

Série de sermons de la mosquée prophétique 2

LES PILIERS DE L'ISLAM

dans les sermons de
la Mosquée du Prophète ﷺ

écrit par le

Dr. 'Abd Al-Mouhsin Ibn Mouhammad Al-Qâsim
imam et conférencier de la noble Mosquée Prophétique

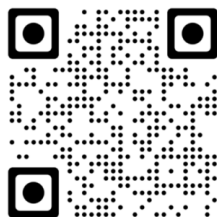
مترجم بالفرنسية



LES PILIERS DE L'ISLAM

dans les sermons de la Mosquée du Prophète ﷺ

Pour télécharger le livre, veuillez scanner le QR code



a-alqasim.com

LES PILIERS DE L'ISLAM

dans les sermons de

la Mosquée du Prophète ﷺ

Par le chaykh et docteur

**'Abd Al-Mouhsin Ibn Mouhammad
Ibn Al-Qâsim**

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde

Introduction

Toutes les louanges appartiennent à Allah, le Seigneur de l'univers, et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mouhammad, ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Ceci dit :

Les cinq piliers de l'Islam sont les bases et les fondements sur lesquels l'Islam est bâti ; la foi du serviteur n'est valable qu'en les concrétisant par la parole, les actes et la croyance. Ces piliers sont : les deux attestations, la prière, l'aumône obligatoire, le jeûne et le pèlerinage.

Étant donné leur importance, j'ai prononcé plusieurs sermons en rapport à chacun de ces piliers à la Mosquée du Prophète ﷺ que j'ai réunis et classés dans ce livre. Leur nombre est de dix-neuf sermons et j'ai nommé ce livre : « **Les piliers de l'Islam dans les sermons de la Mosquée du Prophète ﷺ.** »

Je demande à Allah qu'Il rende ce livre profitable, et fasse qu'il soit voué sincèrement pour Son Noble Visage.

Que la prière d'Allah et Son salut soient sur Notre Prophète Mouhammad, ainsi que sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Dr. 'Abd Al-Mouhsin Ibn Mouhammad Ibn Al-Qâsim
Imam et conférencier de la Noble Mosquée Prophétique

Les deux attestations

Les mérites de la parole de l'unicité¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, et accrochez-vous fermement à l'Islam.

Ô musulmans :

L'honneur de la créature réside dans le fait d'accourir à l'obéissance à Allah et ne jamais cesser de L'adorer. Ceci est d'ailleurs la sagesse de la création et de l'Ordre religieux.

C'est par cette obéissance que s'obtiennent victoire et réussite ici-bas et dans l'au-delà :

﴿وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا﴾

{Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtiendra un immense succès.} [S.33, v.71].

La joie, le bonheur, le plaisir, l'instant agréable et la félicité sont conditionnés par la connaissance d'Allah, Son unicité et la foi en Lui.

La meilleure des paroles et la plus aimée auprès d'Allah est celle qui Lui fait éloge et Le vante. Le meilleur éloge d'Allah est la parole de

¹ Sermon prononcé le vendredi 6 du mois de Joumâdâ Al-Oûlâ, en l'an 1438 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

l'unicité : « il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (*Lâ Ilâha Illa Allah*). »

Une parole sur laquelle reposent la terre et les cieux ; pour laquelle tout a été créé ; et c'est avec elle qu'Allah révéla Ses Livres et envoya Ses Messagers.

Allah le Très Haut a dit :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾

{Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : « Il n'y a de divinité digne d'adoration que Moi. Adorez-Moi donc. »} [S.21, v.25].

Les Messagers avertirent leurs peuples par cette parole, Allah *سُبْحَانَهُ* a dit :

﴿أَنْ أَنْذِرُوا أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاتَّقُونِ﴾

{« Avertissez qu'il n'y a de divinité digne d'adoration que Moi, craignez-Moi donc ! »} [S.16, v.2].

Allah atteste pour Lui-même cette parole et Il la fit attester aux meilleurs de Ses créatures, le Très Haut dit en effet :

﴿شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَأَمَلَٰئِكَهُ وَأُولُو الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ
لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾

{Allah atteste, ainsi que les Anges et les hommes de sciences, qu'il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui, Celui qui maintient la justice, le Puissant, le Sage.} [S.3, v.18].

Ibn Al-Qayyim *رحمته الله* a dit : « Elle est la plus sublime des attestations, la plus grandiose, la plus juste et la plus véridique. Elle émane du plus Majestueux des témoins avec la plus majestueuse des attestations. »

L'ensemble des législations sont bâties sur cette parole ; la religion tout entière découle de ses droits ; l'entière récompense repose sur elle et tout le châtement résulte de son délaissement ou d'un manquement [envers elle].

Elle est une parole d'un haut rang possédant de nombreux mérites :

elle est la chose la plus importante de l'Islam de manière absolue, elle est son premier pilier et le plus grandiose de ses fondements. Sur elle reposent tous les piliers ; elle représente le pilier de la foi en Allah et sa partie la plus importante.

Sans elle, la foi n'est pas valable ; elle ne peut reposer que sur cette parole.

C'est sur celle-ci que la religion a été bâtie et que la Qibla a été érigée. Elle est le droit absolu d'Allah sur tous Ses serviteurs. Elle est la parole de l'Islam et la clé de la Demeure de la paix. C'est par elle que les gens se divisent en malheureux et bienheureux, agréés et refoulés. Elle est la distinction entre la mécréance et l'Islam.

Nul n'a prononcé meilleure parole que celle-ci, et aucun n'a œuvré avec meilleur que sa signification.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Les paroles les plus aimées auprès d'Allah sont au nombre de quatre : "Gloire et pureté à Allah (*Soubhâna Allah*) ; la louange appartient à Allah (*Al-Hamdoulillah*) ; Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ Ilâha Illa Allah*), et Allah est Le plus Grand (*Allahou Akbar*)."** » (Rapporté par Mouslim).

Elle est la parole de piété qu'Allah a réservée à Ses alliés, le Très Haut dit :

﴿وَالزَّمَهُمْ كَلِمَةَ التَّقْوَى﴾

{Et Il les obligea à une parole de piété.} [S.48, v.26].

Elle est le nœud le plus solide, celui qui s'y accroche sera sauvé. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ لَا انفِصَامَ لَهَا﴾

{Quiconque renie tout ce qui détourne [d'Allah et de Sa Législation] et croit fermement en Allah saisit fermement le nœud le plus solide qui ne peut se défaire.} [S.2, v.256].

L'élévation est la caractéristique de cette parole, elle ne cessera d'exister. Le Très Haut a dit :

﴿وَكَلِمَةُ اللَّهِ هِيَ الْعُلْيَا﴾

{La parole d'Allah demeure toujours la plus haute.} [S.9, v.40].

Elle est une belle parole avec laquelle Allah proposa une parabole dans Son Livre, Il dit :

﴿أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ
أَصْلُهَا ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِي السَّمَاءِ﴾

{N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est fermement [ancrée dans le sol] et dont la ramure s'élance dans le ciel ?} [S.14, v.24].

Par son biais les poitrines s'ouvrent :

﴿فَمَنْ يُرِدِ اللَّهُ أَنْ يَهْدِيَهُ يَشْرَحْ صَدْرَهُ لِلْإِسْلَامِ﴾

{Allah ouvre à l'Islam la poitrine de celui qu'Il veut guider.} [S.6, v.125].

Ibn Jourayj رحمته الله a dit : « [Et cela] par le biais de la parole : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah.” »

Par son intermédiaire les cœurs s'assainissent :

﴿يَوْمَ لَا يَنْفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ * إِلَّا مَنْ آتَى اللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ﴾

{Le jour où ni richesses ni enfants ne seront d'aucune utilité, sauf pour celui qui viendra à Allah avec un cœur sain.} [S.26, v.88 – 99].

Ibn 'Abbâs رضي الله عنه a dit : « Le cœur sain est celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. »

Elle est l'appel de la vérité qui ne contient rien de faux, la parole ferme qui ne possède aucune tortuosité et l'attestation véridique qui ne renferme aucun mensonge.

Elle est le plus élevé des attributs par lequel Allah s'est distingué de toutes Ses créatures ; et elle est la parole qui se perpétue parmi la descendance d'Ibrâhîm عليه السلام. Allah سُبْحَانَهُ dit en effet :

﴿وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقْبِهِمْ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ﴾

{Il en fit une parole qui se perpétue parmi ses descendants afin qu'ils reviennent [au monothéisme].} [S.43, v.28].

Ibn Kathîr رحمته الله a dit : « Il s'agit de la parole : « *Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah* ». Allah décréta qu'elle perdurera parmi la descendance d'Ibrâhîm, et que celui qu'Allah aura guidé parmi sa descendance puisse le prendre en exemple. »

« Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah », elle est le bienfait le plus grandiose pour la créature. Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿وَأَسْبَغَ عَلَيْكُمْ نِعْمَهُ ظَاهِرَةً وَبَاطِنَةً﴾

{Il vous a comblés de Ses bienfaits apparents et cachés.} [S.31, v.20].

Soufiâne Ibn 'Ouyaynah رحمته الله a dit : « Allah n'a pas accordé de bienfait plus grand à Ses serviteurs que celui de leur faire connaître [la parole] : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah.” »

Elle est une parole équivalente au monde d'ici-bas et tout ce qu'il contient, le Messager ﷺ a dit : « **Que je dise : “Gloire et pureté à Allah (Soubhâna Allah) ; la louange appartient à Allah (Al-Hamdoulillah) ; point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ Ilâha Illa Allah) ; et Allah est Le plus Grand (Allahou Akbar)”, m'est préférable que tout ce sur quoi le soleil se lève.** » (Rapporté par Mouslim).

Elle est la première obligation que les serviteurs doivent connaître et appliquer, Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ﴾

{Sache qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah.} [S.47, v.19].

Chaykh Al-Islâm رحمته الله a dit : « Les pieux prédécesseurs et les grands imams sont unanimes quant au fait que la première chose que l'on ordonne aux serviteurs soit les deux attestations. »

Elle est également la dernière obligation, le Prophète ﷺ a dit : « **Celui dont la dernière parole est : “Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah”, entrera au Paradis.** » (Rapporté par Abou Dâwoûd).

Celui qui possède science et application de cette parole est véritablement celui qui est sur la droiture, le Très Haut dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَمُوا﴾

{Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah ! » puis se tiennent sur la voie droite.} [S.41, v.30].

Ibn ‘Abbâs رضي الله عنه a dit : « C’est-à-dire sur l’attestation qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah. »

﴿فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

{[Ceux-là] n’auront rien à craindre [pour l’au-delà] et ne seront point affligés [pour ce qu’ils auront laissé sur terre].} [S.46, v.13].

Si cette parole est prononcée avec véracité, alors le cœur se purifiera de toute chose en dehors d’Allah.

Et celui qui est véridique en la prononçant n’aimera personne d’autre qu’Allah, n’espérera en nul autre que Lui, ne craindra que Lui, ne placera sa confiance qu’en Lui, et aucune trace de ses passions ne persistera en lui.

Elle préserve les biens et le sang, le Messager ﷺ a dit : « **Quiconque dit : “Point de divinité digne d’adoration à l’exception d’Allah” et mécroit en ce qui est adoré en dehors de Lui, ses biens et son sang deviennent sacrés, et son jugement revient à Allah.** » (Rapporté par Mouslim).

Elle est la première chose par laquelle on débute le prêche, et c’est avec elle que le Prophète ﷺ débuta le sien. C’est sur cette parole que ses Compagnons lui prêtèrent allégeance, et c’est avec celle-ci que le Prophète ﷺ envoya des prêcheurs dans diverses contrées. Il dit à Mou’âdh رضي الله عنه lorsqu’il l’envoya au Yémen : « **Tu vas te rendre chez un peuple des Gens du Livre ; appelle-les à attester qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah et que je suis le Messager d’Allah.** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

La parole de l’unicité est une parole juste ; c’est sur celle-ci que se regroupent les créatures. Sans elle, c’est la division et les dissensions. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ تَعَالَوْا إِلَى كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ
أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا اللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِ شَيْئًا﴾

{Dis : « Ô gens du Livre ! Venez à une parole juste entre nous et vous, [à savoir que] nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer.} [S.3, v.64].

Celui qui la prononce en toute vérité triomphera. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « **Ô hommes ! Dites : “Point de divinité digne d'adoration excepté Allah” et vous triompherez.** » (Rapporté par Ahmad).

Celui qui s'y accroche fermement aura saisi la plus haute branche de la foi, le Prophète ﷺ a dit : « **La foi se compose d'un peu plus de soixante-dix branches. La meilleure d'entre elles est la parole : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah.”** » (Rapporté par Mouslim).

Le verset qui contient cette parole est le plus important verset du Coran ; et la meilleure demande de pardon¹ la renferme également.

Elle est l'œuvre dont la récompense est la plus multipliée, ainsi : « **Celui qui dit cent fois en un jour : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent”, aura la récompense de celui qui aura affranchi dix esclaves, cent bonnes actions lui seront inscrites et cent mauvaises effacées, et ce sera pour lui une protection contre le Diable toute la journée jusqu'au soir. Nul ne pourra venir avec quelque chose de meilleur que Lui, hormis celui qui aura dit plus que cela.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Et : « **Celui qui dit à dix reprises : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent”, aura la récompense de celui qui a affranchi quatre esclaves de la descendance d'Ismâ'îl.** » (Rapporté par Mouslim).

¹ « Ô Allah ! Tu es mon Seigneur. Point de divinité digne d'adoration que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur. Je me conforme à mon engagement et à ma promesse vis-à-vis de Toi autant que je peux. Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal que j'ai commis. Je reconnais Tes bienfaits à mon égard et je reconnais mon péché. Pardonne-moi car nul ne pardonne les péchés excepté Toi. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Elle est la plus grandiose des aumônes sans qu'il n'y ait de dépense d'argent, le Messager ﷺ a dit : « **Chaque *Tablîlah*¹ prononcée est une aumône.** » (Rapporté par Mouslim).

Elle sera pour le musulman un secours dans sa tombe et elle le raffermira lorsqu'il sera questionné. Le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsque le musulman est questionné dans la tombe, il atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Mouhammad est le Messager d'Allah. Voilà pourquoi Allah dit :**

﴿يُشَدِّتُ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيٰوةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ﴾

{Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà.} [S.14, v.27]. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Le plateau des registres des péchés montera par la grâce d'Allah suite à la lourdeur de cette parole, le Messager ﷺ a dit : « **Le Jour de la Résurrection, Allah ﷻ choisira un homme de ma communauté exposé aux yeux de tous et lui présentera quatre-vingt-dix-neuf registres. Chacun d'entre eux sera aussi long que l'étendue du regard. Puis on lui sortira une carte sur laquelle est inscrit : "J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est Son serviteur et Son messenger."** On la déposera sur un plateau [de la Balance] et c'est alors que le plateau sur lequel se trouvent les registres des péchés s'élèvera et la carte pèsera plus lourd. » (Rapporté par Ahmad), et : « **Si les sept cieus et les sept terres étaient posés sur un [des] plateaux de la Balance, et que l'on déposait [la parole] : "Point de divinité digne d'adoration excepté Allah" dans l'autre, cette parole pèserait plus lourd qu'eux. Et si les sept cieus et les sept terres étaient un anneau, la parole "*lâ Ilâha Illah Allah*" le briserait.** » (Rapporté par Ahmad).

Les adhérents de cette parole sont des intercesseurs et ils ont un engagement avec Le Tout Miséricordieux, Allah dit :

﴿لَا يَمْلِكُونَ الشَّفَعَةَ إِلَّا مَنِ اتَّخَذَ عِنْدَ الرَّحْمٰنِ عَهْدًا﴾

¹ Le fait de dire : Point de divinité digne d'adoration qu'Allah (*Lâ Ilâha Illa Allah*).

{[Les mécréants] ne disposeront aucunement de l'Intercession, dont ne jouira que celui qui aura pris un engagement avec Le Tout Miséricordieux.} [S.19, v.87].

Ceux qui se réjouiront le plus de l'intercession du Prophète ﷺ sont les monothéistes sincères et véridiques lorsqu'ils la prononcent.

En effet, le Prophète ﷺ a dit : **« La plus heureuse des personnes bénéficiant de mon intercession le Jour de la Résurrection est celle qui a dit : “Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah”, sincèrement de son cœur. »** (Rapporté par Al-Boukhârî).

Le Paradis est la récompense de celui qui la prononce avec véracité, sincèrement de son cœur, avec certitude sans qu'il n'y ait le moindre doute, en œuvrant avec elle et en s'écartant de tout ce qui peut la contredire.

Le Messager ﷺ a dit : **« Pas un serviteur ne dit : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah”, puis meurt sur cette parole, sans qu'il n'entre au Paradis. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Les huit portes du Paradis seront ouvertes pour celui qui l'a prononcée, et il entrera par celle qu'il voudra. Et plus encore, celui qui aura été sincère [en la formulant] et qui aura œuvré avec ce qu'elle implique¹, alors le Feu ne le touchera pas.

Le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah, sincèrement de son cœur, Allah lui interdira le Feu. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Allah fera sortir du Feu celui l'aura prononcée et qui avait en son cœur le poids d'un atome de foi. Allah ﷻ a dit [dans le hadîth divin] : **« Par Ma puissance, Ma gloire, Ma majesté et Ma grandeur ! Assurément, Je ferai sortir de l'Enfer celui qui aura dit : “Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah.” »** (Rapporté par Al-Boukhârî).

¹ C'est-à-dire mécroire à tout ce qui est adoré en dehors d'Allah et croire fermement en la mécréance de celui qui adore un autre qu'Allah.

Et en raison de l'importance de la parole de l'unicité dans chaque instant de la vie du serviteur, la Législation incita à ce que l'on s'y attache à chaque circonstance, pour toutes nos affaires.

Ainsi « celui qui dit le matin : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent” aura la récompense de celui qui a affranchi un esclave parmi la descendance d’Ismâ’îl, on lui inscrira dix bonnes actions, on lui en effacera dix mauvaises, on l’élèvera de dix degrés et ce sera pour lui une protection contre le Diable jusqu’au soir. Et celui qui dit cela le soir aura la même récompense jusqu’au matin. » (Rapporté par Aboû Dâwoûd).

S’il termine de se purifier¹ et qu’il dit cette parole, les huit portes du Paradis lui sont ouvertes. Le Prophète ﷺ a dit : « Nul d’entre vous n’accomplit ses ablutions sans les parfaire, puis dit : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, et que Mouhammad est Son serviteur et messenger” sans que ne s’ouvrent pour lui les huit portes du Paradis. » (Rapporté par Mouslim).

L’appel à la prière (*Al-Adhân*) débute et se termine par cette parole, le Prophète ﷺ a dit : « Si le muezzin dit : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand (*Allahou Akbar, Allahou Akbar*)”, et que l’un d’entre vous répète : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand” ; puis quand il dit : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah (*Ach-badou Allâ ilâha Illa Allah*)” et que l’autre répète : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah.” ; puis quand il dit : “J’atteste que Mouhammad est le Messenger d’Allah (*Ach-badou Anna Mouhammadan RasoûlouLlah*)” et que l’autre répète : “J’atteste que Mouhammad est le Messenger d’Allah.” ; puis lorsque le muezzin dit : “Accourez à la prière (*Hayya ‘ala As-Salât*)” et que l’autre réponde : “Il n’y a de force et de puissance qu’en Allah (*Lâ Hawla wa Lâ Qourwata illâ BiLlah*)” ; puis quand il dit : “Accourez au salut (*Hayya ‘ala Al-Falâh*)”, et que l’autre réponde de nouveau : “Il n’y a de force et de puissance qu’en Allah” ; puis quand il dit : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand (*Allahou*

¹ C’est-à-dire de faire ses ablutions.

Akbar, Allabou Akbar)” et que l’autre répète : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand” ; et quand il dit : “Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah (*Lâ Ilâha Illâh Allah*)” et que l’autre répète : “Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah” ; le tout sincèrement de son cœur, entrera au Paradis. » (Rapporté par Mouslim).

Et : « Celui qui dit après l’appel à la prière du muezzin : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son serviteur et Son messager ; j’agrée Allah comme Seigneur, Mouhammad comme messager et l’Islam comme religion” ses péchés lui seront pardonnés. » (Rapporté par Mouslim).

Lorsque le musulman veut accomplir la prière il la débute avec l’unicité, et la prière ne peut être valable qu’avec le *Tachahhoud* [de fin].

Avant qu’il ne termine sa prière, il invoque Allah pour se rapprocher de Lui par l’intermédiaire de cette parole [en disant] : « Ô Allah ! Pardonne-moi mes péchés passés et futurs, ceux que j’ai commis en secret et en public, mais aussi mes excès et tout ce dont Tu es plus connaisseur que moi. Tu es Celui qui fait avancer (*Al-Mouqaddimou*) et Tu es Celui qui retarde (*Al-Mouakhhbir*), et il n’y a de divinité digne d’adoration que Toi. » (Rapporté par Mouslim).

Il dit après chaque prière : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent. » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Et il clôture la prière avec le *Tasbîh*¹, le *Tahmîd*² et le *Takbîr*³. Ainsi, « ses péchés seront absous, même s’ils sont aussi nombreux que l’écume sur la mer. » (Rapporté par Mouslim).

Pendant les rites du pèlerinage, cette parole accompagne le musulman.

« Lorsque le Prophète ﷺ grimpait sur les monts Safâ et Marwah, il

¹ Dire : « *Soubhân Allah* » (Gloire et pureté à Allah).

² Dire : « *Al-Hamdoulillah* » (Louange à Allah).

³ Dire : « *Allah Akbar* » (Allah est Le plus Grand).

faisait face à la Qibla. Puis il unifiait Allah et proclamait Sa grandeur. » (Rapporté par Mouslim).

À Mouzdalifah, « quand le Prophète ﷺ arriva au lieu sacré, il prit de la hauteur et fit face à la Qibla. Puis il se mit à louer Allah, à proclamer Sa grandeur, à dire : “Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah”, et à L’unifier. » (Rapporté par An-Nasâ-î)

Et « lorsqu’il revenait d’un combat, d’un grand ou d’un petit pèlerinage et qu’il passait sur un endroit élevé, il disait à trois reprises : « Allahou Akbar. » Puis il ajoutait : **« Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent. »** (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Lors des périodes de grand bien – comme les dix jours de Dhoû-l-Hijjah –, il est recommandé de multiplier cette parole. Dans les sermons, [l’imam] les débute avec l’unicité. De même celui qui fréquente des personnes, s’il prend part à une assise dans laquelle il dit de nombreuses futilités et qui, avant de la quitter, invoque : **« Gloire, pureté et louange à Toi Ô Allah ; j’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration que Toi ; je Te demande pardon et me repens à Toi. » On lui pardonnera ses fautes commises dans cette assise. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

« Celui qui se réveille la nuit, – dit cette parole – puis invoque, il sera exaucé. Et s’il fait ses ablutions et qu’il prie, sa prière sera acceptée. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Lors des soucis et des afflictions, le musulman dit : **« Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah, l’Immense, Le Longanime. Point de divinité digne d’adoration excepté Allah, Le Seigneur du Trône immense. Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah, Le Seigneur des cieux et de la terre et Le Seigneur du noble Trône. »** (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Faire l’éloge d’Allah par le biais de cette parole avant de Lui demander quelque chose est une cause d’exaucement de l’invocation, Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَدَا التُّوبِ إِذْ ذَهَبَ مُغْتَضِبًا فَظَنَّ أَنْ لَنْ نَقْدِرَ عَلَيْهِ فَنَادَى فِي الظُّلُمَاتِ

أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ سُبْحَانَكَ إِنِّي كُنْتُ مِنَ الظَّالِمِينَ *
فَأَسْتَجِبْنَا لَهُ وَوَجَّيْنَاهُ مِنَ الْغَمِّ ﴿١٨٨﴾

{[Mentionne encore] l'homme au poisson (*Yôûnous*) lorsqu'il quitta [son peuple] en colère, pensant que Nous n'allions pas le soumettre à Notre décret. Puis, dans les ténèbres, il implora : « Il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi ! Gloire et pureté à Toi ! J'étais du nombre des transgresseurs ! » Nous l'avons exaucé et sauvé de son affliction.} [S.21, v.87-88].

Le Prophète ﷺ a dit : « **Pas un musulman n'invoque par cette parole sans qu'il ne soit exaucé.** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Elle est une expiation pour celui qui jure par autre qu'Allah, le Messager ﷺ a dit : « **Celui qui jure en disant : "Par Al-Lât et Al-'Ouzzâ", alors qu'il dise : "Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah."** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Celui qui est sur le point de mourir, il est recommandé qu'on lui fasse répéter cette parole. Le Messager ﷺ a dit : « **Faites répéter à vos mourants : "Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah."** » (Rapporté par Mouslim).

C'est à cette parole qu'on appelle celui qui est sur une autre religion, même dans les derniers instants de sa vie.

Quand la mort d'Aboû Tâlib approcha, le Prophète ﷺ s'adressa à lui : « **Ô mon oncle ! Dis : "Point de divinité digne d'adoration excepté Allah" [qui est] une parole avec laquelle je pourrai témoigner en ta faveur auprès d'Allah.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ceci dit, ô musulmans !

La force réside dans l'unicité, 'Oumar رضي الله عنه déclara : « Nous sommes un peuple qu'Allah a fortifié à travers l'Islam. »

L'attestation en est l'enseigne et l'indicateur, et nulle parole n'est profitable si les œuvres la contredisent. Celui qui ne la prononce pas aura raté les délices d'ici-bas et de l'au-delà.

¹ Ce sont deux statues que les Qourychites adoraient.

La force et la faiblesse des musulmans dépendent de ce qu'ils concrétisent de cette attestation à travers leurs paroles et leurs actes. Elle est donc leur balance auprès d'Allah et auprès des gens.

Si celle-ci est forte en eux, Allah les agréera et ils seront honorés et s'élèveront. Mais si elle faiblit, ils s'éloigneront d'Allah et ils s'affaibliront.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنبِكَ وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ ۗ﴾

﴿وَاللَّهُ بِعَمَلِكُمْ مُتَقَبِّلٌ وَمُتَوَكِّلٌ﴾

{Sache qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et implore le pardon pour tes péchés, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Allah connaît vos activités [de jour] et celles [de nuit] en votre lieu de repos.} [S.47, v.19].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Connaître la signification de la parole de l'unicité, œuvrer avec, s'éloigner de ce qui la contredit et de ce qui l'annule sont une condition afin d'obtenir ce qu'elle implique, selon ce qui a été rapporté des textes.

Quant à sa signification : il s'agit de nier le droit d'être adoré pour tout autre qu'Allah, et de ne l'affirmer que pour Lui Seul. C'est d'ailleurs cela que les mécréants de Qouraych ont nié, Allah le Très Haut a dit :

﴿إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ﴾

{Lorsqu'on leur disait : [Dites] : Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah », ils refusaient par orgueil.} [S.37, v.35].

Et leur seule reconnaissance de l'unicité de la seigneurie (*Tawhîd Ar-Rouboûbiyyah*) ne leur aura été d'aucun profit.

Plus la personne en connaîtra le sens et agira selon ce qu'elle implique, plus sa balance sera lourde.

Les gens se distinguent à travers cette parole selon ce qu'ils concrétisent de ses conditions.

Quant à l'essence de cette parole et son secret, c'est l'unification d'Allah par l'adoration.

Par conséquent, celui qui associe une créature dans le droit d'Allah et Son adoration aura alors contredit la parole : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. »

L'heureux est celui qui aura préservé son unicité, qui sera mort sur

celle-ci, et qui n'aura pas été souillé ni entaché par l'un de ses annulatifs, ou par ce qui peut la diminuer.

Et cette parole est le souhait des serviteurs véridiques d'Allah :

﴿تَوَفَّنِي مُسْلِمًا وَأَلْحِقْنِي بِالصَّالِحِينَ﴾

{« Fais-moi mourir en parfaite soumission et fais-moi rejoindre les pieux. »} [S.12, v.101].

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Connais ton Prophète ﷺ !¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, car celui qui craint son Seigneur sera sauvé alors que celui qui se détourne de Son rappel périra.

Ô musulmans !

Parmi les terres et les contrées, Allah choisit les meilleures ; et parmi les âmes, Il choisit les plus nobles. Il a en effet choisi des messagers parmi les hommes ; Il fit de leurs paroles, leurs actes et leurs comportements des balances à travers lesquels nos paroles, nos comportements et nos actes sont jugés.

Connaître notre Prophète Mouhammad ﷺ est l'un des trois fondements que tout individu doit connaître. Chaque serviteur sera interrogé sur cela dans sa tombe. Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit : « Le besoin qu'ont les serviteurs de connaître le Messager et ce avec quoi il vint, de le rendre véridique dans ce qu'il informe et de lui obéir dans ce qu'il ordonne, dépasse de loin tous les autres besoins. »

Il est le maître des enfants d'Âdam, leur fierté ici-bas et dans l'au-delà.

¹ Sermon prononcé le vendredi 27 du mois de Chawwâl, en l'an 1425 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

Mouhammad Ibn ‘Abd Allah, Ibn ‘Abd Al-Mou^{tt}alib. Allah l’a élu parmi la tribu des Banî Hâchim ; et Allah a choisi Banî Hâchim parmi le peuple de Qouraych qui font partie de la descendance du Prophète d’Allah Ibrâhîm ﷺ.

Il est l’élite des créatures détenant la plus noble lignée sur terre de façon absolue. Il dit ﷺ : « **Je suis la meilleure des créatures, issus de la meilleure lignée.** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Il grandit orphelin de ses deux parents, privé de leur éducation et de leur amour :

﴿أَلَمْ يَجِدْكَ يَتِيمًا فَآوَى﴾

{Ne t’a-t-il pas trouvé orphelin et Il t’a accordé un refuge ?} [S.93, v.6].

Il passa en effet de giron en giron sous la supervision d’Allah et Sa préservation.

On lui fit porter en aversion l’adoration des idoles et des statuts. Allah le préserva durant toute son enfance et sa jeunesse, il n’a ainsi jamais touché de statut ou d’idole.

Avant la prophétie, il s’était marié à une noble femme, distinguée et avisée. Elle était la femme la plus noble et la plus douée d’intelligence, Khadîjah رضي الله عنها.

Allah envoya le Messager ﷺ alors que la terre était remplie par l’adoration des idoles, les histoires de devin, le sang qui coulait à profusion et la rupture des liens de parenté. Il les appela donc à l’adoration d’Allah seul, en patientant sur ceux qui le démentaient, se détournèrent [de lui] et s’en écartaient.

Allah éleva son souvenir et sa renommée. Ses miracles sont prodigieux, ses signes évidents. Il a été secouru [de ses ennemis] par l’effroi [jeté dans leurs cœurs], et ses péchés ont été pardonnés. Il est le premier dont la tombe s’ouvrira et le premier qui intercédera au Jour de la Résurrection. Il est le Prophète qui aura le plus de suiveurs, le premier à frapper à la porte du Paradis et le premier à franchir le Pont As-Sirât.

Il était un serviteur reconnaissant. Il se levait la nuit et priait au point

que ses pieds enflaient. La prière était la prunelle de ses yeux. Il se tenait debout en prière devant Allah avec sincérité et recueillement. ‘Abd Allah Ibn Ach-Chikh-khîr رضي الله عنه a dit : « J’ai vu le Messager d’Allah ﷺ prier alors que sortait de sa poitrine un son semblable au bouillonnement d’une marmite provoqué par ses pleurs. » (Rapporté par Ahmad). Et le Prophète ﷺ a dit : « **Par Allah, je suis celui d’entre vous qui craint le plus Allah.** » (Rapporté par Mouslim).

Il glorifiait son Seigneur et était d’un immense respect envers son Créateur. Il ne prétendait rien posséder de ce qui appartient à Allah seul. Allah سُبْحَانَهُ dit en effet :

﴿قُلْ لَا أَمْلِكُ لِنَفْسِي نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ وَلَوْ كُنْتَ أَعْلَمُ الْغَيْبِ
لَأَسْتَكْثَرْتُ مِنَ الْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِيَ السُّوءُ إِنْ أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ﴾

{Dis : « Hormis en ce qu’Allah a voulu, je ne possède ni le pouvoir de m’attirer du bien ni celui d’éviter le mal. Si je connaissais l’Invisible, je possèderais des biens en abondance, et aucun mal ne m’aurait touché. Je ne suis chargé que d’avertir [contre l’Enfer] et d’annoncer [le Paradis] à ceux qui croient. »} [S.7, v.188].

Un homme vint auprès du Prophète ﷺ et s’exclama : « C’est selon la volonté d’Allah et de la tienne. » Le Prophète ﷺ rétorqua : « **As-tu fais de moi un égal à Allah ? Dis plutôt : “C’est selon la volonté d’Allah seul.”** » (Rapporté par An-Nasâ-i). Allah s’adressa à lui en disant :

﴿قُلْ إِنِّي لَا أَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشَدًا﴾

{Dis-leurs : « Je ne peux vous protéger d’aucun mal, ni vous accorder le moindre bien. »} [S.72, v.21].

Ibn Kathîr رضي الله عنه a dit : « C’est-à-dire que je ne suis qu’un être humain tout comme vous, à qui il a été révélé, et un serviteur parmi les serviteurs d’Allah. Je ne possède aucune chose de l’Ordre divin concernant votre guidée ou votre égarement. C’est au contraire à Allah ﷻ que tout cela revient. »

Il était la personne la plus humble et la plus radieuse. Il s’asseyait avec les pauvres et offrait de la nourriture aux nécessiteux. Il réparait ses propres souliers, était au service de sa famille et de lui-même, et il buvait

d'une vieille outre. Il portait avec ses Compagnons les briques pour la construction de la mosquée. Il ne blâmait pas les domestiques ni ne les réprimandait. Anas رضي الله عنه dit en effet : « J'ai servi le Messager d'Allah ﷺ neuf années. Je ne me rappelle pas qu'il m'ait un jour dit : "Pourquoi as-tu fais ceci et cela ?" Et il ne m'a jamais reproché quoique ce soit. » (Rapporté par Mouslim). Il honorait les aînés et faisait preuve d'humilité envers les enfants. Quand il passait auprès d'un enfant, il le saluait. Un jour, il aperçut Abou 'Oumayr رضي الله عنه – qui était alors un enfant – et lui dit avec douceur : **« Ô Abou 'Oumayr, qu'a donc fait An-Noughayr ? »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Anas رضي الله عنه a dit : « Je n'ai jamais vu de personne aussi clémente envers sa famille que le Messager d'Allah ﷺ. » (Rapporté par Mouslim). Il était d'une grande humilité, loin de toute vanité, de toute vantardise, de tout orgueil et de tout sentiment de supériorité. Il disait : **« Je ne suis que Son serviteur. Alors dites plutôt : "Le serviteur d'Allah et Son Messager." »** (Rapporté par Al-Boukhârî).

Il était généreux, donnait énormément et sans compter. Il faisait aumône continuellement et généreusement avec une totale confiance en Allah. Il n'a jamais repoussé celui qui lui demandait une chose de cette vie mondaine qu'il avait en sa possession. Anas رضي الله عنه a dit : « On n'a jamais rien demandé au Messager d'Allah ﷺ sans qu'il ne le donne [afin de raffermir le demandeur] sur l'Islam. » (Rapporté par Mouslim).

La vie mondaine n'était pas la cause de sa colère, et elle n'avait pas intérêt à le mettre en colère. Il s'est détourné de cette demeure et a œuvré pour la Demeure éternelle. Il disait : **« Qu'ai-je à voir avec cette vie mondaine ? Je ne suis qu'un voyageur qui s'est abrité [un instant] sous un arbre, puis qui s'en est allé en le délaissant. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Il passait deux mois lunaires sans qu'aucun feu ne soit allumé dans ses foyers. Ils passaient, lui et ses épouses, plusieurs nuits d'affilées affamés sans avoir de quoi diner. 'Oumar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه a dit : « J'ai vu le Messager d'Allah ﷺ passer la journée à se tordre de faim sans même qu'il ne trouve de dattes de piètre qualité pour se nourrir. » (Rapporté par Mouslim).

Un jour, le Messager ﷺ sortit de chez lui, poussé par la faim. Il avait attaché une pierre sur son ventre à cause des douleurs que la faim provoquait. Les Compagnons رضي الله عنهم ورضوا عنهم savaient qu'il était affamé au changement du son de sa voix. Abou Talhah رضي الله عنه rapporte : « J'ai entendu la voix du Messager d'Allah ﷺ affaiblie, j'ai tout de suite su qu'il était affamé. »

Le foyer prophétique a connu des jours où il n'y avait que de l'eau ; un homme vint trouver le Messager d'Allah ﷺ et lui dit : « Je suis épuisé par la faim. » Le Prophète ﷺ s'enquit auprès de l'une de ses épouses qui lui répondit : « Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, je n'ai que de l'eau. » Puis il demanda à une autre qui lui répondit la même chose, jusqu'à ce que toutes aient répondu la même chose. » (Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim).

Et malgré la faim, il avait une totale crainte de son Seigneur. Quand il trouvait une datte sur son lit, il disait : « **Je l'approche de ma bouche pour la manger, mais je crains qu'elle soit issue d'une aumône alors je la délaisse.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Il rencontra les difficultés de la vie et les épreuves les plus dures. Il grandit orphelin, privé de l'amour maternelle. Son père mourut sans qu'il n'ait pu le voir. Son peuple lui causa du tort oralement et physiquement. Anas رضي الله عنه dit en effet : « Une fois, ils frappèrent le Messager d'Allah ﷺ jusqu'à ce qu'il perde connaissance. » (Rapporté par Ahmad).

Ils l'accusèrent d'être fou, le qualifièrent d'être un sorcier et le décrivirent de menteur :

﴿وَقَالَ الْكٰفِرُونَ هٰذَا سٰجِرٌ كٰذٰبٌ﴾

{Les mécréants disent : « C'est un magicien et grand menteur. »} [S.38, v.4].

Dans la grotte, il rencontra angoisse, affliction, peur et tristesse :

﴿اِذْ يَقُوْلُ لِصٰحِبِهٖ لَا تَحْزَنْ اِنَّ اللّٰهَ مَعَنَا﴾

{Il dit à son compagnon : « Ne t'afflige pas, Allah est avec nous ! »} [S.9, v.40].

Lors de la bataille d'Ouhoud, ses incisives furent cassées, son visage

blessé et son sang coula. Il fit face à la famine ainsi qu'au mal des ennemis qui placèrent du poison dans sa nourriture et l'ensorcelèrent à l'encontre de sa famille. Les calamités [qu'il connut] se succédèrent et les épreuves s'intensifièrent. Son Seigneur lui a enjoint :

﴿فَاصْبِرْ كَمَا صَبَرَ أُولُو الْعَزْمِ مِنَ الرُّسُلِ﴾

{Endure donc, comme ont enduré les Messagers doués de résolution.}
[S.46, v.35].

Il évoqua à son épouse 'Âichah رضي الله عنها ses peines et ses afflictions. Il dit : **« J'ai rencontré de la part de ton peuple bien des choses. »** (Rapporté par Al-Boukhârî).

Six de ses enfants moururent de son vivant, pourtant ces calamités ne l'ont pas détourné du prêche à Allah. Il fit preuve d'endurance face à la dureté de la vie et sa rudesse. Il dit à son sujet : **« On m'a causé du tort dans le sentier d'Allah alors que personne d'autre n'en subissait. On m'a fait peur dans le sentier d'Allah alors que personne d'autre n'avait peur. »** (Rapporté par Ahmad).

Il avait un cœur tendre, rempli de miséricorde. Quand il entendait les pleurs d'un enfant dans la prière, il l'allégeait car il savait ce que pouvait ressentir la mère suite à ses pleurs. Quand il visitait le cimetière d'Al-Baqî', il se rappelait l'au-delà et pleurait. Il visitait son fils Ibrâhîm chez celle qui l'allaitait alors qu'il était un nourrisson.

Ibrâhîm s'approchait de lui alors qu'il avait sur lui des traces de poussière ; le Prophète ﷺ restait avec lui, l'embrassait et le sentait par amour paternel à son égard. (Rapporté par Al-Boukhârî).

Et quand son fils mourut, il pleura et dit : **« L'œil pleure et le cœur est triste, mais nous ne disons que ce qui satisfait notre Seigneur. Quant à nous, ô Ibrâhîm, nous sommes attristés par ton départ. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Il avait toute sa raison et possédait d'éminents caractères. Il n'a jamais frappé personne de sa main, 'Âichah رضي الله عنها a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ n'a jamais frappé personne de sa main, ni de femme ni de domestique. » (Rapporté par Mouslim).

Il était la personne la plus chaste et la plus noble. Jamais sa main n'a touché une femme qui lui était illicite.

Il était loyal envers sa famille et ses Compagnons ﷺ. Il égorgeait un mouton qu'il découpait en morceaux, puis il en envoyait aux amies de Khadîjah ﷺ après sa mort, par loyauté envers elle. Il invoqua également pour les défunts d'Ouhoud huit années après la bataille, comme s'il leur faisait ses adieux. Il honorait ses Compagnons et ne prenait rien pour lui-même sans qu'il ne le partage avec eux. 'Outhmân Ibn 'Affân ﷺ a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ nous réconfortait par tous les moyens. »

Les gens eurent vent de ses nobles caractères. Il était indulgent et ne répondait pas par le mal, mais il pardonnait et faisait preuve d'indulgence. Il ne se mettait ni en colère ni ne portait secours pour sa propre personne. Un bédouin le tira [par son pagne] pour lui demander de l'argent. Le Prophète ﷺ le regarda, sourit, et lui donna ce qu'il demandait.

Il pardonna à celui qui l'ensorcela, ni ne blâma celui qui mit du poison dans sa nourriture, et il serra la main de celui qui l'avait combattu. Lors de la conquête de La Mecque, il leur dit : « **Partez en paix, vous êtes pardonnés.** » 'Âichah ﷺ rapporte : « Il ne s'est jamais vengé d'un tort qu'on lui avait fait. » (Rapporté par Mouslim).

Il était aimable et toujours souriant. Jarîr Ibn 'Abd Allah ﷺ a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a toujours sourit en me voyant. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Il s'enquêrait de ses Compagnons, privilégiait les plus illustres d'entre eux par ses comportements distingués, il était facile à vivre et d'une bonne compagnie, il maintenait les liens de parenté et ne se montrait froid envers personne.

Il ne disait pas de mal, il n'était ni indécent ni rustre. Il était au contraire plus pudique que la vierge repliée dans sa maison derrière un rideau. Il avait constamment de bonnes mœurs et n'aimait pas les titres honorifiques, ni les propos irréfléchis. « Des hommes vinrent voir le Prophète ﷺ et lui dirent : "Ô Messager d'Allah ! Ô toi le meilleur d'entre nous, fils du meilleur d'entre nous ! Ô toi notre maître, fils de notre maître !" À cela, le Prophète ﷺ rétorqua : "**Ô gens ! Continuez de parler comme vous en aviez l'habitude, et que Satan ne vous trompe**

pas ! Je suis Mouhammad, serviteur d'Allah et Son Messager. Et je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus du rang qu'Allah ﷻ m'a donné.» » (Rapporté par An-Nasâ-i).

Il honorait son invité avec la nourriture qu'il possédait en se contentant de ce qu'il avait. Ses Compagnons l'aimaient profondément. Quand il parlait, ils l'écoutaient avec attention ; et quand il ordonnait quelque chose, ils s'empressaient de l'accomplir. Anas رضي الله عنه a dit : « Ils n'aimaient personne autant que le Messager d'Allah ﷺ. » (Rapporté par Ahmad).

Il réunissait en lui les meilleurs comportements et les mœurs les plus pures. Chaykh Al-Islâm رحمته الله a dit : « Il n'a proféré aucun mensonge, n'a été injuste envers personne et il n'a jamais trahi. Il était au contraire le plus véridique des gens, le plus équitable d'entre eux et celui qui tenait le mieux ses engagements. Et ce, en tout temps – que ce soit en période de paix, de peur, de force ou de faiblesse –. »

Il honorait les membres de son foyer et les traitait avec bienfaisance. Quand sa fille Fâtimah رضي الله عنها venait le voir, il se levait vers elle pour l'accueillir en lui disant : « **Bienvenue.** » Puis il l'asseyait à ses côtés et s'exclama : « **Le meilleur d'entre vous est le meilleur envers sa famille, et je suis le meilleur d'entre vous envers ma famille.** » (Rapporté par At-Tirmidhî). Son Créateur attesta de sa haute moralité en disant :

﴿وَأِنَّكَ لَعَلَىٰ خَلْقٍ عَظِيمٍ﴾

{Ton comportement est certes éminent.} [S.68, v.4].

Il était la plus belle des personnes, la plus resplendissante d'entre elles. Son visage brillait à l'instar de la pleine lune. Al-Barrâ رضي الله عنه rapporte : « Je n'ai rien vu d'aussi beau que lui. » (Rapporté par Al-Boukhârî). Son corps était beau et son odeur agréable, Anas رضي الله عنه a dit : « Je n'ai jamais senti d'ambre, ni de musc, ni une quelconque chose plus agréable que l'odeur du Messager d'Allah ﷺ. » (Rapporté par Mouslim).

C'était un orateur éloquent, il s'exprimait avec une incroyable clarté. Ses paroles touchaient les cœurs. Il passait tout son temps à obéir à Allah et à Le satisfaire.

﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ * لَا شَرِيكَ لَهُ﴾

{Dis : « Ma prière, mon sacrifice, ma vie et ma mort sont exclusivement voués à Allah, Seigneur de l'univers, qui n'a pas d'associé. } [S.6, v.162 - 163].

De l'avènement de sa prophétie jusqu'à sa mort, il n'a cessé d'appeler à l'adoration de son Seigneur et d'interdire à sa communauté de tomber dans le polythéisme. Il n'y a pas de bien sans qu'il ne l'ait indiqué à sa communauté, ni de mal sans qu'il ne l'ait mise en garde contre lui.

Attachez-vous donc à sa voie ! Accrochez-vous à sa guidée, sa Souannah, et prenez garde à ne pas les contredire afin que vous réussissiez ici-bas et dans l'au-delà.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنْفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ

حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

{Un Messager, issu d'entre vous, est venu à vous. Il est peiné par ce que vous subissez [comme difficultés], soucieux de votre salut, et bienveillant et miséricordieux envers les croyants.} [S.9, v.128].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit, ô musulmans :

Notre Prophète Mouhammad ﷺ était un homme parmi les hommes. Il tombait malade, avait faim, il s'attristait et dormait. Il ne possédait aucune particularité de seigneurie ni de divinité, au contraire, c'est un messager qui transmet le Message de son Seigneur. Allah ﷻ a dit :

﴿قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُمُ اللَّهُ وَحْدَهُ
فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا﴾

{Dis : « Je ne suis qu'un homme comme vous, mais il m'a été révélé que vous n'avez de [véritable] Dieu si ce n'est un Dieu unique ! Que celui qui espère rencontrer son Seigneur accomplisse des œuvres pieuses et n'associe rien ni personne au culte de son Seigneur.} [S.18, v.118].

On ne doit pas l'élever plus haut que son rang, ni le rabaisser plus bas que celui-ci. Le suivre et se conformer à ses ordres est obligatoire. [‘Abd Ar-Rahmân Ibn Hasan] a dit dans l'ouvrage « Fath Al-Majîd » : « On honore le Messager lorsque l'on honore son ordre, son interdiction, que l'on se conforme à sa guidée et que l'on suit sa Sounnah. »

C'est en lui obéissant que les miséricordes [d'Allah] descendent et que le bien se succède :

﴿وَاطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

{Obéissez à Allah et au Messager afin que l'on vous fasse miséricorde.} [S.3, v.132].

L'aimer n'est possible qu'en lui obéissant, son amour prévaut sur celui

de l'enfant et du père. Le Prophète ﷺ a dit : « **Aucun d'entre vous ne croira réellement jusqu'à ce que je sois celui qu'il aime le plus, plus encore que son enfant, son père et l'ensemble des gens.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Le bien-être et l'allégresse de tous s'opèrent dans son suivi, Allah ﷻ a dit :

﴿مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مِّنْ ذَكَرٍ أَوْ أَنَّىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهٗ حَيٰوةً طَيِّبَةً
وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُمْ بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

{Quiconque, homme ou femme, accomplit une œuvre pieuse tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous les récompenserons en fonction du meilleur de leurs œuvres.} [S.16, v.97].

La joie, l'honneur et la réussite du serviteur dans les deux demeures réside dans son attachement à la voie prophétique, son suivi et dans sa conformité.

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

La prière

La prière en Islam¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, le Tout puissant, Celui qui soumet toute chose et qui est au-dessus de ce que les pensées et les regards peuvent cerner de Lui.

Je Le loue à la hauteur de Ses immenses bienfaits et multiplie mes remerciements à Son égard pour chaque faveur.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah seul, Celui qui n'a aucun associé, l'Unique, le Dominateur suprême.

Et j'atteste que notre prophète Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messenger, qui a été privilégié par le message le plus noble et les signes les plus évidents.

Il vint proclamer le message, soumis entièrement à Allah et comme intercesseur auprès de sa communauté.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons qui ont été fermes sur l'obéissance et la persévérance, ainsi que tous ceux qui empruntent leur voie jusqu'au Jour où se fera le retour.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah ! Adorez-Le comme il se doit et vouez-Lui en toute sincérité vos paroles et vos actes.

Ô musulmans :

De toutes les prescriptions, Allah nous a légiféré l'œuvre la plus simple, la plus facile à réaliser et la plus importante en termes de récompense. Allah a établi l'Islam sur des piliers et des fondements ; si l'un d'eux venait à manquer, l'édifice s'écroulerait et l'Islam disparaîtrait.

La prière – serviteurs d'Allah – est le deuxième de ces cinq [piliers]. Elle est la colonne de l'Islam sur laquelle l'Islam repose, elle élève sa structure et renforce ses flancs.

On l'ordonna aux Prophètes et Messagers. En effet, Allah ﷻ s'adressa à Mouâ ﷺ en disant :

¹ Sermon prononcé le vendredi 12 du mois de Chawwâl, en l'an 1419 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

﴿إِنِّي أَنَا اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدْنِي وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي﴾

{Je suis Allah, point de divinité [digne d'adoration] en dehors de Moi. Adore-Moi donc et accomplis la prière afin de Me mentionner.} [S.20, v.14].

Ibrâhîm ﷺ invoqua son Seigneur en ces termes :

﴿رَبِّ اجْعَلْنِي مُقِيمَ الصَّلَاةِ وَمِنْ ذُرِّيَّتِي﴾

{Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la prière, ainsi qu'une partie de ma descendance.} [S.14, v.40].

Allah fit l'éloge d'Îsmâ'îl ﷺ :

﴿وَكَانَ يَأْمُرُ أَهْلَهُ بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ وَكَانَ عِنْدَ رَبِّهِ مَرْضِيًّا﴾

{Il ordonnait à sa famille la prière et l'aumône obligatoire, et il était agréé par son Seigneur.} [S.19, v.55].

Îsâ ﷺ eu également cet honneur. Il dit :

﴿وَأَوْصَنِي بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا﴾

{Allah m'a enjoint d'observer la prière et de m'acquitter de l'aumône obligatoire tant que je vivrai.} [S.19, v.31].

Allah le Très Haut l'ordonna aussi à notre Prophète Mouhammad ﷺ :

﴿اقِمِ الصَّلَاةَ لِدُلُوكِ الشَّمْسِ إِلَىٰ عَسَقِ اللَّيْلِ﴾

{Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit.} [S.17, v.78].

Elle fait partie des recommandations que font les serviteurs vertueux d'Allah à leurs enfants :

﴿يَبْنَئِي أَقِمِ الصَّلَاةَ وَأْمُرْ بِالْمَعْرُوفِ وَأَنْهَ عَنِ الْمُنْكَرِ﴾

{Ô mon enfant ! Observe la prière, ordonne le bien et interdis le mal.} [S.31, v.17].

Et Il l'ordonna à l'ensemble des croyants :

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَارْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ﴾

{Observez la prière, acquittez-vous de l'aumône obligatoire, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.} [S.2, v.43].

Elle est la base de la religion et son pilier. Celui qui l'établit aura établi sa religion, mais celui qui la néglige l'aura alors détruite. Elle est la preuve de la foi et le signe de la droiture. Elle est la première des adorations apparentes qu'Allah a rendue obligatoire, la première chose sur laquelle le serviteur sera jugé le Jour de la Résurrection, la dernière chose que l'on perd de la religion, et l'ultime recommandation que le Prophète ﷺ fit à sa communauté. Votre Seigneur vous l'a prescrite du haut des sept cieux sans aucun intermédiaire.

Elle est une adoration qui refuse toute délégation. Personne ne peut donc prier au nom d'un autre, avec ou sans excuse.

C'est Allah Lui-même qui l'a rendue obligatoire lorsqu'Il s'adressa à Son Messager ﷺ la nuit de l'ascension. L'importance qu'Allah le Très Haut lui accorde dans Son Livre surpasse toutes les autres adorations. Elle fait suite aux deux attestations ; parfois Allah l'évoque seule et parfois, Il la fait suivre de l'aumône obligatoire (*Az-Zakât*).

De même, Il débuta et clôtura les œuvres pieuses par celle-ci, et Il la cita dans Son Livre en la spécifiant après [avoir fait] une généralisation :

﴿أَتْلُ مَا أُوحِيَ إِلَيْكَ مِنَ الْكِتَابِ وَأَقِمِ الصَّلَاةَ﴾

{Récite [et œuvre] avec le Livre qui t'a été révélé, et observe la prière.} [S.29, v.45].

À travers la prière, apparaissent la grandeur du Créateur et la soumission des créatures.

Elle est l'équipement [du musulman] dans les moments de peur, une protection contre les ennemis, une quiétude et un répit. Elle apporte au cœur sérénité et satisfaction, et c'est par celle-ci que les œuvres et les paroles se réforment.

L'établissement de la prière est une glorification, l'inclinaison est une soumission et la prosternation est un asservissement. Le Prophète ﷺ a

dit : « **La prière est une lumière.** » (Rapporté par Mouslim). Elle est une lumière présente dans les cœurs et les regards qui dissipe les ténèbres de l'égarément et du faux. La prière établit dans le cœur la guidée et la vérité ; elle éclairera l'obscurité de la tombe ; et à travers elle, le front s'illuminera le Jour de la Résurrection.

La prière efface les mauvaises actions et élève en degré, le Prophète ﷺ dit en effet : « **Lorsque l'heure d'une prière obligatoire se présente, pas un musulman ne perfectionne ses ablutions, son recueillement [dans la prière] et son inclinaison, sans qu'elle ne soit pour lui une expiation de ses péchés antérieurs, tant qu'il ne commet pas de péchés majeurs. Et cela est valable en tout temps.** » (Rapporté par Mouslim).

Elle renferme la soumission [à Allah] et l'invocation, l'humilité et la conversation secrète avec Allah, mais aussi la proximité du Tout Miséricordieux. Le Prophète ﷺ a dit : « **Là où le serviteur est le plus proche de son Seigneur est quand il se prosterne.** » (Rapporté par Mouslim).

L'accomplir en son temps est une chose qu'aime le Rétributeur suprême (*Ad-Dayyân*). Ibn Mas'ou'd رضي الله عنه a dit : « J'ai demandé au Messager d'Allah ﷺ : "Quelle est l'œuvre qu'Allah aime le plus ?" Il répondit : **"L'accomplissement de la prière en son heure."** "Et ensuite ?" poursuivis-je. - **La bienfaisance envers les parents** - "Et ensuite ?" - **Le combat dans le sentier d'Allah.** - » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle apportera joie et bonheur le Jour de la Rétribution. Ibn Mas'ou'd رضي الله عنه a dit : « Celui qui aimerait rencontrer Allah le Jour de la résurrection en parfaite soumission, alors qu'il veille à accomplir ces prières [obligatoires] là où l'appel à la prière retentit. En effet, Allah a légiféré à votre Prophète les voies qui mènent à la guidée, et ces prières font partie de ces voies qui mènent à la guidée. » (Rapporté par Mouslim).

Bâtir des mosquées pour y accomplir les prières, c'est ce que font en premier lieu les Messagers doués de résolution en arrivant dans des cités :

﴿وَإِذْ يَرْفَعُ إِبْرَاهِيمُ الْقَوَاعِدَ مِنَ الْبَيْتِ وَإِسْمَاعِيلُ﴾

{[Rappelle-leur] lorsqu'Ibrâhîm, aidé d'Isma'îl, élevaient les fondations de la Maison sacrée.} [S.2, v.127].

Et dès que notre Prophète Mouhammad ﷺ arriva à Médine après avoir émigré, il s'empessa de construire sa mosquée.

Ô musulmans :

L'être humain est de nature faible ; très vite, il s'inquiète et désespère ; et nombreux sont ses erreurs et péchés. Il traverse cette vie au milieu d'un chemin rempli de douleurs et de difficultés :

﴿لَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ فِي كَبَدٍ﴾

{Nous avons créé l'homme pour endurer [les épreuves de la vie d'ici-bas et de l'au-delà].} [S.90, v.4].

Or, il y a dans la prière une facilité pour toute chose, une quiétude pour les poitrines, une dissipation des tourments et des afflictions, une aide pour accomplir les affaires mondaines et les tâches. Combien sont ceux à avoir obtenu le bonheur, toutes sortes de biens et d'immenses bénédictions par son biais ?

Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَأَسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ﴾

{Et cherchez renfort dans la patience et la prière.} [S.2, v.45].

« Quand le Messager d'Allah ﷺ faisait face à une difficulté, il priait. » (Rapporté par Ahmad).

La prière est une force pour le musulman lorsqu'il est éprouvé. Elle l'incite à la patience et l'endurance, elle renforce sa détermination, apaise son cœur, soulage son mental et son corps des tâches de la vie quotidienne et de la fatigue engendrée par le travail.

Le Prophète ﷺ disait : « **Apaise-nous par la prière ô Bilâl !** » (Rapporté par Ahmad). Elle était la prunelle de ses yeux ﷺ.

Lorsqu'Allah voulut éprouver la vierge Maryam avec un enfant sans [qu'elle n'ait de] mari, Il lui ordonna de se réfugier dans la prière afin d'alléger cette dure épreuve :

﴿يَمْرَيْمُ أَقْنِي لِرَبِّكِ وَاسْجُدِي وَارْكَعِي مَعَ الرَّاكِعِينَ﴾

{Ô Maryam, obéis continuellement à ton Seigneur, prosterne-toi, et incline-toi avec ceux qui s'inclinent.} [S.3, v.43].

Elle procure de la subsistance et élargit les gains, le Très Haut dit :

﴿وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا لَا نَسْأَلُكَ رِزْقًا نَحْنُ نَرْزُقُكَ﴾

{Ordonne à ta famille la prière, et accomplis-la avec constance. Nous ne te demandons aucun bien, c'est à Nous de pourvoir à ta subsistance.} [S.20, v.132].

Ibn Kathîr رحمه الله a dit : « Lorsque tu observes la prière, la subsistance te vient par des voies inattendues. »

Elle est source de miséricorde et permet l'exaucement des invocations, Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ أَنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِيحْيَى مُصَدِّقًا بِكَلِمَةٍ مِنَ اللَّهِ وَسَيِّدًا وَحَصُورًا وَنَبِيًّا مِّنَ الصَّالِحِينَ﴾

{Alors que Zakariyyâ se tenait debout en prière dans son oratoire, les Anges l'appelèrent : « Allah te fait la bonne annonce [de la naissance] de Yahyâ, confirmateur d'une Parole d'Allah. Il sera un chef, un homme chaste, et un prophète parmi les pieux. »} [S.3, v.39].

Ô musulmans :

La première caractéristique des croyants victorieux est la prière. L'héritage des hauts jardins du Paradis se concrétise quand on y est assidu. Être constant dans la prière est le premier attribut des honorés parmi les gens du Paradis ; et y être assidu est leur dernier attribut.

Allah a réuni dans la prière tout le bien par la plus éloquente et la plus concise des paroles :

﴿إِنِ الصَّلَاةَ تَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ﴾

{La prière préserve de la turpitude et du blâmable.} [S.29, v.45].

Aucune trace de turpitude et de blâmable ne persiste avec la prière. Elle épure les comportements et les natures, et elle s'interpose entre eux et l'égaré. Elle possède des actes méritoires et des nobles caractéristiques ;

celui qui l'accomplit cheminera louablement. Elle réunit toute une variété de bénéfices, de profits et de mérites.

Ô musulmans :

Parmi les plus grandes calamités et les pires péchés, il y a l'abandon de la prière et sa négligence. Ne la délaisse que celui dont le châtement sera immense, et dont les regrets et les remords perdureront. Celui qui renie [son statut obligatoire] se détourne d'Allah, sort de la sphère de l'Islam et est déshérité des hauts jardins du Paradis et de la récompense des jardins de la félicité. Son refuge sera le Saqar, et qui te dira ce qu'est le Saqar ?

Celui qui ne fait pas partie de ceux qui se prosternent pour l'Unique, Le digne d'être adoré, Allah le brûlera avec le feu. Le Prophète ﷺ a dit : **« Le Feu consumera tous les membres du fils d'Âdam, à l'exception des traces laissées par la prosternation. »**

Il ﷺ dit aussi : **« Entre le musulman, le polythéisme et la mécréance, il y a l'abandon de la prière. »** (Rapporté par Mouslim).

Chaykh Al-Islâm رحمه الله a dit : « Si le musulman pubère ne prie pas une seule des cinq prières obligatoires, on lui demande de se repentir ; s'il se repent [on l'épargne], mais s'il persiste il est exécuté. »

Ibn Al-Qayyim رحمه الله dit aussi : « Les musulmans ne divergent pas quant au fait que le délaissement volontaire de la prière obligatoire fait partie des plus grands péchés. Celui qui le fait, son péché auprès d'Allah est pire encore que le meurtre, l'accapuration des biens, la fornication, le vol, la consommation d'alcool, et il s'expose au châtement d'Allah, à Sa colère, et à l'ignominie ici-bas et dans l'au-delà. »

Nul n'a délaissé la prière sans qu'il ne soit devenu malheureux, et personne ne l'a accomplie sans qu'il ne triomphe et réussisse.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا ارْكَعُوا وَاسْجُدُوا وَعْبُدُوا رَبَّكُمْ

وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

{Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur et faites le bien, afin que vous réussissiez.} [S.22, v.77].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah qui est au-dessus de tout semblable et de tout contradictoire, exempté de compagne et d'enfant. Je loue le Très Haut pour Ses innombrables bienfaits.

J'atteste d'une attestation dénuée de toute trace de polythéisme et d'égarement, qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé.

Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et messager ; le Prophète élu et le Messager choisi qui a été envoyé avec la miséricorde et la guidée.

Que les prières d'Allah soient sur lui, sa famille et ses pieux compagnons, les imams de la guidée et les étoiles de la nuit obscure.

Ceci dit, ô musulmans :

Allah le Très Haut a ordonné à l'ensemble des croyants d'accomplir la prière en groupe :

﴿وَأَقِمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَأَرْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ﴾

{Observez la prière, acquittez-vous de l'aumône obligatoire, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.} [S.2, v.43].

Il l'a aussi ordonnée aux croyants partis au combat même s'ils font face à l'ennemi. Le Prophète ﷺ n'a pas permis à l'aveugle malvoyant, qui n'a personne pour l'accompagner, de ne pas prendre part à la prière en groupe.

À travers la prière en groupe, l'ignorant apprend et l'insouciant se rappelle. Avec elle, les musulmans s'entraident à aimer Allah, à L'adorer, à se montrer humbles et soumis face à Lui. Leurs cœurs éprouvent ainsi de la crainte et leurs rangs s'unissent. Abou Hourayrah رضي الله عنه a dit : « Il est meilleur pour la personne que ses oreilles soient remplies de plomb en fusion plutôt qu'elle entende : « Accourez à la prière, accourez au salut » mais qu'elle ne réponde pas à l'appel. »

Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit : « Il y a six caractéristiques dans la prière qui

font partie des signes de l'hypocrisie : faire preuve de paresse pour aller l'accomplir, la faire par ostentation devant les gens, la retarder, la prier rapidement, n'y évoquer Allah que très peu et ne pas la prier en groupe. »

Ô musulmans :

Parmi la générosité d'Allah le fait qu'Il ait multiplié la récompense de celui qui veille à la prière en groupe dans les mosquées. Ainsi, **« celui qui prie la prière du 'Ichâ en groupe c'est comme s'il avait prié la moitié de la nuit ; et celui qui prie la prière de l'aube (*As-Soubh*) en groupe c'est comme s'il avait prié toute la nuit. »**

Et **« celui qui se rend à la mosquée le matin et en fin de journée, Allah lui prépare des mets du Paradis. Et ce, à chaque fois qu'il part le matin ou en fin de journée. »**

Celui qui parfait les ablutions lorsque cela lui est difficile, multiplie les pas pour rejoindre les mosquées, et attend la prochaine prière après avoir prié, est semblable au combattant à qui Allah efface les fautes et qu'Il élève en degré. Celui qui accomplit ses ablutions soigneusement, puis se dirige [vers la mosquée] pour [accomplir] une prière obligatoire en groupe, ses péchés lui seront pardonnés.

Celui qui accomplit ses ablutions, les parfait, puis se rend à la mosquée alors que rien ne l'a obligé à sortir hormis la prière, il ne fait pas un seul pas sans être élevé d'un degré, ni un autre sans qu'un péché ne lui soit pardonné. Après avoir accompli la prière, les Anges ne cessent de demander pardon en sa faveur tant qu'il reste à l'endroit où il a prié. Chaque pas que tu fais pour aller prier [à la mosquée] est une aumône.

Tous ces mérites, et d'autres encore, ont été promis à celui qui observe la prière avec les musulmans. Proclame donc la louange d'Allah le Très Haut de t'avoir mené à ces mérites, et qu'Il t'ait privilégié parmi l'ensemble de Ses créatures pour accomplir des actes les plus louables.

Serviteurs d'Allah :

Le père qui aime véritablement ses enfants et fait preuve d'une miséricorde sincère envers sa famille, est celui qui les aide à observer la prière.

Ne sors de chez toi pour aller prier que si tes enfants se trouvent devant toi, à ta droite, à ta gauche et à tes côtés, en train de se

concurrer pour rejoindre les maisons d'Allah, et les endroits où descend Sa miséricorde.

Craignez donc Allah dans votre religion de façon globale, et en particulier dans vos prières. Car son affaire est immense et grandiose. Dirigez-vous vers la prière avec intérêt, et à l'ordre de votre Seigneur avec conformité !

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Le statut de la prière dans la religion¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, car la piété est la plus belle chose que vous extériorisez et la plus noble que vous intériorisez.

Ô musulmans :

L'œuvre la plus importante auprès d'Allah est de L'unifier par l'adoration, et le serviteur ne se rapproche autant de Lui si ce n'est par cela.

La meilleure obéissance après l'unicité (*At-Tawhîd*) est le deuxième pilier de l'Islam. Il repose sur la mention d'Allah, Sa glorification, la soumission et l'humilité.

Allah l'a nommé « foi » (*Îmân*), Il dit :

﴿وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَنَكُمْ﴾

{Allah ne vous fera pas perdre [la récompense] de votre foi.} [S.2, v.143].

¹ Sermon prononcé le vendredi 27 du mois de Joumâdâ Al-Oûlâ, en l'an 1435 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

La prière est la colonne vertébrale de l'Islam, le premier attribut des pieux évoqué dans le Livre d'Allah après celui de la foi en l'Invisible, et la prunelle des yeux du Prophète ﷺ. Il envoyait en effet ses prêcheurs dans différentes contrées afin de les appeler à celle-ci. Il ﷺ dit à Mou'adh رضي الله عنه : « **Que la première chose à laquelle tu les appelles soit d'adorer Allah ﷻ. Puis lorsqu'ils auront accepté cela, informe-les qu'Allah leur a prescrit cinq prières obligatoires dans la journée et la nuit.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

La première chose que le Prophète ﷺ exigeait après l'unicité était d'accomplir la prière, car elle est l'emblème des adorations du corps, et c'est la recommandation qu'il fit à sa communauté à la fin de sa vie : « **La prière ! La prière ! Et soyez bienveillants envers vos esclaves.** » (Rapporté par Ahmad).

Celui qui l'accomplit aura établi sa religion, mais celui qui la néglige le sera d'autant plus pour le reste. Elle est source de sécurité pour celui qui était polythéiste puis s'est converti :

﴿فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَعَآتُوا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ﴾

{Si les polythéistes se repentent, observent la prière et s'acquittent de l'aumône obligatoire, laissez-les en paix.} [S.9, v.5].

Elle préserve le sang et les biens, le Prophète ﷺ a dit : « **On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah, qu'ils observent la prière et s'acquittent de l'aumône obligatoire. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens deviennent sacrés – à l'exception de ce que punit l'Islam –, et leur jugement revient à Allah.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle suscite la fraternité en religion :

﴿فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَعَآتُوا الزَّكَاةَ فَإِخْوَانُكُمْ فِي الدِّينِ﴾

{Mais s'ils se repentent, observent la prière et s'acquittent de l'aumône obligatoire, ils sont vos frères en religion.} [S.9, v.11].

De par son haut rang et sa distinction par rapport aux autres œuvres,

Allah l'a rendue obligatoire à Ses Prophètes et Messagers. Il révéla à Ibrâhîm, Ishâq et Ya'qûb de l'observer :

﴿وَأَوْحَيْنَا إِلَيْهِمْ فَعَلِ الْخَيْرَاتِ وَإِقَامَ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءَ الزَّكَاةِ﴾

{Nous leur avons révélé de faire le bien, d'observer la prière et de s'acquitter de l'aumône obligatoire.} [S.21, v.73].

Ibrâhîm ﷺ invoqua son Seigneur pour que sa descendance fasse partie de ceux qui accomplissent la prière, et Allah fit l'éloge d'Ismâ'il ﷺ pour l'intérêt qu'il lui portait. Allah dit :

﴿وَكَانَ يَأْمُرُ أَهْلَهُ بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ وَكَانَ عِنْدَ رَبِّهِ مَرْضِيًّا﴾

{Il ordonnait à sa famille la prière et l'aumône obligatoire, et il était agréé par son Seigneur.} [S.19, v.55].

La première chose qu'Allah ordonna à Moûsâ après l'unicité est d'observer la prière. Allah s'adressa à lui au sujet de ces deux choses sans aucun intermédiaire :

﴿إِنِّي أَنَا اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدْنِي وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي﴾

{Je suis Allah, point de divinité [digne d'adoration] en dehors de Moi. Adore-Moi donc et accomplis la prière afin de M'évoquer.} [S.20, v.14].

Allah révéla à Moûsâ et Hâroun ﷺ d'ordonner à leur peuple de l'accomplir :

﴿وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ وَأَخِيهِ أَنْ تَبَوَّءَا لِقَوْمِكُمَا بِمِصْرَ بُيُوتًا
وَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قِبْلَةً وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ﴾

{Nous révélâmes alors à Moûsâ et à son frère : « Établissez pour votre peuple des demeures en Égypte, faites-en lieux de culte et observez-y la prière. »} [S.10, v.87].

Zakariyyâ ﷺ priait avec constance :

﴿فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ﴾

{Alors qu'il se tenait debout en prière dans son oratoire, les Anges

l'appelèrent.} [S.3, v.39].

Dâwoûd عليه السلام aimait la prière et se levait le tiers de la nuit pour prier. Quand le peuple de Chou'ayb vit leur Prophète les appeler à l'unicité et qu'il accordait une grande importance à la prière, ils s'exclamèrent :

﴿أَصَلُّوْنَا تَأْمُرُكَ أَنْ نَتَّزِكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَاؤُنَا أَوْ أَنْ نَفْعَلَ فِيْ أَمْوَالِنَا مَا نَشْتَوُ﴾

{Sont-ce tes prières qui t'ordonnent de nous faire renoncer à ce qu'adoraient nos ancêtres, ou à disposer de nos biens comme nous l'entendons ?} [S.11, v.87].

'Îsâ عليه السلام l'évoqua alors qu'il était encore dans son berceau :

﴿وَأَوْصِنِيْ بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا﴾

{Allah m'a enjoint d'observer la prière et de m'acquitter de l'aumône obligatoire tant que je vivrai.} [S.19, v.31].

Allah fit l'éloge des Prophètes عليهم السلام en disant :

﴿إِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ ءَايَاتُ الرَّحْمٰنِ خَرُّوا سُجَّدًا وَبُكِيًّا﴾

{Lorsque les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés, en pleurs.} [S.19, v.58].

On prit l'engagement des fils d'Israël de l'accomplir :

﴿وَلَقَدْ أَخَذَ اللهُ مِيثَاقَ بَنِي إِسْرٰءِيْلَ وَبَعَثْنَا مِنْهُمُ اثْنَيْ عَشَرَ نَقِيبًا وَقَالَ اللهُ إِنِّي مَعَكُمْ لَئِنْ أَقَمْتُمُ الصَّلَاةَ﴾

{Allah a pris l'engagement des fils d'Israël, [lorsqu'Il] suscita parmi eux douze chefs, et [leur] dit : « Je suis avec vous, si vous observez la prière. »} [S.5, v.12].

Louqmân la recommanda à son fils :

﴿يَبْنِيْ أَقِمِ الصَّلَاةَ﴾

{Ô mon enfant ! Observe la prière.} [S.31, v.17].

Allah l'a prescrite aux communautés qui nous ont précédés :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ﴾

{Il ne leur fut pourtant ordonné que d'adorer Allah, en ne consacrant leur culte qu'à Lui seul, en purs monothéistes et d'observer la prière.} [S.98, v.5].

Le Très Haut l'ordonna également à notre Prophète ﷺ, Il lui dit :

﴿وَأَقِمِ الصَّلَاةَ طَرَفِي النَّهَارِ وَزُلْفًا مِنَ اللَّيْلِ﴾

{Accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à certains moments de la nuit.} [S.11, v.114].

Et enfin, Il l'ordonna à cette communauté :

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ﴾

{Observez la prière !} [S.2, v.43].

La prière nous a été prescrite en temps de peur et de sécurité, en voyage et en résidence, que l'on soit en bonne santé ou malade. Personne n'en est dispensé hormis la femme qui a ses menstrues ou ses lochies.

On ordonne à l'enfant de sept ans de l'accomplir, et on corrige [d'une tape non douloureuse] celui qui atteint ses dix ans pour qu'il l'accomplisse [s'il ne priait pas].

« Le Prophète ﷺ n'aimait pas dormir avant la prière du 'Ichâ pour ne pas la manquer, ni discuter [de choses mondaines] après celle-ci pour ne pas veiller au détriment de la prière. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Allah fit l'éloge de Ses serviteurs croyants à travers de nombreux attributs, Il commença par celui de la prière :

﴿قَدْ أَفْلَحَ الْمُؤْمِنُونَ * الَّذِينَ هُمْ فِي صَلَاتِهِمْ خَاشِعُونَ﴾

{Bienheureux sont les croyants, qui prient avec recueillement.} [S.23, v.1 - 2].

Et Il termina également par celle-ci :

﴿وَالَّذِينَ هُمْ عَلَى صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ﴾

{Et sont assidus dans l'accomplissement de leurs prières.} [S.23, v.9].

Elle est l'œuvre la plus aimée d'Allah, le Prophète ﷺ fut questionné : « Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah ? » - **La prière en son temps. -** répondit-il. « Et ensuite ? » - **Faire preuve de bienfaisance envers les parents. -** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ibn Hajar رحمه الله a dit : « Endurer la constance dans l'accomplissement des prières en leurs temps impartis, et veiller à la bienfaisance envers les parents, sont tous deux une obligation continuelle sur laquelle les textes ont insisté. Nul ne peut patienter dans l'observation de l'ordre d'Allah hormis les véridiques. »

Allah spécifia la prière de toutes les adorations en l'ayant prescrite du haut du ciel. Allah s'adressa à notre Prophète Mouhammad ﷺ à son sujet sans aucun intermédiaire. Leur nombre est de cinq, mais leur récompense en vaut cinquante. Elle n'est acceptée qu'avec la propreté du corps, des vêtements et de l'endroit [où l'on prie]. S'agiter, manger et parler y sont interdits.

On ne retrouve cela dans aucune autre adoration hormis la prière, car le serviteur s'adresse à un Seigneur immense et ne doit pas mêler autre chose lorsqu'il converse avec Lui. Allah fait face au prier ; et le serviteur est le plus proche de son Seigneur quand il se prosterne pour Lui.

L'accomplir est l'une des causes d'entrée au Paradis et de la vision [par les croyants] du noble Visage d'Allah. Le Prophète ﷺ a dit : « **Vous verrez certainement votre Seigneur à l'instar de cette lune que vous regardez. Vous Le verrez sans aucune gêne. Ainsi, si vous pouvez faire en sorte de ne pas manquer la prière qui est avant le lever du soleil et celle qui est avant son coucher, alors faites-le !** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ibn Rajab رحمه الله a dit : « La plus belle chose dans le Paradis est la vision [qu'auront les croyants] d'Allah. Et parmi les œuvres les plus nobles dans cette vie mondaine, il y a ces deux prières - celle du Fajr et du 'Asr -. On espère ainsi, en les accomplissant avec assiduité, pouvoir entrer dans le Paradis et y voir Allah. »

Ses récompenses sont très nombreuses avant même qu'elle ne soit accomplie. Les ablutions expient les fautes, et **« celui qui se rend à la mosquée le matin et en fin de journée, Allah lui prépare des mets du Paradis. Et ce, à chaque fois qu'il part le matin ou en fin de journée. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Pour chaque pas que tu accomplis pour te rendre à la prière, un pas est une bonne action qui t'élève en degré auprès d'Allah, et un autre t'efface une mauvaise action.

Celui qui entre à la mosquée, les Anges invoquent pour lui en disant : **« Ô Allah, pardonne-lui ! Ô Allah, fais-lui miséricorde ! » tant qu'il ne perd pas ses ablutions.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

En plus de l'invocation des Anges pour celui qui attend la prière, on ne cesse de lui écrire [la récompense] de celui qui prie tant qu'il attend [la prochaine].

Pendant sa prière, il s'expose aux brises de la miséricorde : **« Celui qui dit "âmîn" en même temps que les Anges, ses péchés antérieurs lui sont pardonnés.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Évoquer Allah après la prière fait tomber les péchés. Ainsi, celui qui dit « Gloire et pureté à Allah (*Soubhâna Allah*) » et « La louange appartient à Allah (*Al-Hamdoulillah*) » trente-trois fois, puis dit « Allah est le plus Grand (*Allahou Akbar*) » trente-quatre fois, ses péchés antérieurs lui sont pardonnés.

Celui qui fréquente les mosquées pour y prier avec piété fait partie des croyants. Allah *سُبْحَانَهُ* a dit :

﴿ إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنِ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ ﴾

{Ne fréquentent les mosquées que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, et accomplissent la prière.} [S.9, v.18].

« Celui qui prie la prière du 'Ichâ en groupe c'est comme s'il avait prié la moitié de la nuit ; et celui qui prie la prière du Soubh en groupe c'est comme s'il avait prié toute la nuit. » (Rapporté par Mouslim).

Elle est une porte immense qui mène au pardon en un temps très

court. Le Prophète ﷺ l'a comparée à une rivière : « **Voyez-vous si une rivière passe devant la porte de l'un d'entre vous et qu'il s'y lave cinq fois par jour, lui resterait-il la moindre saleté ?** » – Il ne lui resterait aucune saleté. – répondirent-ils. « **Telle est l'image des cinq prières obligatoires ! Par leur biais, Allah efface les fautes.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Il ﷺ dit aussi : « **Lorsque l'heure d'une prière obligatoire se présente, pas un musulman ne perfectionne ses ablutions, son recueillement [dans la prière] et son inclinaison, sans qu'elle ne soit pour lui une expiation des péchés antérieurs, tant qu'il ne commet pas de péchés majeurs. Et cela est valable en tout temps.** » (Rapporté par Mouslim).

Ses bienfaits mondains sont innombrables. Elle est source de bonheur, facilite l'obtention de la subsistance et elle est la cause de toute bonne fin. Allah سُبحانه a dit :

﴿وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا لَا نَسْأَلُكَ رِزْقًا لَّحْنُ نَزْرُقُكَ وَالْعَلْقَبَةُ لِلتَّقْوَى﴾

{Ordonne à ta famille la prière, et accomplis-la avec constance. Nous ne te demandons aucun bien, c'est à Nous de pourvoir à ta subsistance. La fin heureuse appartient à ceux qui craignent Allah.} [S.20, v.132].

Elle repousse les maux et est à l'origine de tout bien. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui prie la prière de l'aube (As-Soubh) est sous la protection d'Allah.** » (Rapporté par Mouslim).

Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ a dit : « La prière a un effet étonnant pour repousser les maux d'ici-bas, en particulier si tout son droit lui est donné, en l'accomplissant de façon complète, tant en apparence qu'intérieurement. Les maux d'ici-bas et de l'au-delà ne sont pas aussi bien repoussés que par la prière, et rien n'attire autant les intérêts mondains et de l'au-delà que celle-ci. »

Il dit aussi : « Elle a également un effet surprenant dans la préservation de la santé du corps et du cœur, dans leur vigueur, mais aussi dans leur protection contre les mauvaises substances. Il n'y a pas deux personnes éprouvées par un quelconque handicap, un mal, une épreuve ou une calamité, sans que celui qui accomplisse la prière soit en réalité le moins

éprouvé des deux et celui dont la fin est la plus sûre. »

La calamité n'est aussi bien dissipée que par l'unicité d'Allah et la prière. Allah sauva Younous عليه السلام du ventre de la baleine grâce à celle-ci :

﴿فَلَوْلَا أَنَّهُ كَانَ مِنَ الْمُسَبِّحِينَ * لَلَيْتَ فِي بَطْنِهِ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ﴾

{Et si avant cela il n'avait pas été de ceux qui glorifient Allah, il serait resté dans son ventre jusqu'au Jour de la Résurrection.} [S.37, v.143 - 144].

Dâwoûd عليه السلام fut éprouvé, et il n'a pas trouvé mieux pour son repentir, avec la demande de pardon, que de se réfugier dans la prière :

﴿فَاسْتَغْفَرَ رَبَّهُ، وَخَرَّ رَاكِعًا وَأَنَابَ﴾

{Il demanda alors pardon à son Seigneur, tomba prosterné et se repentit.} [S.38, v.24].

Lorsqu'Allah voulut éprouver Maryam عليها السلام en la faisant enfanter d'un garçon alors qu'elle n'était pas mariée, Il lui ordonna de prier afin que cette affaire lui devienne facile :

﴿يَمْرَأُ أَقْنِي لِرَبِّكِ وَأَسْجُدِي وَأَرْكَبِي مَعَ الرَّاكِعِينَ﴾

{Ô Maryam, obéis continuellement à Ton Seigneur, prosterne-toi, et incline-toi avec ceux qui s'inclinent.} [S.3, v.43].

Et quand une chose attristait le Prophète صلى الله عليه وسلم, il s'empressait de prier.

Allah ordonna aux croyants de chercher assistance dans la prière en toute circonstance :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ﴾

{Ô vous qui croyez ! Cherchez renfort dans la patience et la prière. Allah est avec les patients.} [S.2, v.153].

Lorsque l'on désire accomplir une chose mondaine, nous nous réfugions auprès d'Allah à travers la prière de consultation (*Al-Istikhârah*).

Lors d'une variation dans le mouvement de l'univers, nous nous réfugions auprès de Lui à travers la prière de l'éclipse.

Lors d'un moment de joie, nous nous prosternons pour Lui par gratitude pour ce qu'Allah nous a donné. Et la chose la plus importante par laquelle le Prophète ﷺ exprimait sa reconnaissance était la prière. Quand il se levait [la nuit] pour prier, il le faisait jusqu'à ce que ses pieds enflent. 'Aïchah رضي الله عنها lui demanda : « Pourquoi fais-tu tout cela ô Messager d'Allah, alors qu'Allah t'a pardonné tous tes péchés passés et futurs ? » Il lui répondit : **« Ne devrais-je pas aimer être un serviteur reconnaissant ? »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Dans l'au-delà, la prière précédera toutes les œuvres, et elle sera la première chose sur laquelle le serviteur sera jugé le Jour de la Résurrection.

Parmi les causes permettant d'obtenir la compagnie du Prophète ﷺ au Paradis, il y a le fait de beaucoup prier. Un homme vint voir le Prophète ﷺ et lui demanda : « Je désire être en ta compagnie au Paradis. » Il répondit : **« Alors aide-moi en cela par de nombreuses prosternations. »** (Rapporté par Mouslim).

Les croyants se différencient des hypocrites par la prosternation. Quand les croyants verront leur Seigneur, ils tomberont prosternés devant Lui ; mais quand on appellera les hypocrites à le faire ils n'y parviendront pas, par châtement à leur égard. Allah سبحانه ا dit :

﴿يَوْمَ يُكْشَفُ عَنْ سَاقٍ وَيُدْعَوْنَ إِلَى السُّجُودِ فَلَا يَسْتَطِيعُونَ﴾

{Le Jour où une Jambe [de ton Seigneur] sera dévoilée, on leur demandera de se prosterner, mais ils ne le pourront pas.} [S.68, V.42].

Si le musulman entre en Enfer à cause de ses péchés, alors le Feu ne touchera pas les parties [de son corps] sur lesquelles il se prosternait.

Elle est une obligation d'une extrême importance ; Allah en fait un signe distinctif entre la mécréance et la foi. Le Prophète ﷺ a dit : **« Entre le musulman, le polythéisme et la mécréance, il y a l'abandon de la prière. »** (Rapporté par Mouslim).

Allah سبحانه ا a menacé de l'Enfer celui qui la néglige :

﴿فَخَلَفَ مِنْ بَعْدِهِمْ خَلْفٌ أَضَاعُوا الصَّلَاةَ وَاتَّبَعُوا الشَّهْوَاتِ فَسَوْفَ يَلْقَوْنَ عَذَابًا﴾

{Leur succédèrent de [funestes] descendants qui négligèrent la prière et suivirent les passions, ils ne rencontreront ainsi que le mal.} [S.19, v.59].

On dira aux mécréants :

﴿مَا سَلَكَكُمْ فِي سَقَرٍ * قَالُوا لَمْ نَكُ مِنَ الْمَصَلِّينَ﴾

{« Qu'est-ce qui vous a fait entrer [dans l'Enfer de] Saqar ? » Ils répondront : « Nous n'étions pas de ceux qui accomplissaient la prière. »} [S.74, v.42 – 43].

'Oumar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه a dit : « N'obtiendra rien de l'Islam celui qui délaisse la prière. »

Ceci dit, ô musulmans :

Il est obligatoire pour chacun d'être assidu à la prière et de l'ordonner à sa famille, cela est la voie des Prophètes ﷺ.

Elle procure la satisfaction du Seigneur, expie les fautes, élève en degrés, réunit tout le bien et interdit tout le mal. En elle se trouve la rectitude ici-bas et dans l'au-delà, la réussite et la sérénité, la vie agréable, la bénédiction dans les biens, la quiétude dans les foyers et la descendance pieuse.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿أَقِمِ الصَّلَاةَ لِذُلُوكِ الشَّمْسِ إِلَى عَسْقِ اللَّيْلِ وَقُرْآنِ الْفَجْرِ﴾

﴿إِنَّ قُرْآنَ الْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا﴾

{Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et accomplis aussi la prière de l'aube, car la prière de l'aube a des témoins.} [S.17, v.78].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Allah a ordonné aux hommes d'accomplir la prière en groupe dans les mosquées. Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿وَأَزْكُوا مَعَ الرَّكْعَيْنِ﴾

{Inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.} [S.2, v.43].

Le Prophète ﷺ était prêt à brûler les habitations de ceux qui s'abstenaient d'aller prier en groupe, il dit en effet : « **Les prières les plus dures à accomplir pour les hypocrites sont celles du 'Ichâ et de l'aube (Al-Fajr). Or, s'ils savaient [les récompenses] qu'elles contiennent, ils s'y rendraient à quatre pattes. J'étais d'ailleurs tout près à ordonner que l'on appelle à la prière et de demander à un homme de la diriger, puis j'aurais pris avec moi plusieurs hommes portant des fagots de bois pour me rendre chez ceux qui n'accomplissent pas la prière en groupe à la mosquée, afin de mettre le feu à leurs habitations.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Également, le Prophète ﷺ n'a pas permis à l'aveugle, qui n'a personne pour l'accompagner, de ne pas prendre part à la prière en groupe. C'est ainsi qu'il lui demanda : « **Entends-tu l'appel à la prière ?** » – Oui, répondit-il. « **Alors réponds à l'appel.** » (Rapporté par Mouslim).

Empressez-vous donc de prier en groupe ! Elle est la lumière du visage, la preuve de la foi. C'est avec elle que la poitrine s'épanouit et que ton rang s'élève.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

L'obligation de prier en groupe¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Allah ordonna à Ses créatures de L'unifier à travers l'adoration, aucune œuvre n'est acceptée sans l'unicité. Allah fit suivre Son unicité d'une autre adoration qu'Il évoqua de nombreuses fois et qu'Il ordonna aux Messagers. En effet, Il ordonna à Moûsâ عليه السلام :

﴿وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي﴾

{Accomplis la prière afin de Me mentionner.} [S.20, v.14].

'Isâ عليه السلام a dit :

﴿وَأَوْصِنِي بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا﴾

{Allah m'a enjoint d'observer la prière et de m'acquitter de l'aumône obligatoire tant que je vivrai.} [S.19, v.31].

¹ Sermon prononcé le vendredi 4 du mois de Cha'bân, en l'an 1431 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

Ibrâhîm ﷺ invoqua son Seigneur afin que sa descendance et lui fassent partie de ceux l'accomplissent :

﴿رَبِّ اجْعَلْنِي مُقِيمَ الصَّلَاةِ وَمِنْ ذُرِّيَّتِي رَبَّنَا﴾

{Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la prière, ainsi qu'une partie de ma descendance.} [S.14, v.40].

Allah fit l'éloge d'Ismâ'îl ﷺ lorsqu'il ordonnait à sa famille de l'accomplir :

﴿وَكَانَ يَأْمُرُ أَهْلَهُ بِالصَّلَاةِ﴾

{Il ordonnait à sa famille la prière.} [S.19, v.55].

Elle fait partie de l'engagement pris par les communautés précédentes :

﴿وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَاقَ بَنِي إِسْرَائِيلَ لَا تَعْبُدُونَ إِلَّا اللَّهَ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسْكِينِ وَقُولُوا لِلنَّاسِ حُسْنًا وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ﴾

{[Rappelez-vous], lorsque Nous avons pris l'engagement des fils d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire preuve de bienfaisance envers père et mère, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'adresser aux gens de bonnes paroles, et d'observer la prière.} [S.2, v.83].

Elle fait aussi partie des recommandations de Louqmân :

﴿يَبْنِي أَفِي الصَّلَاةِ﴾

{Ô mon enfant ! Observe la prière.} [S.31, v.17].

On a ordonné à cette communauté d'être assidue à la prière :

﴿حَافِظُوا عَلَى الصَّلَوَاتِ وَالصَّلَاةِ الْوُسْطَىٰ وَقُومُوا لِلَّهِ قَانِتِينَ﴾

{Soyez assidus à l'accomplissement des prières, notamment la prière médiane (*Al-Asr*), et tenez-vous devant Allah avec recueillement.} [S.2, v.238].

On a aussi ordonné cela aux femmes :

﴿وَأَقِمْنَ الصَّلَاةَ وَآتَيْنَ الزَّكَاةَ﴾

{[Ô femmes du Prophète !] Observez la prière et acquittez-vous de l'aumône obligatoire.} [S.33, v.33].

Elle est l'un des fondements de la foi, le Prophète ﷺ dit à la délégation de 'Abd Al-Qays : « **Savez-vous ce qu'est la foi en Allah ? Il s'agit d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah, d'observer la prière et de s'acquitter de l'aumône obligatoire.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Dans la religion, son rang fait suite à celui des deux attestations, et le Prophète ﷺ l'ordonnait dans les débuts de son prêche.

Héraclius demanda à Aboû Soufiâne : « Que vous ordonne-t-il ? » – C'est-à-dire le Prophète ﷺ. – Aboû Soufiâne lui répondit : « Il nous ordonne de prier, de nous acquitter de l'aumône obligatoire, de maintenir les liens de parenté et d'être chastes. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle est l'œuvre qu'Allah aime le plus. Le Prophète ﷺ fut questionné : « Quelle est l'œuvre qu'Allah aime le plus ? » Il répondit : « **Accomplir la prière en son heure** ». (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle fut différenciée du reste des adorations en ayant été prescrite dans les cieux. Aucun ange n'est donc descendu sur terre pour la révéler, mais c'est Allah qui s'adressa sans intermédiaire à notre Prophète Mouhammad ﷺ pour la lui ordonner. Le Prophète ﷺ a dit : « **Puis, on me conduisit jusqu'au Jujubier de la limite ; Allah me révéla ce qu'Il voulut me révéler, puis Il me prescrit d'accomplir cinquante prières quotidiennes, jour et nuit.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

On donna du prestige à son rang, c'est pourquoi il fut d'abord prescrit cinquante prières. Puis elles furent abaissées à cinq, mais la récompense de cinquante prières demeura.

Les Compagnons aimaient prier, ils l'accomplissaient même dans les moments les plus durs. Jâbir رضي الله عنه raconte : « Nous partîmes en expédition avec le Messager d'Allah ﷺ contre un peuple qui nous a combattus avec acharnement. Les polythéistes s'exclamèrent : "Ils vont bientôt accomplir une prière qu'ils aiment plus que leurs propres enfants." » (Rapporté par Mouslim).

Ils prêtèrent serment au Prophète ﷺ d'accomplir la prière. Jarîr Ibn 'Abd Allah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte : « J'ai prêté serment au Prophète ﷺ d'observer la prière, de m'acquitter de l'aumône obligatoire et de conseiller chaque musulman. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

La prière est la meilleure assistance dans les affaires mondaines et religieuses. Elle embellit la personne par de nobles caractères, préserve de la turpitude et du blâmable, efface les fautes et expie les péchés. Le Prophète ﷺ l'a comparée au courant d'un fleuve qui enlève les saletés. (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle préserve le serviteur des maux et de ce qui mène à la perte. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui prie la prière de l'aube (As-Soubh) est sous la protection d'Allah.** » (Rapporté par Mouslim).

Elle dissipe du serviteur les calamités et les troubles, les maux et les défauts. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَأَسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ﴾

{Et cherchez renfort dans la patience et la prière.} [S.2, v.45].

Ibn Kathîr رَضِيَ اللهُ عَنْهُ a dit : « La prière est l'une des meilleures assistances pour rester ferme. »

Elle ouvre les portes de la subsistance et la rend facile d'accès. Allah سُبْحَانَهُ dit concernant Zakariyyâ زَكَرِيَّا :

﴿فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ أَنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِيحْيَى﴾

{Alors qu'il se tenait debout en prière dans son oratoire, les Anges l'appelèrent : « Allah te fait la bonne annonce [de la naissance] de Yahyâ. »} [S.3, v.39].

Et Il dit au sujet de Maryam مَرْيَمَ :

﴿كَلَّمَآ دَخَلَ عَلَيْهَا زَكَرِيَّا الْمِحْرَابَ وَجَدَ عِنْدَهَا رِزْقًا﴾

{Chaque fois que Zakariyyâ entra dans son oratoire, il trouvait auprès d'elle de la nourriture.} [S.3, v.37].

La prière renforce le corps et épanouit la poitrine. Quand le serviteur

se lève, évoque Allah, fait ses ablutions puis prie deux unités de prière : **« Il commence sa journée avec vigueur et bonne humeur. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Le Prophète ﷺ l'a décrite comme étant une lumière, il dit en effet : **« La prière est une lumière. »** (Rapporté par Mouslim).

Elle fait partie des choses qui font entrer au Paradis et qui permettent d'y être élevé en degrés. Thawbân interrogea le Prophète ﷺ : « Informe-moi d'une œuvre pieuse que j'accomplirais et par laquelle Allah me ferait entrer au Paradis ? » – Ou il l'interrogea en ces termes : « [Informe-moi] de l'œuvre qu'Allah aime le plus ? » – Le Prophète ﷺ répondit : **« Prosterne-toi abondamment pour Allah ! Car il n'y a pas une prosternation que tu n'accomplisses sans qu'Allah ne t'élève d'un degré et t'efface un péché. »** (Rapporté par Mouslim).

Elle est l'un des moyens d'obtenir la compagnie du Prophète ﷺ dans le Paradis. Rabi'ah Ibn Ka'b رضي الله عنه raconte : « Le Messager d'Allah ﷺ me dit : **“Demande-moi.”** Je répondis alors : “Je désire être en ta compagnie au Paradis.” – **Et y a-t-il autre chose ?** me demanda-t-il. – “Il n'y a que cela.” répondis-je. – **Alors aide-moi en cela par de nombreuses prosternations.** » (Rapporté par Mouslim).

Elle était la prunelle des yeux du Prophète ﷺ et il fit d'elle sa dernière recommandation avant de mourir. Anas رضي الله عنه rapporte : « La majeure partie des recommandations du Prophète ﷺ alors qu'il était mourant étaient : **“La prière ! Et soyez bienveillants envers vos esclaves.”** » (Rapporté par Ahmad).

Ses mérites sont nombreux et ses profits débordants. Le Prophète ﷺ dit à ce propos : **« S'ils savaient [les récompenses] qu'elles [– la prière de l'aube et du 'ichâ –] contiennent, ils s'y rendraient à quatre pattes. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle est obligatoire pour chaque musulman, elle s'accomplit partout et en toute circonstance. Le Prophète ﷺ a dit : **« On a fait pour moi de la terre un lieu de prière et une purification. Ainsi, lorsque vient l'heure de la prière, la personne prie là où elle se trouve. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

L'islam fit d'elle un repère entre l'islam et la mécréance, le Prophète ﷺ a dit : « **Entre le musulman, le polythéisme et la mécréance, il y a l'abandon de la prière.** » (Rapporté par Mouslim). 'Oumar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه a dit : « Il n'y a pas d'islam pour celui qui ne prie pas. » Et Ibn Mas'oud رضي الله عنه a dit : « Celui qui délaisse la prière n'a plus de religion. »

L'accomplir en son temps imparti est obligatoire, Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿وَخَلَفَ مِنْ بَعْدِهِمْ خَلْفٌ أَضَاعُوا الصَّلَاةَ وَاتَّبَعُوا الشَّهْوَاتِ فَسُوفَ يَلْقَوْنَ عَذَابًا﴾

{Leur succédèrent de [funestes] descendants qui négligèrent la prière et suivirent les passions, ils ne rencontreront ainsi que le mal.} [S.19, v.59].

'Oumar Ibn 'Abd Al-'Azîz رضي الله عنه a dit : « Leur négligence de la prière n'est pas le fait qu'ils la délaissent, mais plutôt qu'ils ne respectent pas ses temps impartis. »

Ishâq Ibn Râhawayh رحمه الله rapporte : « L'avis des gens de science – du Prophète jusqu'à ce jour – est que celui qui délaisse la prière délibérément, sans excuse [légiférée], jusqu'à la fin de son temps imparti pour l'accomplir est un mécréant. »

Allah a ordonné de l'accomplir en groupe dans les maisons d'Allah. Et le Prophète ﷺ n'a pas dispensé celui qui a perdu la vue de s'y rendre : « Un homme aveugle vint voir le Prophète ﷺ et lui dit : “Ô Messager d'Allah ! Je suis aveugle et je n'ai personne pour m'accompagner à la mosquée.” Le Prophète ﷺ lui demanda : “**Entends-tu l'appel à la prière ?**” – Oui, répondit-il. – “**Alors réponds à l'appel.**” » (Rapporté par Mouslim). Il ﷺ dit aussi : « **J'étais d'ailleurs tout près à ordonner que l'on appelle à la prière et de demander à un homme de la diriger, puis j'aurais pris avec moi plusieurs hommes portant des fagots de bois pour me rendre chez ceux qui n'accomplissent pas la prière en groupe à la mosquée, afin de mettre le feu à leurs habitations.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et dans une autre version, il est rajouté : « **S'il n'y avait pas eu de femmes et d'enfants.** » (Rapporté par Ahmad).

Ibn Hajar رحمه الله a dit : « Ce hadîth est clair sur le fait que la prière en groupe est une obligation pour chacun. Si elle n'était que recommandée, il n'aurait pas menacé celui qui la délaisse de mettre le feu [à sa maison]. Et si elle n'était obligatoire que pour un certain nombre de personnes, la

présence du Messager ﷺ et de ceux qui étaient avec lui [à la mosquée] aurait alors suffi. »

Négliger la prière en groupe est une cause de la domination du diable sur le serviteur. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'y a pas trois hommes se trouvant dans un village, ou un désert, et qui n'accomplissent pas la prière [en groupe], sans que le diable ne les domine.** » (Rapporté par Aboû Dâwoûd).

Ibn Mas'ou'd رضي الله عنه a dit : « Ce que j'ai connu des Compagnons est que seul un hypocrite, dont l'hypocrisie était connue, ne priait pas en groupe. »

Participer à cette prière est un signe de foi. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿ إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ
وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَءَاتَى الزَّكَاةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا اللَّهَ ﴾

{Ne fréquentent les mosquées que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, accomplissent la prière, s'acquittent de l'aumône obligatoire et ne craignent qu'Allah.} [S.9, v.18].

Les Compagnons avaient l'habitude de prier en groupe, même en temps de difficultés.

Ibn Mas'ou'd رضي الله عنه rapporte : « J'ai vu un homme [malade] que l'on plaçait entre deux hommes afin qu'il puisse tenir debout dans la rangée. »

Ar-Rabî' Ibn Khaytham رضي الله عنه a dit : « Si vous pouvez vous rendre à la prière, faites-le ! Même si vous devez pour cela marcher à quatre pattes. »

La dernière chose que le Prophète ﷺ vit de ses Compagnons avant sa mort fut de les voir prier en groupe. Anas رضي الله عنه raconte : « Le Prophète ﷺ, alors qu'il était malade, tira le rideau de sa chambre dans laquelle il mourut. Il se mit à observer les gens, alignés en rangs, en train de prier, puis il sourit rempli de joie. » Anas poursuit : « Ce fut la toute dernière fois qu'il vit ses Compagnons. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Allah est face à celui qui prie, et le recueillement est l'âme de la prière. « Quand le Prophète ﷺ priait, on entendait de sa poitrine un son semblable au bouillonnement d'une marmite provoqué par ses pleurs. »

(Rapporté par Aboû Dâwoûd). Ibn ‘Abbâs رضي الله عنه a dit : « Tu n’obtiens de ta prière comme récompense que ce que tu as accompli avec un cœur présent. » Al-Karmî رحمته الله a dit : « Quand chaykh Al-Islâm entrait en prière, ses membres tremblaient. – *de par la grande crainte qu’il avait d’Allah.* – »

Accourez donc à la prière avec recueillement et joie, et accomplissez-la en groupe afin que vos âmes se purifient, que les erreurs de vos langues et de ce qu’ont perpétré vos membres soient effacés, et que vous soyez élevés en degrés.

Je cherche refuge auprès d’Allah contre Satan le lapidé

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

{Observez la prière, acquittez-vous de l’aumône obligatoire et obéissez au Messager, afin qu’il vous soit fait miséricorde.} [S.24, v.56].

Qu’Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions pour la réussite et les bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

La prière est source de victoire et de réussite. Celui qui sort l'accomplir ne fait pas un seul pas sans être élevé d'un degré, ni un autre sans qu'un péché ne lui soit pardonné. Les Anges invoquent pour lui tant qu'il se trouve à l'endroit de sa prière en disant : « **Ô Allah, pardonne-lui ! Ô Allah, fais-lui miséricorde !** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Et « **celui qui prie la prière du 'Ichâ en groupe, c'est comme s'il avait prié la moitié de la nuit ; et celui qui prie la prière de l'aube en groupe, c'est comme s'il avait prié toute la nuit.** » (Rapporté par Mouslim).

Celui dont le cœur est attaché à la prière et attend l'appel de la prochaine, Allah le placera sous l'ombre de Son Trône.

Accomplissez donc les prières obligatoires en groupe, dans les mosquées, avec des âmes consentantes et des poitrines épanouies, vous obtiendrez ainsi la récompense de votre Seigneur.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

L'aumône obligatoire

L'aumône obligatoire (Az-Zakât)¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, car c'est avec la piété que les regards et les cœurs s'illuminent et que tombent les fautes et les péchés.

Ô musulmans :

Allah a créé les djinns et les hommes pour L'adorer alors qu'Il *سُبْحَانَهُ* n'a nullement besoin d'eux. La création tout entière ne peut se passer de Lui. Il est Celui qui dissipe leurs maux et leur accorde des profits. Et c'est à cause du besoin qu'ils ont d'Allah qu'Il leur a ordonné de L'adorer. Allah dit :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾

{Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin de parvenir à la piété.} [S.2, v.21].

L'Islam est bâti sur des piliers sur lesquels il repose. Ainsi, les deux attestations correspondent au premier pilier, les prières obligatoires au deuxième, et l'aumône obligatoire est le troisième de ces grands piliers. Elle fait suite à la prière dans de nombreux versets du Coran. 'Îsâ *ﷺ*

¹ Sermon prononcé dans la Mosquée du Messager *ﷺ*.

l'évoqua lorsqu'il était encore au berceau :

﴿وَأَوْصِنِي بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا﴾

{Il m'a enjoint d'observer la prière et de m'acquitter de l'aumône obligatoire tant que je vivrai.} [S.19, v.31].

Allah fit l'éloge d'Îsmâ'il عليه السلام d'avoir ordonné à sa famille de s'en acquitter :

﴿وَكَانَ يَأْمُرُ أَهْلَهُ بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ وَكَانَ عِنْدَ رَبِّهِ مَرْضِيًّا﴾

{Il ordonnait à sa famille la prière et l'aumône obligatoire, et il était agréé par son Seigneur.} [S.19, v.55].

De par son haut rang, Allah l'a rendue obligatoire pour Ses Prophètes et Messagers. Il révéla à Ibrâhîm, Ishâq et Ya'qoûb de s'en acquitter :

﴿وَأَوْحَيْنَا إِلَيْهِمْ فَعَلِ الْخَيْرَاتِ وَإِقَامِ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ﴾

{Nous leur avons inspiré de faire le bien, d'observer la prière et de s'acquitter de l'aumône obligatoire.} [S.21, v.73].

Elle fait partie de l'engagement qui a été pris par les communautés précédentes. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَاقَ بَنِي إِسْرَائِيلَ لَا تَعْبُدُونَ إِلَّا اللَّهَ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا
وَذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسْكِينِ وَقُولُوا لِلنَّاسِ حُسْنًا
وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ﴾

{[Rappelez-vous], lorsque Nous avons pris l'engagement des fils d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire preuve de bienfaisance envers père et mère, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'adresser aux gens de bonnes paroles, d'observer la prière, et de s'acquitter de l'aumône obligatoire.} [S.2, v.83].

On l'a aussi ordonné aux femmes :

﴿وَأَقِمْنَ الصَّلَاةَ وَآتِينَ الزَّكَاةَ﴾

{[Ô femmes du Prophète !] Observez la prière et acquittez-vous de

l'aumône obligatoire.} [S.33, v.33].

Le Prophète ﷺ l'ordonnait dès les débuts de son prêche. Héraclius demanda à Aboû Soufiâne : « Que vous ordonne-t-il ? » – C'est-à-dire le Prophète ﷺ –. Aboû Soufiâne lui répondit : « Il nous ordonne de prier, de nous acquitter de l'aumône obligatoire, de maintenir les liens de parenté et d'être chastes. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Le Prophète ﷺ la recommanda auprès de sa communauté. Un bédouin vint auprès du Prophète ﷺ et lui demanda : « Indique-moi une œuvre pieuse qui, si je l'accomplis, me permettra d'entrer au Paradis. » Il lui répondit : « **Adore Allah et ne Lui associe rien, observe la prière obligatoire, acquitte-toi de l'aumône obligatoire et jeûne le mois de Ramadan.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Les Compagnons aimaient cette œuvre et s'en acquittaient. Ils prêtèrent serment au Prophète ﷺ de s'en acquitter. Jarîr Ibn 'Abd Allâh رَضِيَ اللهُ عَنْهُ raconte : « J'ai prêté serment au Prophète ﷺ d'observer la prière, de m'acquitter de l'aumône obligatoire et de conseiller chaque musulman. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle est l'un des fondements de la foi, le Prophète ﷺ dit à la délégation de 'Abd Al-Qays : « **Savez-vous ce qu'est la foi en Allah ? Il s'agit d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah, d'observer la prière et de s'acquitter de l'aumône obligatoire.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle est source de sécurité pour celui qui était polythéiste puis s'est converti :

﴿فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ﴾

{Si les polythéistes se repentent, observent la prière et s'acquittent de l'aumône obligatoire, laissez-les en paix.} [S.9, v.5].

Elle préserve le sang et les biens, le Prophète ﷺ a dit : « **On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah, qu'ils observent la prière et s'acquittent de**

l'aumône obligatoire. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens deviennent sacrés – à l'exception de ce que punit l'Islam –, et leur jugement revient à Allah. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle suscite la fraternité en religion :

﴿فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَإِخْوَانُكُمْ فِي الدِّينِ﴾

{Mais s'ils se repentent, observent la prière et s'acquittent de l'aumône obligatoire, ils sont vos frères en religion.} [S.9, v.11].

Avec elle, l'amour entre les musulmans se renforce. Elle procure bénédiction, accroissement et compensation [des biens dépensés], le tout émanant d'Allah. Le Très Haut a dit :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ﴾

{Tout ce que vous dépensez [dans l'obéissance à Allah], Il vous le rend.} [S.34, v.39].

Elle purifie et élève les âmes, Allah سُبحانه dit :

﴿حُذِّمْنَ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا﴾

{Prélève sur leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les élèves.} [S.9, v.103].

Être sauvé du Feu est la récompense de celui qui purifie son âme à travers ses biens. Allah ﷻ a dit :

﴿وَسَيُجَنَّبُهَا الَّذِينَ * الَّذِينَ يُؤْتُوا مَالَهُمْ يَتَزَكَّى﴾

{Alors qu'en sera écarté celui qui craint [Allah], qui donne de ses biens [uniquement dans l'intention de] se purifier.} [S.92, v.17 – 18].

Elle protège la personne des châtiments de ses péchés et elle détourne d'elle les grandes calamités et les afflictions. Allah ﷻ dit :

﴿فَأَمَّا مَنْ * أَعْطَى * وَاتَّقَى * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى * فَسَنبَرُهُ * لِلْعُسْرَى *

وَأَمَّا مَنْ * بَخِلَ * وَأَسْتَعَى * وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَى * فَسَنبَرُهُ * لِلْعُسْرَى *

{Celui qui s'acquitte [de ce qui lui est imposé], craint [Allah] et croit

en la plus belle récompense, Nous lui accorderons [de cheminer sur] la voie la plus aisée. Quant à celui qui s'en montre avare, [prétend] se dispenser [d'Allah] et dément la plus belle récompense, Nous lui accorderons [de cheminer sur] la voie la plus difficile.} [S.92, v.5 – 10].

Il y a dans l'aumône, à travers la charité et la générosité, une élévation des âmes et des nobles caractères. Par son biais, l'équité est parachevée, l'aisance se généralise et le pauvre se réjouit. Elle est la parure des gens riches, l'ornement des pieux et la recommandation des Prophètes. S'en acquitter est un signe de la véracité de la foi, une preuve de bienfaisance, un moyen d'obtenir la satisfaction [d'Allah], un symbole de réussite et un indice de certitude.

Elle est un droit appartenant aux nécessiteux que doit donner la personne fortunée, sans faire suivre cela d'un rappel ou d'une humiliation. Par le biais de l'aumône obligatoire, la personne complète sa religion et préserve ses biens.

De même, elle rapproche le serviteur du Paradis et l'éloigne de l'Enfer. Un bédouin vint auprès du Prophète ﷺ et lui demanda : « Informe-moi sur ce qui me rapproche du Paradis et m'écarte du Feu. » Le Prophète ﷺ s'arrêta, puis il regarda ses Compagnons et s'exclama : « **Il a certes été inspiré [dans sa question].** » Il lui demanda : « **Qu'as-tu dit ?** » Le bédouin répéta sa question et le Prophète ﷺ de répondre : « **Que tu adores Allah et ne Lui associes rien, que tu accomplisses la prière, que tu t'acquittes de l'aumône obligatoire et que tu noues les liens avec tes proches.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Celui qui s'en acquitte de plein gré, Allah lui fera goûter la douceur et la saveur de la foi. Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit : « Chaque fois qu'une personne fait une aumône, elle voit son cœur s'épanouir, sa poitrine s'élargir, sa joie se renforcer et son bonheur grandir. S'il n'y avait dans l'aumône que ce seul bénéfice, cela suffirait à inciter le serviteur à multiplier les aumônes et à s'empresse de le faire. »

De par l'importance de l'aumône obligatoire, Allah cita lui-même les catégories de personnes ayant le droit de la percevoir. Il dit en effet :

﴿ إِنَّمَا الصَّدَقَتُ لِلْفُقَرَاءِ وَالْمَسْكِينِ وَالْعَمِلِينَ عَلَيْهَا وَالْمَوْلَةَ فُلُوبُهُمْ وَفِي الرِّقَابِ

وَالْعَرِمِينَ وَفِي سَبِيلِ اللَّهِ وَأَبْنِ السَّبِيلِ فَرِيضَةً مِّنَ اللَّهِ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٠﴾

{Les aumônes ne sont destinées qu'aux pauvres, aux indigents, à ceux qui les collectent, à ceux dont on veut gagner les cœurs [à l'islam], à l'affranchissement [des esclaves], à ceux qui sont accablés de dettes, [au combat] sur le sentier d'Allah, et au voyageur [dans le besoin]. Telle est la prescription d'Allah ! Allah est omniscient et sage.} [S.9, v.60].

Il n'est donc pas autorisé de la donner à celui qu'Allah n'a pas cité.

En revanche, il y a une menace contre celui qui, par avarice, ne la donne pas. Allah le Très Haut a dit :

﴿وَالَّذِينَ يَكْتُمُونَ الذَّهَبَ وَالْفِضَّةَ وَلَا ينفِقُونَهَا فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَبَشِّرْهُمْ بِعَذَابٍ أَلِيمٍ﴾

{Annonce un châtement douloureux à ceux qui amassent or et argent et ne les dépensent pas sur le sentier d'Allah.} [S.9, v.34].

Le Messager ﷺ a dit : « **Celui à qui Allah accorde des biens sur lesquels il ne s'acquitte pas de l'aumône obligatoire, ceux-ci prendront le Jour de la Résurrection la forme d'un serpent venimeux, à la tête lisse, ayant deux taches noires au-dessus des yeux qui le serrera autour du cou. Puis il le saisira par la commissure de ses lèvres et lui dira : "Je suis tes biens ! Je suis ton trésor !"** » Puis le Prophète ﷺ lut la parole d'Allah :

﴿وَلَا يَحْسَبَنَّ الَّذِينَ يَبْخُلُونَ بِمَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ هُوَ خَيْرًا لَّهُمْ بَلْ هُوَ شَرٌّ لَّهُمْ سَيُطَوَّقُونَ مَا بَخَلُوا بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ﴾

{Que ceux qui se montrent avares de ce qu'Allah leur a accordé de Sa grâce ne pensent pas que cela est un bien pour eux. C'est, au contraire, un mal pour eux, et au Jour de la Résurrection, ils porteront ce dont ils se sont montrés avares comme un carcan enserrant leur cou.} [S.3, v.180]. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Ceci dit, ô musulmans :

L'adoration [d'Allah] à travers l'aumône obligatoire est un bienfait qu'Allah réserva aux gens fortunés. Qu'ils s'en réjouissent et s'en

acquittent de bon cœur ! Car elle satisfait le Tout Miséricordieux, fructifie les biens et les protège des maux et de la perte.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿الشَّيْطَانُ يَعِدُكُمُ الْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِالْفَحْشَاءِ
وَاللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾

{Satan vous fait craindre la pauvreté et vous invite à commettre des turpitudes, tandis qu'Allah vous promet Son pardon et Sa grâce. Allah est immense et omniscient.} [S.2, v.268].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions pour la réussite et les bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit, ô musulmans :

C'est avec l'aumône obligatoire que l'on règle les dettes des gens pauvres et des nécessiteux, que l'on répond à leurs besoins, que l'on vient en aide au voyageur qui ne peut poursuivre son voyage et que les cœurs se gagnent. Cette aumône est une épargne auprès d'Allah et un prêt gracieux qui est multiplié pour le fortuné. Allah ﷻ dit :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ وَهُوَ خَيْرُ الرَّازِقِينَ﴾

{Tout ce que vous dépensez [dans l'obéissance à Allah], Il vous le rend, car Il est le Meilleur des pourvoyeurs.} [S.34, v.39].

Alors montre-toi humble envers le nécessiteux ! Donne-lui généreusement de ton argent ! Rapproche-toi de lui et sens-toi concerné par sa personne ! Ne méprise aucun pauvre, car ce sont eux les plus nombreux au Paradis. Dépense d'une main et d'une âme généreuses, Allah bénira ainsi tes biens et tes enfants. L'aumône est un remède aux maladies et à ses symptômes, partez donc vous enquérir des gens faibles et des nécessiteux. Dépensez, et vous serez pourvus. Faites leur miséricorde afin que l'on vous fasse miséricorde ! Car la plainte du pauvre n'est due qu'au manquement d'une personne fortunée.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Les mérites de l'aumône¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

L'argent circule entre les mains des serviteurs et ne reste pas immobile. Celui dont l'argent ne le quitte pas, c'est lui-même qui s'en séparera lorsqu'il quittera ce monde. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿كَمْ تَرَكُوا مِنْ جَنَّاتٍ وَعَيُْونٍ * وَزُرُوعٍ وَمَقَامٍ كَرِيمٍ﴾

{Que de jardins et de sources, ainsi que de plantations et de somptueuses demeures ils laissèrent [derrière eux].} [S.44, v.25 – 26].

L'argent est la tentation de cette communauté, le Prophète ﷺ dit en effet : « **Chaque communauté est éprouvée par quelque chose, la mienne le sera par l'argent.** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

L'argent est à l'image d'un compagnon, il n'est pas garanti qu'un jour il devienne un ennemi privant ainsi son possesseur de la récompense. Cependant, ce dernier sera loué s'il se rapproche du bien et du pauvre avec

¹ Sermon prononcé dans la Mosquée du Messager ﷺ.

son argent. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quel excellent musulman celui qui aura donné de son argent au nécessiteux, à l'orphelin et au voyageur.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

L'argent est semblable à une pierre que l'on tient dans sa main, on ne peut profiter de lui que si l'on s'en sépare. Or, celui qui ne le fait pas, sera pris de regrets lorsque son terme approchera. Allah ﷻ dit :

﴿وَأَنْفَقُوا مِنْ مَّا رَزَقْنَكُمْ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ﴾
 ﴿فَيَقُولَ رَبِّ لَوْلَا أَخَّرْتَنِي إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ فَأَصَّدَّقَ وَأَكُن مِّنَ الصَّالِحِينَ﴾ *
 ﴿وَلَنْ يُؤَخِّرَ اللَّهُ نَفْسًا إِذَا جَاءَ أَجَلُهَا وَاللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ﴾

{Dépensez [dans l'obéissance à Allah] de ce que Nous vous avons attribué, avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il ne dise : « Seigneur ! Si Tu m'accordais un court délai, je ferais l'aumône et serais parmi les pieux ! » Or, Allah n'accorde jamais de délai à celui dont le terme est arrivé. Allah connaît parfaitement vos agissements.} [S.63, v.10 – 11].

Allah a donné l'opportunité à Ses serviteurs de faire l'aumône afin de les agréer. L'aumône éteint la colère du Tout Miséricordieux, elle est une preuve de foi et l'une des meilleures œuvres. On demanda au Prophète ﷺ : « Quelle est la meilleure œuvre en Islam ? » Il répondit : « **Donner à manger, et passer le salut (*As-Salâm*) à celui que tu connais et celui que tu ne connais pas.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Elle permet de multiplier les récompenses, d'effacer les fautes et les péchés. Le Prophète ﷺ a dit : « **Ne vous indiquerais-je pas les portes du bien ? Le jeûne est un bouclier, l'aumône éteint le péché à l'instar de l'eau qui éteint le feu, de même que la prière d'un homme en plein cœur de la nuit.** – c'est-à-dire que la prière nocturne aussi efface le péché comme l'eau éteint le feu. – » (Rapporté par At-Tirmidhî).

L'aumône accroît l'argent et le multiplie, Allah ﷻ dit :

﴿مَنْ ذَا الَّذِي يُقْرِضُ اللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا فَيُضْعِفُهُ لَهُ أَصْعَافًا كَثِيرَةً﴾

{Qui accordera à Allah un prêt gracieux, afin qu'Il le lui rende multiplié maintes fois ?} [S.2, v.245].

Et le Prophète ﷺ de dire : « Allah ﷻ a dit : **“Ô fils d'Âdam ! Dépense [de tes biens] et Je dépenserai pour toi.”** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Son effet se manifeste sur l'âme, les biens et les enfants. Elle repousse les calamités et apporte l'aisance. Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit : « L'aumône possède un effet étonnant pour repousser les maux, et c'est une chose qui est bien connue auprès des gens – autant chez les gens de science que les gens de la masse –. La population du monde entier affirme cela car ils l'ont mise en pratique. Les bienfaits d'Allah n'ont jamais été aussi bien attirés et Sa colère aussi bien repoussée que par le fait de Lui obéir, de se rapprocher de Lui et de faire preuve de bienfaisance envers Ses créatures. »

Quant à l'aumône qui a la plus grande récompense, elle consiste **« à ce que tu fasses l'aumône alors que tu es en bonne santé, avare, que tu craignes la pauvreté et que tu espères la richesse. Ne retarde donc pas l'aumône au moment où l'âme atteindra ta gorge et où tu diras : “Donne telle chose à untel, et telle chose à untel.” Alors que l'argent est déjà entre les mains de ton héritier. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). **« La meilleure aumône est celle que fait celui qui a un surplus d'argent ; et la main qui donne est meilleure que celle qui reçoit. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Faciliter au débiteur qui est dans la gêne est une aumône. Celui qui a emprunté de l'argent à plusieurs personnes et souhaite le leur restituer, alors Allah le fera à sa place. Et **« le meilleur d'entre vous est celui qui restitue le mieux ce qu'il doit aux gens. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Parmi les aumônes, il y a le fait de donner de l'eau et à manger. **« Celui qui nourrit un jeûneur obtiendra la même récompense que lui, sans que cela ne diminue la récompense du jeûneur. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Ibn 'Oumar رضي الله عنهما avait pour habitude de jeûner et de ne jamais rompre son jeûne sans avoir avec lui des nécessiteux.

Celui qui fait l'aumône est en sécurité ici-bas et dans l'au-delà. Allah سُبحانه dit :

﴿الَّذِينَ يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ بِالْإِخْلَافِ وَالنَّهَارِ سِرًّا وَعَلَانِيَةً﴾

﴿ فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴾

{Ceux qui dépensent [ainsi] leurs biens, nuit et jour, secrètement et publiquement, leur récompense est auprès de leur Seigneur. Ils n'auront rien à craindre [pour l'au-delà] et ne seront point affligés [pour ce qu'ils auront laissé sur terre].} [S.2, v.274].

La récompense de son aumône est considérable auprès d'Allah. Ainsi, une seule dattes [faite en aumône], Allah **سُبْحَانَهُ** multiplie [sa récompense] jusqu'à devenir aussi imposante qu'une montagne.

Faire l'aumône en secret est meilleure que de la faire en public, car elle permet de mieux éviter l'ostentation sauf si la faire en public comporte un intérêt plus grand, comme le fait de montrer l'exemple aux gens. Allah **سُبْحَانَهُ** a dit :

﴿ إِن تَبَدُّوا الصَّدَقَاتِ فَنِعِمَّا هِيَ وَإِن تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا الْفُقَرَاءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَيُكَفِّرُ عَنْكُم مِّن سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴾

{Faire aumône publiquement est louable, mais il est meilleur encore pour vous de la donner aux pauvres avec discrétion. [Ainsi Allah] effacera une partie de vos péchés. Allah connaît parfaitement vos agissements.} [S.2, v.274].

Parmi les sept personnes qu'Allah couvrira de Son ombre, il y a « **un homme qui a fait une aumône qu'il a cachée au point que sa main gauche ignore ce que sa main droite a donné.** » (Rapporté par Al-Boukhârî). Lorsque Zayn Al-Âbidîn **رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ** mourut, les médinois virent s'interrompre l'aumône qui leur était faite en secret. Quand ils lavèrent son corps, ils virent sur son dos des traces noires causées par la farine qu'il portait la nuit pour les pauvres de Médine.

Allah est généreux et aime la générosité. Notre Prophète **ﷺ** « **était la personne la plus généreuse. Et il l'était encore davantage pendant le Ramadan lorsque Jibrîl venait à sa rencontre pour lui faire réviser le Coran. Il était donc plus généreux et plus profitable que le vent qu'Allah envoie.** » Rien ne lui était demandé sans qu'il ne le donne. « **Le Prophète ﷺ était la personne la plus généreuse.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Il ne considérait pas que ce qu'il donnait était beaucoup, ni ne repoussait celui qui lui demandait. La charité et l'aumône étaient ce qu'il aimait le plus ; il éprouvait bien plus de joie dans ce qu'il donnait que ne peut en avoir celui qui prend ce qu'on lui donne.

Partez donc à la recherche des nécessiteux, même avec peu de chose ! Car en réalité, le peu [qui est dépensé] vaut beaucoup auprès d'Allah et protège du Feu. Le Prophète ﷺ a dit : **« Ô 'Âichah ! Protège-toi du Feu ne serait-ce qu'avec une moitié de datte. Car elle apporte à celui qui a faim la même chose qu'à celui qui est rassasié. »** (Rapporté par Ahmad).

Yahyâ Ibn Mou'âdh رحمه الله a dit : « Je ne connais pas une graine qui pèse aussi lourd que les montagnes d'ici-bas que celle qui est donnée en aumône. »

Donner [de ses biens] élève [le rang de] la personne et est un signe de générosité. Plus l'âme est élevée, plus sa générosité sera grande. Et la personne se trouvera sous l'ombre de son aumône le Jour de la Résurrection.

Allah a prescrit un droit destiné au proche parent qui ne peut être accompli qu'avec la dépense :

﴿وَأَاتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ﴾

{Donne au proche parent ce qui leur est dû.} [S.17, v.26].

Ce n'est pas par charité, mais c'est plutôt un droit qu'Allah a prescrit. **« L'aumône faite au nécessiteux en vaut une, et celle qui est faite pour le proche parent en vaut deux : l'aumône et l'entretien des liens de parenté. »** (Rapporté par An-Nasâ-î).

La récompense de l'aumône qui leur est donnée est garantie et multipliée. Quand le Prophète ﷺ fut interrogé sur l'aumône que faisait Zaynab pour son mari 'Abd Allah Ibn Mas'ou'd, et les orphelins dont elle s'occupait, il répondit : **« Oui, elle obtient deux récompenses : celle de l'entretien des liens de parenté, et celle de l'aumône. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ne pas faire l'aumône par crainte de la pauvreté dénature l'argent. Le Prophète ﷺ a dit : **« Pas un jour ne passe pour les serviteurs sans que**

ne descendent deux Anges. L'un d'eux invoque : “Ô Allah, accorde une compensation à celui qui donne.” Et l'autre de dire : “Ô Allah, accorde la ruine à celui qui s'abstient de donner.” » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). On a promis à celui qui dépense de ses biens gloire et pardon.

Le serviteur ne peut être sauvé de l'épreuve qu'avec la patience et en s'accrochant à Allah.

Que celui qui possède peu d'argent s'attache à la piété. Car c'est avec elle que les portes de la subsistance s'ouvriront pour celui qui est dans la gêne. Allah ﷻ a dit :

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا * وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ﴾

{Celui qui craint Allah, Allah lui accorde une issue favorable [face à toute difficulté] et Il pourvoit à sa subsistance par des voies qu'il n'escomptait pas.} [S.65, v.2 – 3].

C'est en implorant continuellement le pardon d'Allah que les biens abondent. Allah سُبحَانَهُ a dit :

﴿فَقُلْتُ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ إِنَّهُ كَانَ غَفَّارًا * يُرْسِلِ السَّمَاءَ عَلَيْكُمْ مِدْرَارًا * وَيُمْدِدْكُمْ بِأَمْوَالٍ وَبَنِينَ وَيَجْعَلْ لَكُمْ جَنَّاتٍ وَيَجْعَلْ لَكُمْ أَنْهَارًا﴾

{Je leur ai dit : « Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est Celui qui ne cesse de pardonner [à ceux qui se repentent]. [Ainsi], Il vous enverra des pluies abondantes, accroîtra vos biens et [le nombre de] vos enfants, et vous accordera des jardins et des rivières.} [S.70, v.10 – 12].

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ نَفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُمْ مِنْ نَذْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُهُ﴾

{Quelque aumône que vous fassiez, quelque vœu pieux que vous formuliez, Allah en a parfaitement connaissance.} [S.2, v.270].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions pour la réussite et les bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit, ô musulmans :

Dépensez le meilleur de vos gains et recherchez votre récompense auprès d'Allah !

C'est par l'aumône que les biens sont bénis et que les âmes deviennent pures ; chacun sera abrité sous l'ombre de son aumône le Jour de la Résurrection. Parmi ceux qu'Allah placera sous l'ombre de Son Trône, il y a **« un homme qui a fait une aumône qu'il a cachée au point que sa main gauche ignore ce que sa main droite a donné. »** (Rapporté par Al-Boukhârî).

Le croyant ne méprise donc aucune aumône, il se peut qu'une seule pièce d'argent dépasse [la récompense de] mille pièces. Celui qui fait preuve de générosité envers les serviteurs d'Allah, Allah se montre généreux envers lui par Ses faveurs et Sa grâce ; et la récompense est de même nature que l'œuvre.

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Les mérites de dépenser de ses biens¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah qui honore celui qui Lui obéit et Le craint, et qui humilie celui qui délaisse Son ordre et Lui désobéit.

Je Le loue abondamment d'une louange pure et bénie, de la façon que notre Seigneur aime et agréée.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Il n'y a de Seigneur que Lui, et nous n'adorons que Lui.

Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager, le plus véridique dans le prêche à Allah, et le meilleur conseiller pour les serviteurs d'Allah.

Ô Allah ! Prie sur lui et salue-le, ainsi que sa famille, ses compagnons et ceux qui empruntent sa voie et suivent sa guidée.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable et vouez-Lui un culte exclusif en secret et en apparence. Hâtez-vous de satisfaire votre Seigneur et tirez profit de ce mois important.

Ô musulmans :

L'une des finalités de l'Islam est de bâtir une société qui repose sur une miséricorde et une compassion mutuelle, où règnent l'amour et la fraternité, et où l'amour du bien et de la générosité domine.

Le cercle de la générosité s'élargit lorsque les cœurs croyants s'y hâtent en dépensant dans le bien et le convenable. La religion droite de l'Islam incite à cela, de telle façon qu'elle apaise la poitrine du généreux et remédie à l'avarice de l'avare. Allah le Très Haut a dit :

﴿مَنْ ذَا الَّذِي يُقْرِضُ اللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا فَيُضْعِفُهُ لَهُ أَضْعَافًا كَثِيرَةً﴾

{Qui accordera à Allah un prêt gracieux, afin qu'Il le lui rende multiplié maintes fois ?} [S.2, v.245].

¹ Sermon prononcé dans la Mosquée du Messager ﷺ.

« Le Prophète ﷺ était la personne la plus généreuse, et il l'était encore davantage pendant le Ramadan. » S'il faisait l'aumône, c'était avec largesse ; s'il offrait, c'était généreusement ; et s'il donnait, il donnait comme celui qui ne craint pas la pauvreté. Rien ne lui était demandé sans qu'il ne le donne. Il n'a jamais repoussé un demandeur sauf s'il n'avait rien à donner. Il ﷺ recommanda l'aumône aux Compagnons رضي الله عنهم qui dépensèrent le meilleur de leurs biens. 'Oumar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه donna la moitié de ses biens ; quant à Aboû Bakr, le véridique رضي الله عنه, il donna tous ses biens.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui équipera l'armée de "la difficulté" (Al-'Ousrah) obtiendra le Paradis.** » Et ce fût 'Outhmân qui l'équipa. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Lorsque fut révélée la parole d'Allah :

﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ﴾

{Vous ne parviendrez au bien que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez [de vos biens].} [S.3, v.92].

Abou Talhah رضي الله عنه s'empressa d'aller voir le Prophète ﷺ pour lui dire : « Ô Messager d'Allah ! Mon bien le plus précieux est [ma palmeraie] Bayrouhâ que je donne en aumône pour [le visage] d'Allah. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Une petite aumône donnée avec sincérité sauve du Feu. Le Prophète ﷺ dit en effet : « **Protégez-vous du Feu ne serait-ce qu'avec une moitié de dattes.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

L'argent ne diminue pas avec la générosité et l'aumône, mais c'est en réalité un prêt gracieux qui est garanti auprès d'Allah, le Généreux, dont Il rendra l'équivalent. Le Messager ﷺ a dit : « **Pas un jour ne passe pour les serviteurs sans que ne descendent deux Anges. L'un d'eux invoque : "Ô Allah ! Accorde une compensation à celui qui donne." Et l'autre de dire : "Ô Allah ! Accorde la ruine à celui qui s'abstient de donner."** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Sois certain de la richesse émanant du Généreux ! Le Messager ﷺ a dit : « **Allah ﷻ a dit : "Ô fils d'Adam ! Dépense [de tes biens] et Je dépenserai pour toi."** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et il ﷺ dit aussi : « **Une aumône**

n'a jamais rien diminué des biens. » (Rapporté par Mouslim).

L'argent est un dépôt entre tes mains. Tu n'as gagné de celui-ci que ce dont tu t'es nourri mais que tu as fini par consommer ; ou ce dont tu t'es habillé, mais que tu as fini par user ; ou ce dont tu voulais faire aumône et que tu as fini par donner [désireux de la récompense d'Allah]. Alors montre-toi humble envers le nécessiteux ! Donne-lui généreusement de ton argent ! Rapproche-toi de lui et sens-toi concerné par sa personne ! Ne méprise aucun pauvre, car ce sont eux les plus nombreux au Paradis.

Celui qui fait preuve de générosité envers les serviteurs d'Allah, Allah se montre généreux envers lui. Quant à celui à qui l'on a ouvert la porte d'un quelconque bien, qu'il s'y empresse ! Car il ne sait pas quand elle se refermera. Si tu peux faire en sorte que personne ne te précède dans ton cheminement vers Allah, alors fais-le !

Lorsque Zayn Al-ʿAbidîn عليه السلام mourut, les médinois virent s'interrompre l'aumône qui leur était faite en secret. Quand ils lavèrent son corps, ils virent sur son dos des traces noires causées par la farine qu'il portait la nuit pour les pauvres de Médine.

Celui qui dépense [pour Allah] voit ses affaires quotidiennes se faciliter. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿فَأَمَّا مَنْ أَعْطَى وَاتَّقَى * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى * فَسَنبِئُكَ بِهِ إِسْرَى *
وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَى * وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَى * فَسَنبِئُكَ بِهِ إِعْرَى﴾

{Celui qui s'acquitte [de ce qui lui est imposé], craint [Allah] et croit en la plus belle récompense, Nous lui accorderons [de cheminer sur] la voie la plus aisée. Quant à celui qui s'en montre avare, [prétend] se dispenser [d'Allah] et dément la plus belle récompense, Nous lui accorderons [de cheminer sur] la voie la plus difficile.} [S.92, v.5 – 10].

On lui a également promis le pardon et la richesse. Allah ﷻ a dit :

﴿الشَّيْطَانُ يَعِدُكُمُ الْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُمْ بِالْفَحْشَاءِ وَاللَّهُ يَعِدُكُمْ مَغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا﴾

{Satan vous fait craindre la pauvreté et vous invite à commettre des turpitudes, tandis qu'Allah vous promet Son pardon et Sa grâce.} [S.2, v.268].

Plus encore, l'aumône est même restituée. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ وَهُوَ خَيْرُ الرَّازِقِينَ﴾

{Tout ce que vous dépensez [dans l'obéissance à Allah], Il vous le rend, car Il est le meilleur des pourvoyeurs.} [S.34, v.39].

Dépenser [pour Allah] dissipe les afflictions. En effet, la première fois que la révélation descendit sur le Prophète ﷺ, il s'adressa à Khadîjah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا : **« J'ai vraiment craint pour ma personne. »** Elle répondit : « Oh que non ! Par Allah, jamais Il ne t'humiliera. Tu maintiens les liens de parenté, tu soutiens les faibles, tu donnes à ceux qui n'ont pas, tu honores l'invité et tu assistes les affligés. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Le profit de la dépense permettra même de dissiper les afflictions de l'endroit où l'on sera tous rassemblés (*Al-Mahchar*). Celui qui faisait l'aumône sera couvert de l'ombre de son aumône le Jour de la Résurrection. Quant à celui qui la faisait secrètement – aussi minime soit-elle – Allah l'honorera d'une autre ombre que celle de son aumône, l'ombre du Trône.

La personne riche et qui dépense [de ses biens] précédera les autres dans la récompense. Certains Compagnons رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ disaient : « Les gens fortunés s'en sont allés avec les récompenses. » (Rapporté par Mouslim).

La personne fortunée qui a réussi est celle qui aura construit son Au-delà à travers la générosité et les dons avec piété. Le Prophète ﷺ fut interrogé : « Quelle est la meilleure aumône ? » Il répondit : **« Que tu fasses aumône alors que tu es en bonne santé, que tu désires [cet argent], que tu espères la richesse et que tu craignes la pauvreté. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Faire l'aumône en secret est meilleure que la faire en public, car elle permet de mieux éviter l'ostentation. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَإِنْ تَخْفَوْهَا وَنُوْوْهَا الْفُقَرَاءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ﴾

{Mais il est meilleur encore pour vous de la donner aux pauvres avec discrétion.} [S.2, v.271].

Parmi les sept personnes qu'Allah couvrira de Son ombre, il y a « un

homme qui a fait une aumône qu'il a cachée au point que sa main gauche ignore ce que sa main droite a donné. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Quiconque a une bonne opinion de son Seigneur est d'une âme généreuse, il fait preuve de bonté avec son argent en étant certains de la parole d'Allah :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ وَصَلَّى﴾

{Tout ce que vous dépensez [dans l'obéissance à Allah], Il vous le rend.} [S.34, v.39].

Soulaymân Ad-Dârânî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ a dit : « Celui qui place sa confiance en Allah concernant sa subsistance, Allah améliorera ses bons comportements et fera de lui quelqu'un d'indulgent. Il donnera de ses biens avec largesse, et les insufflations sataniques dans sa prière diminueront. » L'aumône mène [la personne] à espérer la récompense qui est auprès d'Allah, à être certaine de Sa promesse et à accomplir le bien par désir d'obtenir Sa grâce citée dans Sa parole :

﴿وَمَا يَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَنْ يُكْفَرُوهُ﴾

{Quelle que soit le bien qu'ils accomplissent, ils ne sauraient être privés de sa récompense.} [S.3, v.115].

La meilleure dépense est celle faite pour les proches. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿يَسْأَلُونَكَ مَاذَا يُنْفِقُونَ قُلْ مَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ خَيْرٍ فَلِلْوَالِدَيْنِ وَالْأَقْرَبِينَ﴾

{Ils t'interrogent sur ce qu'ils doivent dépenser ? Réponds-leur : « Destinez le bien que vous dépensez à vos père et mère, et aux proches. »} [S.2, v.215].

Ton proche est une partie de toi ! En te montrant bienfaisant envers lui, c'est en réalité avec toi que tu l'es. Or, en faisant preuve d'avarice, tu l'es avec toi-même.

Allah a prescrit un droit destiné aux proches qui ne peut être accompli que par la dépense. Ne sois donc pas avare, ne maltraite pas l'orphelin, ne

repousse pas celui qui te demande et dépense généreusement afin qu'Allah bénisse tes biens et tes enfants.

Le Diable insuffle à celui qui dépense [de ses biens] et lui ordonne de s'abstenir, en lui enjolivant cela par la ruse et l'illusion. Allah le Très Haut dit :

﴿الشَّيْطَانُ يَعِدُكُمُ الْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِالْفَحْشَاءِ
وَاللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾

{Satan vous fait craindre la pauvreté et vous invite à commettre des turpitudes, tandis qu'Allah vous promet Son pardon et Sa grâce. Allah est immense et omniscient.} [S.2, v.268].

Allah blâma l'avarice des hypocrites qui refusent de dépenser dans le bien. Ibn Al-Qayyim رحمته الله a dit : « Ils sont les enfants d'Âdam les plus abjects, les plus répugnants et les plus méprisables. »

Ils causèrent de violents préjudices au Messager d'Allah ﷺ ainsi qu'à ses Compagnons. Ils désapprouvèrent le Messager d'Allah ﷺ concernant la répartition [du butin], ils se moquèrent de ses Compagnons et méprisèrent ceux parmi eux qui dépensaient [de leurs biens]. Ibn Kathîr رحمته الله a dit : « Il n'y a pas une situation où personne n'a été à l'abri de leurs blâmes et de leurs mépris. »

S'ils dépensaient leurs biens, ils le faisaient à contrecœur, avec hésitation et rappelaient [aux gens] la dépense qu'ils avaient faite. C'est à cause de leur mauvaise croyance et de leur hypocrisie que leurs dépenses ne sont pas acceptées auprès d'Allah, peu importe ce qu'ils ont pu donner ! Allah ﷻ a dit :

﴿قُلْ أَنفِقُوا طَوْعًا أَوْ كَرْهًا لَّن يُتَقَبَلَ مِنْكُمْ﴾

{Dis-leur : « Dépensez de gré ou de force, rien ne sera accepté de vous. »} [S.9, v.53].

Leurs biens et leurs enfants sont pour eux un châtement :

﴿فَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَالُهُمْ وَلَا أَوْلَادُهُمْ﴾

﴿إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ بِهَا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَتَرْهَقَ أَنفُسُهُمْ وَهُمْ كَافِرُونَ﴾

{Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point ! Par leur biais, Allah ne veut rien d'autre que les châtier ici-bas, et qu'au moment de rendre l'âme ils soient mécréants.} [S.9, v.55].

L'opulent avare est en réalité un pauvre déguisé, un domestique qui réunit l'argent pour les autres. Il n'en aura pas tiré profit, ni ne sera élevé en le dépensant pour les indigents. Il se peut même que l'avarice l'incite à ne pas dépenser. Allah سُبحانه a dit :

﴿وَمَنْ يَبْخَلْ فَإِنَّمَا يَبْخَلْ عَن نَفْسِهِ﴾

{Quiconque est avare, l'est à son détriment.} [S.47, v.38].

L'avidité et l'avarice n'ont jamais permis de conserver l'argent, et aucune aumône ne l'a diminué.

Al-Hasan Al-Basrî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ a dit : « Quels mauvais compagnons que l'or et l'argent ! Ils ne te sont profitables que s'ils se séparent de toi. »

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿وَأَنْفِقُوا مِنْ مَّا رَزَقْنَاكُمْ مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِيَّ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ﴾
﴿فَيَقُولَ رَبِّ لَوْلَا أَخَّرْتَنِي إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ فَأَصَّدَّقَ وَأَكُن مِّنَ الصَّالِحِينَ﴾

{Dépensez [dans l'obéissance à Allah] de ce que Nous vous avons attribué, avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il ne dise : « Seigneur ! Si Tu m'accordais un court délai, je ferais l'aumône et serais parmi les pieux ! »} [S.63, v.10].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions pour la réussite et les bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Le Messager d'Allah ﷺ était le plus généreux des hommes et le plus charitable. S'il faisait aumône, c'était avec largesse ; s'il offrait, c'était généreusement ; et s'il donnait, il donnait comme celui qui ne craint pas la pauvreté. Prenez donc exemple sur votre Prophète et partez rechercher les foyers des nécessiteux, des pauvres, des veuves et des orphelins. Car cela dissipera des afflictions, nourrira celui qui a faim, réjouira un enfant et préservera une famille.

Parmi les manières de remercier Allah il y a le fait de dépenser abondamment pour Ses serviteurs, pauvres et faibles, et de leur faire entrer de la joie.

Aucune sorte d'avarice n'a permis de conserver l'argent, et aucune aumône et dépense ne l'ont fait disparaître.

Ne sois pas comme l'avare malheureux ! Il s'épuise dans cette vie mondaine à amasser de l'argent alors qu'il sera jugé dans l'au-delà pour ne rien avoir donné. Il n'est pas apaisé ici-bas à cause de la préoccupation qu'il a de l'argent, et ne sera pas sauvé de son péché dans l'au-delà. Sa vie mondaine est semblable à celle des pauvres, or son jugement dans l'au-delà sera celui des gens riches.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Le jeûne du Ramadan

Se préparer pour le Ramadan¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, et accrochez-vous fermement à l'Islam.

Ô musulmans :

Les nuits et les jours passent à grande vitesse, et les mois de l'année s'achèvent les uns après les autres. Telle est la Loi d'Allah dans Son univers : il y a un début et une fin.

Allah a honoré Ses serviteurs. Il leur a légiféré des périodes dans l'année où les péchés et les fautes sont pardonnés, et pendant lesquelles on s'approvisionne d'œuvres pieuses.

Il y a dans l'année un mois qui est le meilleur des mois. [Un mois] où Allah envoya Son Messager et révéla Son Livre. Les musulmans l'attendent chaque année, et leurs âmes se réjouissent de sa venue. Ils accomplissent dans ce mois l'un des piliers de l'Islam avec sincérité, que le musulman savoure malgré la faim, où le serviteur concrétise la réelle signification du culte exclusif et l'applique pour l'ensemble des adorations, loin de toute ostentation. La récompense multipliée de son jeûne n'a pas

¹ Sermon prononcé le vendredi 21 du mois de Cha'bân, en l'an 1432 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

de limite, elle incombe plutôt au Généreux (*Al-Karîm*). Le Prophète ﷺ a dit : « Allah ﷻ a dit : **“Toute œuvre [pieuse] du fils d’Âdam lui revient sauf le jeûne car il M’appartient, et c’est Moi qui le rétribue.”** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Le jeûne réforme les âmes, pousse à acquérir des valeurs et à s’écarter de toute corruption. C’est avec le jeûne que les péchés sont pardonnés et que les mauvaises actions sont expiées. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

C’est un mois d’obéissance et de bienfaisance, de pardon et de satisfaction. Le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsque Ramadan arrive, les portes du ciel sont ouvertes, celles de l’Enfer sont fermées, et les diables sont enchaînés.** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Dans ce mois, on patiente sur l’amertume de la soif et de la faim, et on combat l’âme dans le blâme des passions. La récompense [des jeûneurs] est une des portes du Paradis à travers laquelle nul autre qu’eux n’entreront. Ce mois rappelle la situation de ceux qui souffrent de la faim parmi les nécessiteux et ceux qui sont dans le besoin. Le pauvre et le riche sont égaux dans le jeûne ; tous jeûnent pour leur Seigneur et demandent pardon pour leurs péchés. Ils se privent de nourriture en même temps, et rompent leur jeûne ensemble. Toute la journée, ils sont égaux dans la faim et la soif afin que se réalise pour tout le monde la parole d’Allah :

﴿إِنَّ هَذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاعْبُدُونِ﴾

{Cette communauté est la vôtre, une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc !} [S.21, v.92].

Le glorieux Coran est le fondement de la religion, la preuve du Message [divin]. Il fut révélé pendant le meilleur des mois :

﴿شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ﴾

{Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été révélé.} [S.2, v.185].

Le fait qu'il ait été révélé au cours de ce mois montre à cette communauté qu'elle doit multiplier sa lecture et sa méditation. Jibrîl عليه السلام descendait du ciel au cours de ce mois pour faire réviser le Coran à notre Prophète Mouhammad عليه السلام ; et l'année où il mourut, Jibrîl le lui fit réviser à deux reprises. Lorsqu'entraît le mois de Ramadan, l'imam Mâlik عليه السلام s'adonnait à la lecture du Coran et délaissait la science du Hadîth et ses savants.

L'aumône a d'immenses bénéfiques ici-bas et dans l'au-delà, elle repousse la calamité, facilite les affaires, attire la subsistance et éteint les péchés comme l'eau éteint le feu. Elle sera une ombre pour celui qui fait l'aumône le Jour de la Résurrection. Et l'argent n'a jamais diminué à cause de l'aumône, au contraire, elle est un prêt gracieux qui est garanti auprès du Riche, le Généreux :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ﴾

{Tout ce que vous dépensez [dans l'obéissance à Allah], Il vous le rend.} [S.34, v.39].

Allah multiplie la bénédiction [de ce prêt] et sa pureté ici-bas, et Il le récompensera dans l'au-delà d'un bienfait permanent. Le Prophète عليه السلام a dit : « **Pas un jour ne passe pour les serviteurs sans que ne descendent deux Anges. L'un d'eux invoque : “Ô Allah ! Accorde une compensation à celui qui donne.” Et l'autre de dire : “Ô Allah ! Accorde la ruine à celui qui s'abstient de donner.”** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Pars donc rechercher les foyers des pauvres et des nécessiteux, notamment ceux parmi les veuves et les orphelins. Cela enlèvera pour toi une affliction, éloignera de toi un malheur, nourrira celui qui a faim, réjouira un enfant, préservera une famille et empêchera quelqu'un de mendier. Le Prophète عليه السلام était la personne la plus généreuse et la plus charitable. S'il faisait l'aumône, c'était avec largesse ; s'il offrait, c'était généreusement ; et s'il donnait, il donnait comme celui qui ne craint pas la pauvreté. Il accueillait Ramadan avec une extrême générosité. Il était plus généreux encore que le vent qu'Allah envoie. Aucune avarice n'a permis de conserver l'argent, et aucune aumône ni dépense ne l'a fait disparaître.

Les nuits du Ramadan sont les meilleures nuits de l'année : « **Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Ces nuits sont précieuses à cause de l'adoration que l'on y fait. Le Prophète ﷺ a dit : « **Après les prières obligatoires, la meilleure prière est celle de la nuit.** » (Rapporté par Mouslim). Et « **celui qui prie avec l'imam jusqu'à ce qu'il termine, on lui inscrira la récompense d'une prière nocturne.** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Il y a dans ces nuits, une nuit dont la récompense est multipliée, il s'agit de « la mère des nuits » – la nuit du décret et du mérite –, qui est meilleure que mille mois. Pendant chaque nuit, du haut du ciel, la porte d'exaucement [des invocations] s'ouvre, et les trésors de Celui qui accorde tout (*Al-Wabbâb*) sont remplis.

Implore donc la générosité du Généreux et la miséricorde du Miséricordieux ! Car Ramadan est un mois de dons, de présents, de bienfaits et de faveurs. Et la plus impuissante des personnes est celle qui est incapable d'invoquer.

Les jours sont des feuillets de la vie, et le bienheureux est celui qui les pérennise avec les meilleures œuvres. Celui qu'Allah a ramené de la servitude des péchés au prestige de l'obéissance, Il l'enrichit en réalité sans argent, et l'accompagne même s'il est seul. L'âme est sereine quand les péchés sont peu nombreux et celui qui connaît réellement son Seigneur, se consacrera à Lui plutôt qu'aux passions de son âme.

Malheureusement, certains ont déprécié la valeur de ces nuits par les distractions et ce qui ne comporte aucun profit. Quand le mois du jeûne s'achève, les gens ont gagné, tandis qu'eux sont les grands perdants. D'autres encore jeûnent, mais ne prient pas ! Or, le jeûne n'est accepté qu'avec l'unicité et la prière.

La femme doit multiplier la lecture du Coran, l'évocation d'Allah et la demande de pardon. Elle doit multiplier les adorations surérogatoires. Quant à la prière du Tarâwîh dans sa maison, cela est meilleur pour elle que de l'accomplir dans les mosquées. Le Prophète ﷺ a dit : « **Leurs foyers sont meilleurs pour elles.** » (Rapporté par Aboû Dâwôûd).

Elle doit aussi se couvrir, être pudique et se rappeler que son Seigneur

l'observe lorsque son tuteur et les témoins d'Allah sont absents. Il a été promis à la femme vertueuse la satisfaction du Seigneur de l'univers à son égard. Le fait qu'elle soit attachée à sa religion, qu'elle se couvre et soit fière de son voile, élève et honore son rang. Elle est la fierté de la société, le symbole de la chasteté et le joyau de la vie.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ
كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾

{Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit comme il fut prescrit à ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindriez-vous la piété.} [S.2, v.183].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit, ô musulmans :

L'une des meilleures façons d'accueillir le mois de Ramadan est d'être constant dans la demande de pardon et de multiplier les louanges à Allah pour nous avoir permis d'atteindre ce mois béni. Ceux qui s'empressent vers les bonnes œuvres sont les premiers à atteindre les plus hauts degrés du Paradis.

Recherchez donc les moyens qui permettent d'obtenir la miséricorde d'Allah dans Son noble mois ! Concurrencez-vous dans les œuvres de piété et de bien ! Variez les actes de bienfaisance ! Délaissez la médisance, la calomnie et toute forme de péché ! Ne passe pas à côté d'un bien à cause d'une veillée nocturne dans la désobéissance ! Et que le sommeil ne t'empêche pas d'accomplir des adorations ! Si tu peux faire en sorte que personne ne te précède dans ton cheminement vers Allah, alors fais-le !

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Le croissant de lune du mois de Ramadan est apparu¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, et accrochez-vous fermement à l'Islam.

Ô musulmans :

Les nuits et les jours passent à grande vitesse, et les mois de l'année s'achèvent les uns après les autres. Les serviteurs cheminent vers Allah, et très prochainement ils rencontreront leurs œuvres. Parmi les faveurs d'Allah et Sa générosité, le fait qu'Il ait choisi pour Ses serviteurs des périodes dédiées aux adorations. Mais aussi des jours, des nuits et des heures afin d'y augmenter le désir [du serviteur] et ses d'efforts, et que les hommes se concurrencent [dans le bien].

Chaque fois qu'apparaît le croissant de lune du Ramadan, il nous apporte des brises bénies. Les musulmans accueillent donc ce mois avec joie et leurs cœurs se remplissent de gaieté. Il est probable qu'en ce mois un serviteur atteigne une heure où l'invocation est exaucée, parvenant ainsi à gravir les degrés de la satisfaction et du bonheur.

¹ Sermon prononcé le vendredi 2 du mois de Ramadan, en l'an 1439 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

Nous sommes entrés dans le plus prestigieux des mois et le plus pur. C'est une période grandiose qu'Allah spécifia par le prestige et l'honneur. En effet, c'est au cours de ce mois qu'Allah envoya Son Messager ﷺ, révéla Son Livre, et prescrivit le jeûne de ce mois. Ses heures sont bénies, chacun de ses instants est rempli de bien. Durant ce mois, les grâces [d'Allah] se succèdent les unes après les autres et les bénédictions se répandent.

C'est une période de bienfaisance et d'aumône, de pardon et d'expiation des fautes. Nous jeûnons pendant ses journées, et nous prions et lisons le Coran durant ses nuits. Dans ce mois, les portes du Paradis sont ouvertes, celles de l'Enfer sont fermées et les diables sont enchaînés. Il y a une nuit meilleure que mille mois, et le malheureux est celui qui aura été privé de son bien.

Le Ramadan est un vaste terrain pour se concurrencer dans les actes d'obéissance, et une opportunité pour purifier les âmes des souillures et des maladies.

C'est un mois de générosité, dans lequel la récompense des œuvres est multipliée, et où les fautes et les péchés sont expiés. Le Prophète ﷺ a dit : **« Entre les cinq prières quotidiennes, entre celle du vendredi au vendredi prochain et entre le jeûne du Ramadan au Ramadan suivant, les fautes sont expiées tant que les grands péchés sont évités. »** (Rapporté par Mouslim).

Dans ce mois, les musulmans accomplissent l'un des piliers de l'Islam. Il est un aspect concret de la grandeur de cette religion et de l'unité des musulmans. C'est aussi durant ce mois que la parole du Très Haut prend tout son sens :

﴿إِن هَذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاعْبُدُونِ﴾

{Cette communauté est la vôtre, une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc !} [S.21, v.92].

Tirer profit des périodes de grand bien est une faveur qu'Allah accorde au serviteur qu'Il aime. Pendant le Ramadan, les principales adorations, dont la plus importante d'entre elles, se réunissent pour les musulmans. Ainsi, la prière est un lien entre le serviteur et son Seigneur

qui ne quitte jamais le musulman durant sa vie. La prière d'un homme en groupe est obligatoire, elle vaut vingt-sept fois plus que la prière qu'il accomplit [seul] à son domicile, ou à son travail.

Le musulman doit s'aider de son jeûne pour accomplir sa prière, et pour consacrer la plus grande partie de sa nuit à celle-ci. Car **« celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et **« celui qui prie avec l'imam jusqu'à ce qu'il termine, on lui inscrira la récompense d'une prière nocturne. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

L'aumône obligatoire (*Az-Zakât*), et [toutes les autres] aumônes volontaires, permettent de purifier les biens et de les accroître, d'enrichir l'âme et de la réformer. L'impact qu'elles ont sur l'âme, les biens et les enfants est manifeste. Elles repoussent la calamité et procurent l'aisance. Celui qui fait preuve de générosité envers les serviteurs d'Allah, Allah se montre généreux envers lui. Le Prophète ﷺ a dit : **« Allah ﷻ a dit : “Ô fils d'Adam ! Dépense [de tes biens] et Je dépenserai pour toi.” »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

« Chacun sera sous l'ombre de son aumône » le Jour de la Résurrection. Alors fais aumône, même avec peu de chose, d'une âme consentante, et reconforte le malheureux. Quant à **« celui qui nourrit un jeûneur, il obtiendra la même récompense que lui. »** La dépense et la générosité faisaient partie de la voie du Prophète ﷺ, il donnait comme celui qui ne craint pas la pauvreté. S'il faisait aumône, c'était avec largesse ; s'il offrait, c'était généreusement. Il ne repoussait pas celui qui lui demandait. Rien ne lui était demandé sans qu'il ne le donne. Il ﷺ était encore plus généreux pendant Ramadan, plus encore que le vent qu'Allah envoie.

Le jeûne est l'emblème le plus important de ce noble mois au cours duquel les musulmans s'approvisionnent de piété :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ
كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾

{Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit comme il fut prescrit à

ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindriez-vous la piété.} [S.2, v.183].

La récompense [du jeûne] n'est pas définie ni limitée. Allah dit en effet dans le hadîth divin : « **Toute œuvre [pieuse] du fils d'Âdam lui revient sauf le jeûne car il M'appartient, et c'est Moi qui le rétribue.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et « **Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Le jeûne du jeûneur s'interpose entre lui, et entre les maux et les péchés. Le Prophète ﷺ a dit : « **Le jeûne est un bouclier.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Parmi les œuvres pieuses à accomplir, il y a la 'Oumrah (*petit pèlerinage*). Le Prophète ﷺ a dit : « **Une 'Oumrah faite pendant Ramadan équivaut à [la récompense] d'un pèlerinage.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Le Coran est la parole d'Allah le Très Haut et Son argument contre Ses créatures. Il est la source de la sagesse et le signe du Message divin. On ne peut cheminer vers Allah qu'avec lui et on ne peut être sauvé sans lui. Il est une lumière pour les esprits et les regards. Celui qui s'y attache et s'y accroche s'élève et gagne en estime. Le lire est source de récompense et de guidée, l'étudier procure connaissance et fermeté, œuvrer avec apporte protection et sûreté, l'enseigner et appeler à lui est la spécificité des gens de bien.

Le Coran fut révélé pendant Ramadan, il faut donc multiplier sa lecture, sa méditation, son apprentissage, son enseignement, son application et s'y conformer. Allah ﷻ a dit :

﴿شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَىٰ وَالْفُرْقَانِ﴾

{Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été révélé comme guide pour les gens, et qui comporte [des versets] clairs permettant de distinguer la guidée, et de distinguer [le Vrai du Faux].} [S.2, v.185].

Au cours de ce mois, Jibrîl ﷺ faisait réviser le Coran à notre Prophète ﷺ une fois par an. Et l'année au cours de laquelle le Prophète ﷺ mourut, il le lui fit réviser à deux reprises.

L'invocation est une adoration et un moyen de se rapprocher d'Allah. Elle est un butin que l'on obtient sans fatigue, un bénéfice que l'on acquiert sans peine. Elle procure l'aisance, elle est l'ennemie de toute calamité et **« personne ne peut périr avec l'invocation »**. Avec elle, le serviteur atteint ce qu'il espère et ce qu'il désire. Combien de choses éloignées a-t-elle permis de rapprocher ? Combien de difficultés a-t-elle rendues faciles ? Et combien d'afflictions a-t-elle soulagées ? L'invocation la plus susceptible d'être exaucée est celle qui est faite au dernier tiers de la nuit. Si le serviteur se montre humble devant son Seigneur, Allah exaucera sa demande. Si l'âme a faim, le cœur s'adoucit et se purifie. L'invocation du jeûneur n'est pas refusée, Ibn Rajab رحمته الله a dit : « Le jeûneur est en adoration continue durant ses nuits et ses journées. Son invocation est exaucée quand il jeûne et lorsqu'il le rompt. Il est donc un jeûneur patient la journée et quelqu'un qui mange et remercie Allah la nuit. »

Par conséquent, le victorieux est celui qui aura abondamment invoqué [son Seigneur] et qui aura épargné pour lui-même [la récompense] de ces jours et ces nuits.

L'évocation d'Allah est une adoration grandiose et facile. Celui qui évoque Allah, Allah l'évoque à son tour. Mais si la langue du serviteur n'est pas occupée à évoquer Allah, elle sera occupée à parler de choses inutiles et à commettre des péchés.

Bien se comporter avec les autres fait partie de la religion. Les premiers à mériter ta bienfaisance sont ceux à qui Allah a fait suivre leur droit après le Sien. Ainsi, tes parents sont ton paradis et ton enfer, ils sont les plus en droit à bénéficier de ta compagnie. Le Prophète ﷺ a dit : **« Qu'il soit humilié ! Qu'il soit humilié ! Puis qu'il soit encore humilié ! »** On demanda : « Qui donc ô Messager d'Allah ? » Il répondit : **« Celui qui aura connu ses parents à l'état de vieillesse – l'un d'eux ou tous les deux – mais qui n'est pas entré au Paradis [par leur cause]. »** (Rapporté par Mouslim). **« Le lien de parenté sera suspendu au Trône [le jour de la Résurrection] et dira : « Celui qui m'a fait preuve de bienfaisance, qu'Allah en fasse de même pour lui ! Quant à celui qui m'a rompu, qu'Allah rompe avec lui ! »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et **« celui qui désire obtenir des largesses dans sa subsistance et un allongement de sa vie, qu'il entretienne les liens de parenté. »**

(Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Parmi la complétude de l'obéissance il y a le fait de la protéger de tout ce qui peut la diminuer ou l'annuler. Le jeûneur, quant à lui, veille encore plus à préserver son adoration et son jeûne de tout ce qui peut les corrompre. Le Prophète ﷺ a dit : « **Que celui d'entre vous qui jeûne ne dise pas d'obscénité, ni n'élève la voix ! Si quelqu'un l'insulte ou le provoque, alors qu'il dise : "Je suis jeûneur."** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Les pieux prédécesseurs ؓ avaient pour habitude lorsqu'ils jeûnaient de rester dans les mosquées. Ils disaient : « Nous préservons notre jeûne et ne médisons sur personne. » L'imam Ahmad رَحِمَهُ اللهُ أَلَيْسَ أَدَبٌ أَدَّبَ اللهُ بِهِ نَبِيَّكُمْ ﷺ a dit : « Il convient au jeûneur de s'attacher au jeûne de la langue et de ne pas débattre [inutilement]. »

Ceci dit, ô musulmans :

La bonté ne peut être parfaite, ni parfaitement établie, que si elle est accompagnée de l'amour [d'Allah] qui pousse la personne à Lui vouer un culte exclusif, mais aussi quand elle est accompagnée de la véracité qui l'incite à se conformer à la voie [du Prophète ﷺ]. L'œuvre ne rapproche d'Allah que si son moteur est la foi, et non l'habitude, les passions, la réputation ou l'ostentation. Elle ne rapproche que si le but est d'obtenir la récompense d'Allah et Sa satisfaction. Si la foi et le désir de la récompense se réunissent dans une œuvre, l'agrément et le pardon s'opèrent.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

{Hâtez-vous vers [ce qui vous fera mériter] le pardon de votre Seigneur, et un Paradis aussi vaste que les cieux et la terre, préparé pour les pieux.} [S.3, v.133].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messenger.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Cette vie mondaine se terminera avec ses joies et ses peines ; notre vie, qu'elle soit longue ou courte, se finira et tous nous rencontrerons notre Seigneur. Le jour où :

﴿لَا يَنْفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ * إِلَّا مَنْ أَتَى اللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ﴾

{Ni richesse ni enfants ne seront d'aucune utilité, sauf pour celui qui viendra à Allah avec un cœur sain.} [S.26, v.88 – 89].

Accueillez donc votre mois avec un repentir sincère ! Prenez la ferme intention de tirer profit de ce mois et de le passer dans l'obéissance ! La vie est courte et la mort établie, alors mettez à profit votre temps ! Le perdant est celui qui aura atteint le Ramadan et à qui on ne lui aura pas pardonné. Le Prophète ﷺ a dit : « **Que soit humilié celui pour qui le Ramadan passe et se termine sans être pardonné.** » (Rapporté par At-Tirmidhî). Quant à « **celui qui ne délaisse pas les propos mensongers et les péchés, Allah n'a nul besoin qu'il délaisse sa nourriture et sa boisson.** » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Parmi les choses les plus importantes pour réformer le cœur il y a l'évocation d'Allah, l'attachement au noble Coran, la prière de la nuit et la compagnie des vertueux.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Des jours précieux¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Cette communauté a été honorée par un mois pendant lequel les âmes se purifient des transgressions, des péchés et des mauvais caractères. Pendant celui-ci, les musulmans passent leur temps dans l'obéissance et la lecture du Coran. Le jeûne purifie leurs âmes, la prière de la nuit corrige leurs caractères et le Coran adoucit leurs cœurs. Ils se concurrencent dans les mérites pendant les nuits de ce mois, et ils se concurrencent dans ses journées à travers la générosité.

Durant les dix derniers jours, les œuvres sont pures, les récompenses espèrent être obtenues, et les nuits vivent au rythme de l'adoration et des prières. 'Aïchah رضي الله عنها a dit : « Quand entraient les dix derniers jours, le Prophète ﷺ passait la nuit [dans l'adoration], réveillait sa famille, redoublait d'efforts et s'abstenait de ses épouses. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Le Prophète ﷺ multipliait les œuvres pieuses

¹ Sermon prononcé le vendredi 18 du mois de Ramadan, en l'an 1426 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

pendant le mois de Ramadan, mais il en faisait davantage les dix [derniers jours]. ‘Âichah رضي الله عنها a dit : « Le Prophète ﷺ redoublait encore plus d’efforts durant les dix derniers jours [de Ramadan] que le reste de l’année. » (Rapporté par Mouslim).

Ces jours sont tel un marché dans lequel se concurrencent les musulmans assidus, et un examen où les volontés sont mises à l’épreuve. Il y a au cours des dix derniers jours une nuit bénie qui est la meilleure nuit de l’année. Elle recèle de nombreuses faveurs, ses heures sont comptées, le peu d’œuvres qui y est accompli en vaut beaucoup, quant aux nombreuses œuvres leur récompense est multipliée :

﴿لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ شَهْرٍ﴾

{La nuit du décret est meilleure que mille mois.} [S.97, v.3].

Durant cette nuit, d’imposantes créatures descendent du ciel pour assister à celle-ci :

﴿نَزَلُ الْمَلَائِكَةُ وَالرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ﴾

{Durant cette nuit, les Anges et l’Esprit (Jibrîl) ne cessent de descendre du ciel vers la terre.} [S.97, v4].

Celui qui passe cette nuit dans l’adoration, ses péchés lui seront pardonnés. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui passe la nuit du décret [dans l’adoration] avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim). Durant cette nuit, les portes [du ciel] s’ouvrent et les invocations sont entendues. Durant celle-ci, le Seigneur renoue et abandonne, donne et reprend, rabaisse et élève. ‘Âichah رضي الله عنها rapporte : « J’ai demandé : “Ô Messager d’Allah ! Si je sais que telle nuit est la nuit du Décret, que dois-je dire ?” Il me répondit : “**Dis : Ô Allah ! Tu es indulgent et Tu aimes L’être, alors pardonne-moi.**” » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Ô musulmans :

« **Après les prières obligatoires, la meilleure prière est celle de la nuit.** » (Rapporté par Mouslim). Le Prophète ﷺ ne délaissait jamais la prière de la nuit, qu’il soit en voyage ou non. Il priait debout et assis

jusqu'à ce qu'enflent ses pieds. Les nobles Compagnons empruntèrent également cette voie. Allah le Très Haut a dit :

﴿إِنَّ رَبَّكَ يَعْلَمُ أَنَّكَ تَقُومُ أَدْنَىٰ مِنْ ثُلُثِي اللَّيْلِ وَنِصْفَهُ، وَثُلُثَهُ، وَطَائِفَةٌ مِّنَ الَّذِينَ مَعَكَ﴾

{Ton Seigneur sait que tu veilles en prière [parfois] moins des deux tiers, [parfois] la moitié et [parfois] le tiers de la nuit, avec une partie de [tes Compagnons].} [S.73, v.20].

Et Il dit *سُبْحَانَهُ* :

﴿سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِمْ مِّنْ أَثَرِ السُّجُودِ﴾

{[On les reconnaît] au signe distinctif laissé sur leur visage par la prosternation.} [S.48, v.29].

Se lever pour Allah dans l'obscurité de la nuit fait partie des œuvres des croyants :

﴿كَانُوا قَلِيلًا مِّنَ اللَّيْلِ مَا يَهْجَعُونَ﴾

{Ils dormaient peu la nuit.} [S.51, v.17].

La prière de la nuit est la meilleure chose que l'on puisse espérer, l'acte le plus pur que l'on puisse accomplir. Elle est aussi l'une des causes permettant l'entrée au Paradis. L'Élu ﷺ dit en effet : **« Ô gens ! Propagez le salut (As-Salâm) entre vous, donnez à manger, entretenez les liens de parenté, priez la nuit pendant que les gens dorment, vous entrerez alors au Paradis préservés de tout mal. »** (Rapporté par At-Tirmidhî). La bonne nouvelle du pardon des péchés est annoncée à celui qui passe les nuits du Ramadan en adoration. Le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ô musulmans :

L'invocation est un câble tendu entre le ciel et la terre. Elle est un butin que l'on obtient sans fatigue et le médicament le plus efficace contre les maux :

﴿أَمَّنْ يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ السُّوءَ﴾

{Qui exauce l'affligé lorsqu'il L'invoque et dissipe le mal ?} [S.27, v.62].

Chaque nuit, il y a une heure où les invocations sont exaucées, où les portes s'ouvrent et où le Généreux donne. Demande au cours de celle-ci ce que tu veux, car les trésors d'Allah sont remplis et Celui qui donne est généreux. Sois certain de l'exaucement de ton invocation, car le Seigneur est omnipotent. Et adresse-Lui tes plaintes, car il est miséricordieux. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il y a un moment dans la nuit au cours duquel le musulman demande à Allah un bien de ce bas-monde ou de l'au-delà, et est exaucé. Et cela chaque nuit.** » (Rapporté par Mouslim). Les derniers instants de la nuit sont propices à l'exaucement des invocations. On demanda au Prophète ﷺ : « Quelle est l'invocation la plus susceptible d'être exaucée ? » Il répondit : « **Celle qui est faite au dernier tiers de la nuit et après chaque prière obligatoire.** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Le serviteur a besoin qu'on lui efface la souillure de ses fautes, d'être humble devant Allah et de se montrer indigent face à Lui. Parmi les meilleurs moments pour exprimer cette humilité il y a la Retraite spirituelle (*Al-Itikâf*) dans l'une des maisons d'Allah pour demander Son pardon. Le Prophète ﷺ effectuait la Retraite spirituelle les dix derniers jours de Ramadan.

Quand le serviteur se rapproche de son Seigneur, Allah se montre clément envers Lui. Il lui fait parvenir la bonté là où il ne s'y attendait pas et Il le protège du mal par des voies qu'il n'escomptait pas.

Ô musulmans :

L'aumône obligatoire (*Az-Zakât*) est un des piliers de l'Islam et l'un de ses édifices les plus grands. Avec elle, l'amour entre les musulmans se renforce, les âmes se purifient et elle les nettoie de l'avarice. Allah le Très Haut dit :

﴿ خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا ﴾

{Prélève sur leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les élèves.} [S.9, v.103].

Elle est un droit obligatoire, une prescription essentielle et une législation juste. Elle procure bénédiction, accroissement et compensation, le tout émanant d'Allah :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ﴾

{Tout ce que vous dépensez [dans l'obéissance à Allah], Il vous le rend.} [S.34, v.39].

Il y a dans l'aumône une élévation des âmes et des nobles caractères à travers la charité et la générosité. Par son biais, l'équité est parachevée, l'aisance se généralise et le pauvre se réjouit. Elle est la parure des gens riches, l'ornement des pieux et la recommandation des Prophètes :

﴿وَأَذْكُرْ فِي الْكِتَابِ إِسْمَاعِيلَ إِنَّهُ كَانَ صَادِقَ الْوَعْدِ وَكَانَ رَسُولًا نَبِيًّا *
وَكَانَ يَأْمُرُ أَهْلَهُ بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ وَكَانَ عِنْدَ رَبِّهِ مَرْضِيًّا﴾

{Rappelle, dans le Livre, [le récit] d'Ismâ'il qui était un homme fidèle à ses engagements, un messager et un prophète. Il ordonnait à sa famille la prière et l'aumône obligatoire, et il était agréé par son Seigneur.} [S.19, v.55].

En revanche, il y a une menace contre celui qui, par avarice, ne la donne pas. Allah le Très Haut dit :

﴿وَالَّذِينَ يَكْنِزُونَ الذَّهَبَ وَالْفِضَّةَ
وَلَا يَنْفِقُونَهَا فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَبَشِّرْهُمْ بِعَذَابٍ أَلِيمٍ﴾

{Annonce un châtiment douloureux à ceux qui amassent or et argent et ne les dépensent pas sur le sentier d'Allah.} [S.9, v.34].

Il est authentiquement rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « **Celui à qui Allah accorde des biens sur lesquels il n'acquitte pas l'aumône obligatoire, ceux-ci prendront le Jour de la Résurrection l'apparence d'un serpent venimeux, à la tête lisse – il s'agit d'un serpent mâle dont les écailles de la tête sont tombées à cause de la grande quantité de poison qu'il contient –, ayant deux taches noires au-dessus des yeux qui le serrera autour du cou. Puis il le saisira par la commissure de ses lèvres et lui dira : "Je suis tes biens ! Je suis ton trésor !" Puis le Prophète ﷺ lut la parole d'Allah :**

﴿وَلَا يَحْسَبَنَّ الَّذِينَ يَبْخُلُونَ بِمَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ هُوَ خَيْرًا لَّهُمْ
بَلْ هُوَ شَرٌّ لَّهُمْ سَيُطَوَّقُونَ مَا بَخُلُوا بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ﴾

{Que ceux qui se montrent avares de ce qu'Allah leur a accordé de Sa grâce ne pensent pas que cela est un bien pour eux. C'est, au contraire, un mal pour eux, et au Jour de la Résurrection, ils porteront ce dont ils se sont montrés avares comme un carcan enserrant leur cou.} [S.3, v.180]. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Fais preuve d'humilité de tout ton cœur envers le nécessiteux ! Donne-lui d'une main généreuse ! Rapproche-toi de lui et sens-toi concerné par sa personne ! Ne méprise aucun pauvre, car ce seront eux les plus nombreux au Paradis. Dépense d'une main et d'une âme généreuses, Allah bénira ainsi tes biens et tes enfants.

L'aumône est un remède aux maladies et à ses symptômes, partez donc vous enquérir des gens faibles et des nécessiteux ! Dépensez, et vous serez pourvus. Faites-leur miséricorde afin que l'on vous fasse miséricorde ! Car la plainte du pauvre n'est dû qu'au manque d'une personne fortunée.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا ارْكَعُوا وَاسْجُدُوا وَعْبُدُوا رَبَّكُمْ

وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

{Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur et faites le bien, afin que vous réussissiez.} [S.22, v.77].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Le mois important possède une sacralité. Le musulman est donc tenu de s'écarter de ce qui peut nuire à son jeûne, de préserver son regard des choses illicites, de protéger son ouïe des péchés, et de préserver son temps des distractions. Car le temps qui reste de ce mois est précieux, chaque seconde a son importance. Durant ce mois, les larmes tombent suite aux péchés [commis]. Alors combien de personnes le Seigneur détenteur de la toute-puissance affranchira-t-Il de l'Enfer ? Et combien sont les personnes prisonnières de leurs péchés avec qui Allah renouera après l'abandon, et leur écrira le bonheur après une longue période de malheur ?

La femme doit aussi s'écarter des péchés. Qu'elle ne se rende aux marchés qu'en cas de nécessité en veillant à rester chaste, couverte et pudique.

Durant le mois béni de Ramadan, le musulman doit se repentir sincèrement à travers une œuvre parmi les œuvres pieuses dont le bien perdure. Car la vie est courte, la mort établie, et les jours sont [semblables à] vos montures sur lesquelles vous atteindrez votre terme fixé.

Œuvrez donc ! Ayez de l'espoir et réjouissez-vous de la bonne nouvelle ! Le perdant est celui qui s'est détourné de l'obéissance à Allah ; le malheureux est celui qui a été privé de la nuit du Décret, ou qui a jeûné le mois de Ramadan sans qu'on ne lui ait pardonné. Le Prophète ﷺ a dit : **« Que soit humilié celui pour qui le Ramadan passe et se termine sans être pardonné. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Les mérites des dix derniers jours de Ramadan¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Allah a comblé Ses serviteurs de nombreux bienfaits et ne cesse de leur accorder dons et faveurs. Il n'y a aucune limite dans ce qu'Il donne. Le Prophète ﷺ a dit : « **La Main d'Allah est remplie [de bien] et aucune aumône ne diminue [ce qu'elle contient]. Elle donne continuellement nuit et jour.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Il accorde avec largesse les biens et les dons. Sa générosité touche toutes les créatures et Ses biens demeurent parmi eux. Ses faveurs et la subsistance [qu'Il accorde] sont continues. Il donne avant qu'on Lui demande, Il accorde à Ses créatures bien plus que ce qu'ils ne peuvent imaginer, et personne dans les cieux et sur la terre n'est privé de tous ces dons.

Allah est Le plus en droit d'être loué et évoqué pour Ses bienfaits en

¹ Sermon prononcé le vendredi 21 du mois de Ramadan, en l'an 1438 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

Lui vouant un amour et un culte exclusif, en reconnaissant qu'ils émanent de Lui et en les utilisant dans l'obéissance à Allah. Parmi Ses nombreux dons سُبْحَانَهُ le fait qu'Il pardonne à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿إِنِ اللّٰهُ لَعَفُوٌّ غَفُوْرٌ﴾

{Allah est indulgent et pardonneur.} [S.22, v.60].

Il ne cesse d'être indulgent face aux péchés de Ses serviteurs en renonçant à les châtier pour une bonne partie de leurs péchés. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَيَعْفُوْا عَنْ كَثِيْرٍ﴾

{Et Il en pardonne beaucoup.} [S.42, v.30].

Il est indulgent et Il aime L'être. Il aime que Ses créatures accomplissent les causes permettant d'obtenir Son indulgence à travers la demande de pardon, le repentir, le retour sincère à Allah et les œuvres pieuses.

Durant Ramadan, les faveurs d'Allah et Son pardon se manifestent. La récompense des œuvres est multipliée, les fautes et les péchés sont expiés. Il est le mois du jeûne, du Coran, de la bonté et de la bienfaisance. Au cours de ce mois, le profit obtenu du commerce avec Allah est multiplié. Ibn Al-Jawzî رحمه الله a dit : « La récompense de l'œuvre augmente selon la valeur du temps, tout comme elle augmente lorsque le cœur est recueilli et l'intention pure. »

La prière de la nuit a un statut particulier pendant Ramadan, le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et celui qui s'attache à la prière de la nuit entrera au Paradis préservé de tout mal, le Prophète ﷺ a dit : « **Ô gens ! Propagez le salut (As-Salâm) entre vous, donnez à manger, entretenez les liens de parenté, priez la nuit pendant que les gens dorment, vous entrerez alors au Paradis préservés de tout mal.** » (Rapporté par Ahmad).

L'aumône est une preuve de la foi de celui qui s'en acquitte, et chacun sera sous l'ombre de son aumône le Jour de la Résurrection. On a promis à celui qui dépense de ses biens gloire et pardon. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ نَفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُمْ مِنْ نَذْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُهُ﴾

{Quelque aumône que vous fassiez, quelque vœu pieux que vous formuliez, Allah en a parfaitement connaissance.} [S.2, v.270].

Sa récompense grandit lors des jours méritoires. « Notre Prophète ﷺ était la personne la plus généreuse. Et il l'était davantage pendant le Ramadan. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

La récompense de la 'Oumrah est immense, le Prophète ﷺ a dit : **« Une 'Oumrah faite pendant Ramadan équivaut à [la récompense] d'un pèlerinage. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

L'invocation est le cœur de l'adoration, elle procure aisance et repousse la calamité. L'invocation du jeûneur ne peut être refusée, le Prophète ﷺ a dit : **« Trois sortes d'invocations ne sont pas refusées : l'invocation du jeûneur jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne et celle de l'imam juste. Quant à l'invocation de l'opprimé, Allah l'élève jusqu'au-dessus des nuages et lui ouvre les portes du ciel. C'est alors que le Seigneur dit : "Par Ma puissance ! Je te secourrai inmanquablement, même si cela se fait après un certain temps." »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Le Coran est une preuve, un intercesseur, un guide et une guérison. Allah a promis à celui qui le lit une immense récompense et davantage de Ses faveurs. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَأَنْفَقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً

رِجْوَانًا مِجْرَةً لَنْ تُبْوَءَ * يُؤْتِيهِمْ أَجْرَهُمْ وَيَزِيدُهُمْ مِّن فَضْلِهِ﴾

{Ceux qui récitent le Livre d'Allah, observant la prière et qui, en secret et en public dépensent de ce que Nous leur avons attribué, espèrent en un commerce aux profits intarissables. Ceci afin qu'Allah leur accorde leur pleine récompense et y ajoute un surcroît de Sa grâce.} [S.35, v.29 – 30].

Allah le révéla pour qu'il soit médité, il contient des exhortations et des enseignements. Quand Aboû Bakr le véridique رضي الله عنه dirigeait la prière, il arrivait à peine à se faire entendre auprès des fidèles derrière lui à cause de la crainte d'Allah qui l'habitait.

Le Ramadan est une vaste place pour s'y concurrencer. C'est une période de piété, de grand bien où l'on maintient les liens de parenté. Durant ce mois, les âmes et les nobles caractères se purifient, les gens se rapprochent et se soucient les uns des autres.

C'est une période bénie dont les jours touchent à leur fin. Le doué de raison tire profit des dix derniers jours de ce mois : il passe ses journées à se rapprocher d'Allah et à accomplir des actes d'obéissance, il préserve ses journées, et il fait vivre ses nuits. « Le Prophète ﷺ redoublait encore plus d'efforts durant les dix derniers jours [de Ramadan] que le reste de l'année. » (Rapporté par Mouslim). Et « quand entraient les dix derniers jours, le Prophète ﷺ passait la nuit [dans l'adoration], réveillait sa famille, redoublait d'efforts et s'abstenait de ses épouses. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Durant ces nuits bénies restantes, il est recommandé de multiplier la mention d'Allah et la lecture du Coran. Ibn Rajab رحمته الله a dit : « Quant aux périodes méritoires – comme le mois de Ramadan, et tout particulièrement les nuits dans lesquelles on recherche la nuit du Décret – il est recommandé de multiplier la lecture du Coran afin de mettre son temps à profit. »

Le musulman doit veiller à utiliser l'invocation la plus profitable et celle qui regroupe le plus de signification possible. 'Âichah رضي الله عنها a dit : « Ô Messager d'Allah ! Dis-moi, si je sais que telle nuit est la nuit du Décret, que dois-je dire ? » Il me répondit : **« Dis : "Ô Allah ! Tu es indulgent et Tu aimes L'être, alors pardonne-moi." »** (Rapporté par Ahmad).

La Retraite spirituelle est l'une des meilleures œuvres qui expient les mauvaises actions et élèvent en degré. « Le Prophète ﷺ effectuait la Retraite spirituelle les dix derniers jours du Ramadan jusqu'à ce qu'Allah ﷻ reprit son âme. Par la suite, ses épouses firent de même. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Az-Zouhrî رحمته الله a dit : « Je m'étonne vraiment des musulmans ! Ils ont délaissé la Retraite spirituelle alors que le

Prophète ﷺ ne l'a jamais délaissée depuis qu'il est entré à Médine, jusqu'à ce qu'Allah reprit son âme. »

Il convient à celui qui fait la Retraite spirituelle de se consacrer à l'adoration et à son principal objectif, loin des fréquentations, des paroles et du sommeil inutiles, et de ne sortir de la mosquée que par nécessité. Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit : « L'objectif et l'essence même de la Retraite spirituelle est que le cœur s'attache et se consacre uniquement à Allah le Très Haut, s'isole avec Lui, se coupe de tout rapport avec les gens et ne se préoccupe que d'Allah. Ainsi, évoquer Allah, L'aimer et cheminer vers Lui, deviennent les principales préoccupations du cœur et de ses pensées. »

Lors des dix [derniers jours], les musulmans recherchent la nuit du Décret. Le Prophète ﷺ a dit : « **Recherchez la nuit du Décret dans les dix derniers jours de Ramadan.** » (Consensus d'Al-Boukharî et Mouslim). C'est une nuit grandiose, prestigieuse et d'une grande valeur. Durant celle-ci, Allah révéla une sourate qui montre son importance, honore son statut et élève son rang. Il dit en effet :

﴿وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ﴾

{Qui te dira ce qu'est la nuit du Décret ?} [S.97, v.2].

Allah fit d'elle une nuit bénie remplie de bien. Il dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةٍ مُبَارَكَةٍ﴾

{Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie.} [S.44, v.3].

Parmi les bénédictions de cette nuit, il y a la révélation du Coran qui eut lieu au cours de celle-ci. Allah سبحانه ا dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ﴾

{Nous avons fait descendre [le Coran] pendant la nuit éminente du Décret.} [S.97, v.1].

Durant cette nuit les Anges descendent sur terre. Allah le Très Haut dit :

﴿تَنْزِيلُ الْمَلَائِكَةِ وَالرُّوحِ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِنْ كُلِّ أَمْرٍ﴾

{Durant cette nuit, les Anges et l'Esprit (Jibrîl) ne cessent de descendre du ciel vers la terre, sur ordre de leur Seigneur.} [S.97, v4].

Ibn Kathîr رحمه الله a dit : « Beaucoup d'Anges descendent lors cette nuit en raison des nombreuses bénédictions qu'elle contient. Les Anges descendent en même temps que la bénédiction et la miséricorde, tout comme ils descendent lorsque le Coran est récité. Ils entourent les assises de rappel et ils recouvrent l'étudiant en science véridique de leurs ailes afin de l'honorer. » Elle est une nuit de paix, de sécurité et de quiétude. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿سَلَّمَ هِيَ حَتَّىٰ مَطْلَعِ الْفَجْرِ﴾

{Elle est préservée jusqu'à l'apparition de l'aube.} [S.97, v.5].

C'est-à-dire qu'elle est préservée des maux. La faire vivre à travers l'adoration est un butin colossal, Allah le Très Haut dit :

﴿خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ﴾

{Elle est meilleure que mille mois.} [S.97, v.3].

Et c'est au cours de celle-ci que toutes les destinées des créatures sont décrétées pour l'année. Allah le Très Haut a dit :

﴿فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ كَرِيمٍ * أَمْرًا مِّنْ عِنْدِنَا﴾

{[En cette nuit] est détaillé tout ordre parfaitement décrété [par Allah], en vertu d'un ordre émanant de Nous.} [S.44, v.4 - 5].

Ceci dit, ô musulmans :

Les actes valent par leur fin. La chose prise en compte est la complétude de la fin et non les manquements du début. Que celui qui a mal agi par le passé se repente dans ce qui lui reste à vivre ! Car la porte du repentir est ouverte, et les faveurs d'Allah sont accordées :

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا﴾

{Celui qui craint Allah, Allah lui accorde une issue favorable [face à toute difficulté].} [S.65, v.2 - 3].

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا
 وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ﴾

{Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de distinguer [le bien du mal], effacera vos péchés et vous pardonnera. Allah est détenteur de la grâce suprême.} [S.8, v.29].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

La vie d'ici-bas [ne se résume] qu'à des heures et des jours inscrits dans les feuillets de la vie. La [réelle] vie de la personne dépend de ses œuvres. Ainsi, le bienheureux est celui qui pérennise [le souvenir de] sa vie par les meilleures œuvres. Le vainqueur exploite chaque seconde de son temps dans le bien et n'en néglige rien. Le perdant est celui dont l'affaire est éparpillée, au cœur insouciant, et qui suit ses passions. Quant au malheureux, c'est celui qui aura été privé du bien du mois de Ramadan. Le Prophète ﷺ a dit : « **Que soit humilié celui pour qui le Ramadan passe et se termine sans être pardonné.** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

La nuit du décret (Laylatou-l-Qadr)¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, et accrochez-vous fermement à l'Islam.

Ô musulmans :

Allah a créé les djinns et les hommes pour L'adorer. Il *سُبْحَانَهُ* n'a nullement besoin d'eux, mais ce sont eux qui ne peuvent se passer de Lui. L'adorer seul permet d'entrer dans les jardins de la félicité. « Un homme vint voir le Prophète ﷺ et lui demanda : "Indique-moi une œuvre pieuse qui, si je l'accomplis, me permettra d'entrer au Paradis." Il lui répondit : **"Adore Allah et ne Lui associe rien, observe la prière obligatoire, acquitte-toi de l'aumône obligatoire et jeûne le mois de Ramadan."** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

L'adoration d'Allah le Très Haut se fait en tout lieu et en tout temps. Il *سُبْحَانَهُ* a fait du Ramadan une période consacrée à Son adoration. Le Prophète ﷺ spécifiait ce mois par des adorations qu'il ne faisait dans aucun autre mois. Les Compagnons *رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ* veillaient à mettre à profit chaque instant de ce mois. Quand Aboû Hourayrah et ses compagnons *رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ*

¹ Sermon prononcé le vendredi 20 du mois de Ramadan, en l'an 1435 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

« jeûnaient, ils restaient à la mosquée et disaient : “Nous purifions notre jeûne.” » (Rapporté par Aboû Nou’aym).

Parmi les faveurs d’Allah سُبْحَانَهُ le fait qu’Il ait décrété plusieurs périodes dans le mois de Ramadan. Il rendit ainsi les dix dernières nuits plus méritoires que le reste des nuits de ce mois, et Il fit que la nuit du Décret soit la meilleure d’entre elles. Le Prophète ﷺ spécifiait les dix derniers jours par des œuvres qu’il ne faisait pas le reste de l’année. « Quand entraient les dix derniers jours, le Prophète ﷺ passait la nuit [dans l’adoration], réveillait sa famille, redoublait d’efforts et s’abstenait de ses épouses. » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim). Il s’appliquait et faisait des efforts dans l’obéissance à Allah. Il recherchait une nuit bénie qui est la meilleure des nuits. Ses bienfaits sont nombreux, ses heures sont comptées. Allah سُبْحَانَهُ éleva son rang et mit en évidence son importance en disant :

﴿وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ﴾

{Qui te dira ce qu’est la nuit du Décret ?} [S.97, v.2].

Durant cette nuit, le peu d’œuvres qui y sont accomplies en valent beaucoup, quant aux nombreuses œuvres, leur récompense est multipliée. L’adoration faite au cours de cette nuit est meilleure que celle qui est faite pendant mille mois. C’est au cours de cette nuit que le meilleur Livre céleste fut révélé :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ﴾

{Nous avons fait descendre [le Coran] pendant la nuit éminente du Décret.} [S.97, v.1].

L’une des manières d’honorer le Noble Coran est de multiplier sa lecture au cours du mois dans lequel il fut révélé :

﴿شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ﴾

{Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été révélé.} [S.2, v.185].

Jibrîl ﷺ faisait réviser le Coran au Prophète ﷺ chaque nuit du Ramadan, et l’année dans laquelle il mourut, il le lui fit réviser à deux

reprises. Le musulman doit donc multiplier la lecture du Livre d'Allah dans le mois des mérites, afin d'obtenir le mérite du Coran pendant ce mois.

La nuit du Décret est une nuit grandiose. Allah nous a informés de certains évènements qui s'y déroulent : en cette nuit, tout ordre parfaitement décrété [par Allah] est détaillé. – C'est-à-dire que tout ce qui doit se produire durant l'année est puisé de la Tablette gardée pour être confié aux Anges scribes, comme le terme de l'existence de certains, la subsistance, le bien, le mal etc. –

An-Nawawî رحمته الله a dit : « Cette nuit fut nommée celle du « Décret » car elle est la nuit des décisions [prises pour l'année], et la nuit où l'on puise [dans la Tablette gardée.] »

Pendant celle-ci, le Seigneur renoue et abandonne, abaisse et élève, donne et retient, comme le Très Haut a dit :

﴿ فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ ﴾

{[En cette nuit] est détaillé tout ordre parfaitement décrété [par Allah].} [S.44, v.4].

C'est-à-dire ce qu'Allah décrète en cette nuit se produira inévitablement, et ne pourrait être échangé, ni être modifié.

C'est une nuit où les Anges descendent à cause des nombreuses bénédictions qu'elle contient, – ils descendent en même temps que la bénédiction et la miséricorde. – Elle est une nuit de paix émanant d'Allah. Elle n'est que bien, et aucun mal ne s'y trouve jusqu'à l'apparition de l'aube. La nuit du Décret a été cachée dans les dix dernières nuits, afin que ceux qui la recherchent fassent les efforts nécessaires pour l'atteindre, et qu'ensemble les musulmans multiplient leurs adorations pendant ces dix derniers jours.

Il est recommandé pour le serviteur de multiplier les invocations, les prières et les œuvres de biens durant ces dix derniers jours. Ibn Mas'oud رضي الله عنه a dit : « Chaque chose a un résultat, et celui de la prière est l'invocation. » 'Aïchah رضي الله عنها a dit : « J'ai demandé : "Ô Messager d'Allah ! Dis-moi, si je sais que telle nuit est la nuit du Décret, que dois-je dire ?" Il

me répondit : **“Dis : Ô Allah ! Tu es indulgent et Tu aimes L’être, alors pardonne-moi.”** » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Celui qui passe cette nuit dans l’adoration, ses péchés seront pardonnés. Le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui passe la nuit du Décret [dans l’adoration] avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »** (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Le Prophète ﷺ effectuait la Retraite spirituelle dans les dix derniers jours à la recherche de la nuit du Décret. ‘Aïchah رضي الله عنها rapporte : « Le Prophète ﷺ effectuait la Retraite spirituelle les dix derniers jours du Ramadan, jusqu’à ce qu’Allah reprit son âme. » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Ibn Battâl رحمته الله a dit : « Ceci montre que la Retraite spirituelle fait partie des Sounan très recommandées, car le Prophète ﷺ l’accomplissait avec assiduité. Il convient donc que les croyants prennent leur Prophète en exemple. »

Pendant la Retraite spirituelle, tout contact avec les créatures est coupé pour se dédier uniquement à l’adoration du Créateur. Si la relation avec Allah se renforce, Il agréera le serviteur. Ibn Chihâb رحمته الله a dit : « Je m’étonne vraiment des musulmans ! Ils ont délaissé la Retraite spirituelle alors que le Prophète ﷺ ne l’a jamais délaissée depuis qu’il est entré à Médine, jusqu’à ce qu’Allah reprit son âme. »

Celui qui effectue la Retraite spirituelle s’attache à l’obéissance à Allah. Il s’y attache durant sa retraite dans les endroits qu’Allah aime le plus – les mosquées – en faisant preuve d’obéissance, d’adoration, d’humilité, de crainte et d’imploration. Que sa seule préoccupation soit Allah, et qu’il ne désire que Lui ﷻ. Ainsi, quand il sort de sa Retraite spirituelle avec un cœur attaché à l’obéissance à Allah, il L’invoquera abondamment et reviendra constamment vers Lui سُبْحَانَهُ.

Ramadan est une période propice pour ceux qui font l’aumône. En effet, les gens fortunés se concurrencent à travers les dons et les dépenses dans les œuvres de bien, à ordonner le convenable, à porter aide et assistance, et à faire des aumônes aux nécessiteux et aux pauvres. **« Guérissez vos malades à travers l’aumône »**, car elle repousse les

maladies et les symptômes. Recherchez les faibles et les nécessiteux ! Donnez-leur, et vous serez pourvus. Faites leur miséricorde afin que l'on vous fasse miséricorde. Car la plainte du pauvre n'est due qu'au manquement d'une personne fortunée.

Parmi les attributs des gens de bien, le fait que ce qu'ils donnent soit exclusivement voué à la Face d'Allah ; ils ne demandent aux pauvres ni éloge ni invocation. Alors que ton aumône ne soit pas faite dans l'espoir d'obtenir l'invocation du pauvre à ton égard, mais plutôt pour obtenir la satisfaction d'Allah **سُبْحَانَهُ**. Allah le Très Haut a dit :

﴿وَيُطْعَمُونَ عَلَىٰ حَيْثُ مَسْكِينًا وَيَتِيمًا وَأَسِيرًا * إِنَّمَا نُطْعِمُكُمْ لِوَجْهِ اللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنكُمْ جَزَاءً وَلَا شُكْرًا﴾

{Ils offrent au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier de la nourriture malgré leur propre désir [et besoin d'en manger], en se disant : « Nous vous nourrissons uniquement pour la Face d'Allah, sans attendre de vous ni récompense ni remerciement. } [S.76, v.8 – 9].

Chaykh Al-Islâm **رَحِمَهُ اللَّهُ** a dit : « Celui qui espère recevoir l'invocation ou l'éloge des pauvres n'est pas concerné par ce verset. »

Ceci dit, ô musulmans :

Pendant le Ramadan, les récompenses sont multipliées et les portes du Paradis ouvertes. Sa venue est passagère, aucun manquement n'est toléré. Et sa durée est courte, il n'y a pas de place pour le laxisme. Alors hâte-toi d'accomplir le bien ! Si tu peux faire en sorte que personne ne te précède dans ton cheminement vers Allah, alors fais-le !

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهٗ حَيٰوةً طَيِّبَةً

وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

{Quiconque, homme ou femme, accomplit une œuvre pieuse tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous les récompenserons en fonction du meilleur de leurs œuvres.} [S.16, v.97].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Ramadan est une opportunité remarquable pour se repentir et revenir vers Allah. Dans ce mois Allah pardonne les fautes, efface les erreurs et les péchés. Retourne vers Allah en regrettant tes manquements et en prenant la ferme résolution de t'écarter des péchés ! Car Allah *سُبْحَانَهُ* aime celui qui revient vers Lui, et Il se réjouit du repentir du serviteur.

Exposez-vous aux félicités de votre Seigneur, et demandez [Lui] la descente de votre subsistance à travers la demande de pardon ! La personne sensée saisit chaque instant qui lui reste du Ramadan en l'occupant par des actes d'obéissance, par de grandes œuvres le rapprochant d'Allah, et en transformant les mauvaises actions par des bonnes.

Si tu fais preuve de paresse dans l'accomplissement du bien, alors rappelle-toi la parole du Très Haut :

﴿ أَيَّامًا مَّعْدُودَاتٍ ﴾

{Ils sont des jours limités.} [S.2, v.184].

Que celui qui s'est repenti durant ce mois et a agi en conformité [avec la Sounnah] consolide cet édifice, et remercie Allah pour Ses bienfaits ! Qu'il ne soit pas comme celle qui défaisait brin par brin sa laine après l'avoir solidement filée.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Et Ramadan s'en va...¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, et accrochez-vous fermement à l'Islam.

Ô musulmans :

Allah décrète pour Ses serviteurs des périodes de grand bien pour qu'ils s'y approvisionnent en actes d'obéissance. Par Sa sagesse *سُبْحَانَهُ*, les jours bénis ne durent pas afin que les serviteurs se hâtent d'y accomplir le bien et que les négligents se voient privés de leur mérite.

Les musulmans se trouvent dans une période de grand mérite. Nous jeûnons, nous dépensons et donnons de nos biens la journée ; et la nuit nous prions, lisons le Coran et invoquons. À combien de pécheurs a-t-on pardonné ? Combien de personnes après avoir été privées se sont retrouvées pourvues ? À combien de personnes qui étaient malheureuses a-t-on écrit le bonheur ? Combien d'invocations ont été exaucées ? Et combien d'œuvres pieuses ont été la cause pour entrer au Paradis ?

Ce sont des jours bénis qui s'en vont et touchent à leur fin. Les musulmans font leurs adieux à cette période. Combien de personnes

¹ Sermon prononcé le vendredi 29 du mois de Ramadan, en l'an 1433 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

encore vivantes ne revivront plus le Ramadan et se retrouveront parmi les morts dans la tombe où elles dépendront de leurs œuvres ?

Allah **سُبْحَانَهُ** a dit :

﴿كُلُّ نَفْسٍ بِمَا كَسَبَتْ رَهِينَةٌ﴾

{[Le sort] de chacun dépend de ce qu'il aura acquis.} [S.74, v.38].

La personne sensée saisit chaque instant qui lui reste du Ramadan en l'occupant par des actes d'obéissance, par de grandes œuvres le rapprochant d'Allah et en transformant les mauvaises actions par des bonnes. Chaykh Al-Islâm **رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ** a dit : « La chose prise en compte est la complétude de la fin, non les manquements du début. »

Que celui qui s'est repenti pendant ce mois et a agi en conformité [avec la Sounnah] consolide cet édifice, et remercie Allah pour Ses bienfaits ! Qu'il ne soit pas comme celle qui défaisait brin par brin sa laine après l'avoir solidement filée. Quant à celui qui a péché, alors qu'il se repente tant que la porte du repentir est ouverte, car le Ramadan est une saison propice pour que les pécheurs se repentent.

Ô musulmans :

La demande de pardon est la conclusion des œuvres pieuses. C'est avec elle que s'achèvent la prière, le pèlerinage et le dernier tiers de la nuit. Les meilleures choses par lesquelles on clôture le mois de Ramadan sont la demande de pardon, la lecture du Coran et l'invocation, car les œuvres ne valent que par leur fin.

Lorsque le musulman termine son œuvre il craint qu'elle ne soit pas acceptée, ou qu'elle se corrompe après qu'elle ait été acceptée. 'Alî **رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ** dit à ce propos : « Prêtez davantage attention à ce que l'œuvre soit acceptée plutôt qu'à son accomplissement. »

Le Très Haut a dit :

﴿إِنَّمَا يَقْبَلُ اللَّهُ مِنَ الْمُتَّقِينَ﴾

{Allah n'accepte que des pieux.} [S.5, v.27].

Salamah Ibn Dînâr **رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ** a dit : « La peur que l'œuvre ne soit pas acceptée doit être plus grande encore que le fait d'œuvrer. »

L'homme doit adorer le Tout Miséricordieux à chaque instant, Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَأَعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ﴾

{Adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la mort.} [S.15, v.99].

Que celui qui a accompli de bonnes œuvres pendant Ramadan poursuivent cela ! Le Prophète ﷺ a dit : « **Les œuvres les plus aimées d'Allah sont celles qui perdurent le plus, même si elles sont peu nombreuses.** » (Consensus d'Al-Boukharî et Mouslim).

An-Nawawî رحمه الله a dit : « Le peu d'œuvres qui perdure est meilleur que de nombreuses œuvres interrompues. Ce qui est peu et constant est meilleur que ce qui est beaucoup et discontinu. Car c'est dans la continuité que perdurent l'obéissance à Allah, Sa mention, Sa crainte, l'intention, la sincérité et le cheminement vers le Créateur ﷻ. Ce qui est peu et continu est fructueux, car il surpasse de beaucoup ce qui est nombreux, mais interrompu. »

Parmi la générosité d'Allah le fait que les œuvres pieuses que l'on accomplit durant le Ramadan continuent tout au long de l'année. Il est ainsi légiféré de jeûner six jours du mois de Chawwâl, celui qui les jeûne obtient la récompense d'un jeûne de toute une année. Le jeûne du lundi, du jeudi et de trois jours chaque mois est une chose à laquelle [la Législation] incite. La récitation du noble Coran est une recommandation permanente ; la prière nocturne est légiférée chaque nuit après le coucher du soleil ; l'aumône est une porte ouverte à tout moment ; et l'invocation, nul ne peut s'en passer.

Celui qui a accompli un acte obéissance, le signe de son acceptation est qu'il la fasse suivre d'une autre obéissance. Cependant, le signe de son refus est qu'il la fasse suivre d'un péché. Que la bonne œuvre après la mauvaise est belle, celle-ci l'efface ! Et plus beau que cela, le fait de faire suivre la bonne œuvre par une autre. Mais que la mauvaise œuvre après la bonne est répugnante, elle l'efface et l'anéantit ! Purifiez donc vos âmes à travers l'obéissance, la sincérité dans l'adoration et le repentir sincère à Allah, désirant par cela Son immense pardon, Sa vaste miséricorde et Ses faveurs abondantes.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكُفُّهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ﴾

﴿وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَالَّذِينَ هُمْ بِآيَاتِنَا يُؤْمِنُونَ﴾

{Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la destine à ceux qui Me craignent, s'acquittent de l'aumône obligatoire et croient en Nos signes.}
[S.7, v.156].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Allah a légiféré à la fin de ce mois l'aumône de la rupture du jeûne (*Zakât Al-Fitr*) pour purifier le jeûneur des paroles vaines et des obscénités qu'il a pu prononcer, mais aussi pour nourrir les nécessiteux. Ibn 'Oumar رضي الله عنهما a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a prescrit l'aumône de la rupture du jeûne [qui consiste à prendre] un *Sâ'* de dattes ou d'orge, que l'on distribue à l'esclave ou la personne libre, à l'homme ou la femme, à l'enfant ou l'adulte parmi les musulmans. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Il est également recommandé de la sortir pour le fœtus. Il n'y a pas de mal à envoyer l'aumône dans un autre pays, cependant la verser à l'endroit où tu te trouves est meilleur. Il est aussi permis de la sortir un ou deux jours avant l'Aïd (*la fête*), mais il est préférable de la sortir lorsque l'on se rend à la prière de l'Aïd.

Le jour de l'Aïd est un jour de joie où l'on espère l'acceptation des œuvres pieuses faites durant le mois des bénédictions. Il est légiféré de prononcer le *Takbîr* dès la nuit de l'Aïd jusqu'à la prière de l'Aïd. Le Prophète ﷺ se rendait à la prière de l'Aïd dans ses plus beaux vêtements, et « il ne sortait pas de chez lui le jour de l'Aïd de la rupture du jeûne sans avoir mangé des dattes. » (Rapporté par Al-Boukhârî). « Le jour de l'Aïd, le Prophète ﷺ avait l'habitude d'emprunter un autre chemin – c'est-à-dire qu'il empruntait un chemin pour se rendre au lieu de la prière et revenait par un autre chemin. – » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Celui qui manque la prière de l'Aïd peut la prier de la même manière à l'endroit où elle s'est tenue ou dans un autre endroit, que ce soit en groupe ou individuellement. Al-Boukhârî رضي الله عنه a dit : « S'il manque la

prière de l'Aïd, il prie deux unités. »

Le jour de l'Aïd est un moment de joie et de réjouissance dues aux grâces qu'Allah accorde généreusement à Ses serviteurs, le serviteur multiplie donc en ce jour la mention d'Allah. Le Prophète ﷺ a dit : « **Ces jours [de fêtes] sont des jours de boisson, de nourriture et du rappel d'Allah ﷻ.** » (Rapporté par Abou Dâwoûd).

Que le musulman prenne garde de ne pas outrepasser les limites d'Allah lors de l'Aïd, car il pourrait anéantir ce qu'il a bâti pendant Ramadan. Et que l'on voit sur ton visage, lors de l'Aïd et ailleurs, la lumière de l'obéissance et la quiétude de l'adoration.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

La fin du Ramadan¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Les musulmans ont vécu dans ce mois béni une période de grand mérite. Ils jeûnèrent la journée et prièrent la nuit ; les mosquées furent remplies par les actes d'obéissance et la lecture du Coran. Pendant ce mois, les musulmans ont alterné entre l'évocation d'Allah (*Adh-Dhikr*), l'invocation, la dépense et les dons avec des cœurs humbles et des membres soumis. Les croyants ont goûté la saveur de la foi et sa douceur. Mais ces jours touchent à leur fin et sont presque terminés.

La personne qui aura réussi est celle qui tire profit des derniers instants qui lui reste [de ce mois], car les œuvres ne valent que par leur fin et c'est la complétude de cette fin qui est prise en compte.

Que celui qui a été tout au long de ce mois repentant et a agi en conformité [avec la Sounnah] consolide cet édifice et remercie Allah pour Ses bienfaits ! Qu'il ne soit pas comme celle qui défaisait brin par brin sa

¹ Sermon prononcé le vendredi 26 du mois de Ramadan, en l'an 1440 de l'hégire, dans la Mosquée du Messenger ﷺ.

laine après l'avoir solidement filée ! Car protéger un acte d'obéissance [de ce qui peut lui nuire] est plus dur que de l'accomplir. Parmi les invocations que font les vertueux : « Ô Allah ! Nous Te demandons l'œuvre pieuse et sa préservation. »

Quant à celui qui a fait preuve de manquement, qu'il s'empresse de se repentir sincèrement car la porte du repentir est ouverte. Le Prophète ﷺ a dit : « **Que soit humilié celui pour qui le Ramadan passe et se termine sans être pardonné.** » (Rapporté par Ahmad).

Prêtez davantage attention à ce que l'œuvre soit acceptée plutôt qu'à son accomplissement :

﴿قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ اللَّهُ مِنَ الْمُتَّقِينَ﴾

{Il lui répondit : « Allah n'accepte que des pieux. »} [S.5, v.27].

Le croyant réunit à la foi la bienfaisance et la peur, son état est tel qu'Allah سُبْحَانَهُ l'a mentionné :

﴿وَالَّذِينَ يُؤْتُونَ مَا آتَوْا وَقُلُوبُهُمْ وَجَلَةٌ أَنَّهُمْ إِلَىٰ رَبِّهِمْ رَاجِعُونَ﴾

{Ceux qui donnent de ce qu'on leur a accordé et dont les cœurs tremblent de crainte à l'idée qu'ils retournent à leur Seigneur.} [S.23, v.60].

‘Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا interrogea [le Prophète ﷺ au sujet de ce verset] : « Ô Messager d'Allah ! Ceux-là sont-ils ceux qui boivent le vin et volent les gens ? » Il lui répondit : « **Non, ô fille du véridique ! Mais ce sont plutôt ceux qui jeûnent, prient, font aumône et qui craignent que l'on n'accepte pas leurs œuvres :**

﴿أُولَٰئِكَ يُسْرِعُونَ فِي الْحَيْرَاتِ وَهُمْ لَهَا كَادِحُونَ﴾

{Ceux-là s'empressent vers les œuvres pieuses et sont les premiers à les accomplir.} [S.23, v.61].» » (Rapporté par At-Tirmidhî).

Si la période du mois de Ramadan touche à sa fin, celle des œuvres, quant à elle, ne se terminera qu'avec le mort. Allah ﷻ a dit :

﴿وَأَعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ﴾

{Adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la mort.} [S.15, v.99].

Le peu d'œuvres qui perdure est meilleur que de nombreuses œuvres interrompues.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Les œuvres les plus aimées d'Allah sont celles qui perdurent le plus, même si elles sont peu nombreuses.** » (Consensus d'Al-Boukharî et Mouslim). Parmi les signes que l'œuvre pieuse est acceptée le fait de la faire suivre par une autre œuvre pieuse. Que la bonne œuvre après la mauvaise est belle, celle-ci l'efface ! Et plus beau que cela, le fait de faire suivre la bonne œuvre par une autre.

Parmi les grâces d'Allah, les œuvres que l'on fait pendant Ramadan se font aussi tout au long de l'année : tels que la récitation du Coran, l'aumône, le jeûne, la 'Oumrah, l'invocation, la prière nocturne, ainsi que d'autres adorations qu'Allah a légiférées de manière continue pour Ses serviteurs. L'obéissance constante et l'étendue de la période d'accomplissement de celle-ci, sont une source de félicité pour les vertueux et la prunelle des yeux des croyants. Le Très Haut dit en effet :

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَمُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ
أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشُرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ﴾

{Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah ! » puis se tiennent sur la voie droite, les Anges descendent sur eux [et leur disent] : « Ne craignez rien [pour l'au-delà] et ne soyez point affligés [pour ce que vous avez laissé sur terre] ! Réjouissez-vous d'entrer au Paradis qui vous a été promis.} [S.41, v.30].

Il y a en cette fin de Ramadan une bonne nouvelle pour tous ceux qui ont jeûné et accompli la prière de la nuit. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. Et celui qui passe la nuit du Décret [dans l'adoration] avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

« Celui qui passe les nuits du Ramadan en prière avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »

(Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

« Le jeûneur possède deux joies : une joie quand il rompt son jeûne, et une autre quand il rencontrera son Seigneur. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

La vie n'est qu'une somme de respirations précises et d'échéances établies. Certes, une vie que l'on compare à la respiration est une vie qui s'achève rapidement. Il y a en cette fin de Ramadan un enseignement concernant la disparition de la vie d'ici-bas et ce qu'elle contient. C'est comme si vos œuvres et la vie mondaine se terminaient, dès lors, chaque serviteur dépendra des œuvres qu'il a faites. Le victorieux est celui qui aura répondu [au messager] qui appelle à son Seigneur et qui aura été parmi les bienfaisants.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنْثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهٗ حَئٰةً طَيِّبَةً

وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

{Quiconque, homme ou femme, accomplit une œuvre pieuse tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous les récompenserons en fonction du meilleur de leurs œuvres.} [S.16, v.97].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Allah a spécifié la fin de ce mois par l'aumône de la rupture du jeûne pour purifier les jeûneurs et nourrir les nécessiteux. Sa valeur équivaut à un *Sâ'* de nourriture qui prévaut dans le pays que la personne doit donner en son nom et au nom de ceux qui sont à sa charge. Le moment préférable pour la sortir est avant la prière de l'Aïd, mais il est aussi permis de la sortir un ou deux jours avant.

Quand le Ramadan prendra fin au coucher du soleil de son dernier jour, il est alors fortement recommandé de prononcer le *Takbîr* jusqu'à la prière de l'Aïd. Allah *سُبْحَانَهُ* a dit :

﴿وَلْتُكْمِلُوا الْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَيْتُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ﴾

{Afin que vous complétiez le nombre [de jours manqués], célébriez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés [au terme de cette adoration], et vous montriez reconnaissants [pour cela].} [S.2, v.185].

Et « **quiconque jeûne le Ramadan puis le fait suivre par le jeûne des six jours de Chawwâl, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année.** » (Rapporté par Mouslim).

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Le pèlerinage

Sur le chemin du pèlerinage¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Les périodes de bien se succèdent pour les serviteurs ; à peine un rite terminé, qu'un autre arrive. Voilà maintenant des vagues de pèlerins qui se dirigent vers la Maison antique d'Allah répondant ainsi à l'appel [d'Ibrâhîm], l'ami intime [d'Allah] ﷺ :

﴿وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَىٰ كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِنْ كُلِّ فَجٍّ عَمِيقٍ﴾

{[Ô Ibrâhîm !] Appelle les hommes au pèlerinage ! Ils répondront à ton appel [et viendront] à pied et sur toute chamelle émaciée [par le voyage], accourant d'endroits les plus éloignés.} [S.22, v.27].

Allah fit de cette Maison un lieu de convergence et d'asile pour les hommes où l'on espère [obtenir] les miséricordes et les faveurs du Généreux. Elle est sacrée et source de bénédiction ; on y trouve guidée, bienfaits et preuves évidentes.

¹ Sermon prononcé le vendredi 3 du mois de Dhoû-l-Hijjah, en l'an 1425 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

﴿إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ *
فِيهِ آيَاتٌ بَيِّنَاتٌ مِّمَّا قَامَ إِبْرَاهِيمَ ۖ وَمَنْ دَخَلَهُ ۖ كَانَ ءَامِنًا﴾

{Le premier Temple érigé pour les hommes est celui de Bakkah (La Mecque), comme bénédiction et guidée pour les hommes. On y trouve des preuves manifestes, telle la station d'Ibrâhîm. Quiconque y entre est en sécurité.} [S.3, v.96 – 97].

Y accomplir le pèlerinage est l'un des fondements de l'islam. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حُجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ﴾

{C'est un devoir envers Allah, pour les gens qui en ont les moyens, que de venir à la Maison (sacrée) en pèlerinage. Quant à celui qui renie [cette obligation, qu'il sache] qu'Allah se passe de l'univers.} [S.3, v.97]

La Législation ordonne de s'y rendre afin d'y accomplir une prescription religieuse. Le Prophète ﷺ a dit : « **Ô gens ! Allah vous a imposé le pèlerinage, accomplissez-le donc.** » (Rapporté par Mouslim).

Accomplir le pèlerinage est l'une des œuvres les plus importantes auprès d'Allah. On y dépense [de nos biens], on donne, on s'épuise et l'on est récompensé. Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte : « On demanda au Prophète ﷺ : “Qu'elle est la meilleure œuvre ?” Le Prophète ﷺ répondit : **“Avoir foi en Allah et Son Messager.”** – Et ensuite ? – **“Combattre dans le sentier d'Allah.”** – Et ensuite ? – **“Un pèlerinage dûment accompli.”** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

En accomplissant le cinquième pilier de l'islam les péchés sont pardonnés, et les souillures, les fautes et les désobéissances sont nettoyés. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui accomplit le pèlerinage sans proférer d'obscénité ni commettre de péché, sera comme le jour où sa mère l'a mis au monde.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Celui qui s'attache à la piété lors de son pèlerinage, Allah lui préparera la demeure du Paradis. Le Prophète ﷺ a dit : « **Entre deux 'Oumrah, les [petits] péchés sont expiés ; quant au pèlerinage dûment accompli, il n'a d'autre récompense que le Paradis.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et

Mousslim). An-Nawawî رحمته الله a dit : « La récompense de la personne n'est pas uniquement limitée à l'expiation de certains de ses péchés, mais c'est bel et bien au Paradis qu'elle devra entrer. »

Les œuvres sont pesées selon la sincérité [de l'individu]. Mais si du polythéisme ou de l'ostentation se mélangeaient aux œuvres, ils les corrompraient. Allah ﷻ a dit :

﴿وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ
لِيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

{Il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si tu attribues un associé à Allah, tes œuvres seront vaines et tu seras du nombre des perdants. »} [S.39, v.65].

Le pèlerinage ne peut être dûment accompli qu'avec de l'argent proprement gagné, dénué de tout illicite et de la souillure des ambiguïtés.

La bonne compagnie durant le pèlerinage est d'une grande aide dans l'obéissance [à Allah] et l'adoration. L'attitude à adopter lors du voyage est de donner généreusement de ce que l'on possède et d'éviter de diverger avec ses compagnons. Être bienfaisant envers ses compagnons est une adoration aux bienfaits multiples. Moujâhid رحمته الله raconte : « J'accompagnai Ibn 'Oumar رضي الله عنهما lors d'un voyage afin de le servir, mais c'est lui qui le fit. » Ibn Rajab رحمته الله a dit : « Beaucoup de pieux prédécesseurs exigeaient que ce soit eux qui servent leurs compagnons durant le voyage afin d'en obtenir la récompense. »

La meilleure provision du pèlerin est celle de la crainte et de la piété. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَى﴾

{Emportez des provisions [pour le voyage], mais [sachez] que la meilleure provision est la piété.} [S.2, v.197].

Parmi les choses que le Prophète ﷺ recommanda à Mou'adh رضي الله عنه : **« Crains Allah où que tu sois ! Fais suivre la mauvaise action par une bonne, celle-ci l'effacera ! Et comporte-toi avec les gens de la meilleure façon. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Parmi les actes de bienfaisance lors du pèlerinage : offrir à manger, propager le salut (*As-Salâm*), prononcer de bonnes paroles et traiter les gens avec bienveillance. Ne méprise aucune bonne œuvre durant ton pèlerinage ! **« La meilleure personne est la plus utile aux autres. »** La plus noble est celle qui patiente le plus sur leurs méfaits. Et celui qui s'occupe des pèlerins tout en prenant soin d'eux sincèrement pour Allah, partagera leur récompense et leur rétribution. Le Prophète ﷺ a dit : **« Allah fera entrer dans le Paradis trois personnes à cause d'une seule flèche : celui qui l'a fabriquée – désirant par cela le bien –, celui qui l'a décochée et celui qui l'a tendue à l'archer. »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Que celui qui désire se rendre à la Maison sacrée se dote de trois caractéristiques : le scrupule, qui le protégera de la désobéissance à Allah ; l'indulgence, qui repoussera sa colère ; et être un bon compagnon envers ceux qu'il accompagne.

Ô musulmans :

La meilleure chose avec laquelle les serviteurs se rapprochent de leur Seigneur est de proclamer l'unicité pendant leurs rites et de vouer leurs œuvres sincèrement à Allah. Or, ce qui est voué pour autre que Lui est réduit à néant. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿وَاتِمُوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ﴾

{Accomplissez intégralement, pour Allah, le pèlerinage et la 'Oumrah.} [S.2, v.196].

En proclamant le rite du pèlerinage verbalement on unifie le Créateur : **« Me voilà ô Allah, me voilà ! Me voilà, Tu n'as pas d'associé ! »**

La meilleure chose que l'on prononce le jour de 'Arafat est la parole de l'unicité. Le Prophète ﷺ a dit : **« La meilleure invocation est celle de 'Arafat. Et la meilleure chose que j'ai pu dire ainsi que les Prophètes qui m'ont précédé est : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent." »** (Rapporté par At-Tirmidhî).

Placer sa confiance en Allah (*At-Tawakkoul*) est l'une des adorations

les plus grandioses, Allah ﷻ a dit :

﴿فَاعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ﴾

{Adore-Le donc et place ta confiance en Lui.} [S.11, v.123].

Le désespoir ne fait aucunement partie de la religion d'Allah. Allah ﷻ dit en effet :

﴿إِنَّهُ لَا يَأْتِسُّ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْكَافِرُونَ﴾

{Ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car seuls les mécréants désespèrent de la miséricorde d'Allah.} [S.12, v.87].

Personne n'a fait prévaloir le droit d'Allah sur ses propres passions et son repos sans qu'elle ne connaisse le bonheur mondain et celui de l'au-delà. Hâjar était à la recherche d'eau pour elle et son nourrisson dans une vallée aride bordée de deux montagnes ; la soif l'avait épuisée et la peine qu'elle avait pour son enfant la tourmentait. Mais après qu'elle ait placé sa confiance en Allah et qu'elle ait accompli les causes, elle trouva une source d'eau qui jaillit pour elle et les générations qui suivirent. Le Prophète ﷺ a dit : « **Qu'Allah fasse miséricorde à la mère d'Ismâ'il ! Si elle avait délaissé l'eau de Zamzam [sans essayer de le contrôler], elle n'aurait été qu'un cours d'eau à la surface de la terre.** » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Allah ﷻ détient ce qui profite et nuit ; Il soulage les afflictions et dissipe les calamités ; Il est au-dessus de Ses serviteurs ; dans Sa Main se trouve les clés des cieux et de la terre ; Il est décrit par la magnificence et la grandeur. C'est ce que le pèlerin proclame à travers le *takbîr* durant ses rites – tels que la circumambulation (*At-Tawâf*), l'aller-retour entre *Safâ* et *Marwah*, la lapidation des stèles, le jour du sacrifice et les jours de *Tachrîq* – et ce, afin que le cœur soit totalement consacré à Allah, attaché à Lui et qu'il n'attende rien des créatures.

La lapidation des stèles rappelle aux enfants d'Âdam l'ennemi qui les guette de toute part et les appelle au Feu. Allah ﷻ dit :

﴿إِنَّ الشَّيْطَانَ لَكُمْ عَدُوٌّ فَاتَّخِذُوهُ عَدُوًّا إِنَّمَا يَدْعُوا حِزْبَهُ لِيَكُونُوا مِنْ أَصْحَابِ السَّعِيرِ﴾

{Satan est pour vous un ennemi, considérez-le comme tel. Il ne fait qu'appeler ses suppôts à devenir les hôtes du Brasier.} [S.35, v.6].

Prends garde de manquer à une obligation, ou de tomber dans un péché qui ne t'apporterait que perte.

Sache que tous les instants du pèlerinage sont précieux et que ses heures sont inestimables. Allah ﷻ a dit :

﴿وَأَذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ﴾

{Mentionnez Allah pendant un nombre de jours déterminés.} [S.2, v.203].

Hâte-toi d'y accomplir tout acte de bien qui te rapproche d'Allah – tels que l'évocation d'Allah, la demande de pardon, le *tabbîr*, la lecture du Coran –. Allah سُبحانه dit :

﴿فَإِذَا أَقَضْتُمْ مِنْ عَرَفَاتٍ فَأَذْكُرُوا اللَّهَ عِنْدَ الْمَشْعَرِ الْحَرَامِ
وَأَذْكُرُوهُ كَمَا هَدَيْتُمْ﴾

{Lorsque vous déferlez depuis 'Arafât, mentionnez Allah sur le lieu sacré. Mentionnez-Le de la même manière qu'Il vous a guidés.} [S.2, 198].

Après l'accomplissement des rites, tu dois louer Allah de t'avoir guidé et Le remercier de t'avoir permis de L'adorer :

﴿فَإِذَا قَضَيْتُمْ مَنَسِكَكُمْ فَأَذْكُرُوا اللَّهَ كَذِكْرِكُمْ آبَاءَكُمْ أَوْ أَشَدَّ ذِكْرًا﴾

{Après avoir achevé vos rites, mentionnez Allah comme vous mentionnez vos ancêtres, et avec plus de ferveur encore.} [S.2, v.200].

Durant les rites, on demande pardon à Allah et l'on se repent à Lui. Allah ﷻ dit :

﴿ثُمَّ أَفِيضُوا مِنْ حَيْثُ أَفَاضَ النَّاسُ وَاسْتَغْفِرُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾

{Ensuite déferlez d'où les gens déferlent, et implorez le pardon d'Allah, car Allah est pardonneur et miséricordieux.} [S.2, v.199].

Chaykh Al-Islâm رحمه الله a dit : « La demande de pardon est l'une des œuvres les plus importantes et c'est une chose très vaste. Celui qui

éprouve un manquement dans ses propos, ses œuvres, sa situation, sa subsistance ou dans son cœur, alors qu'il s'attache à l'unicité et la demande de pardon, car on y trouve la guérison si cela a été accompli avec véracité et sincérité. »

Dans le pèlerinage, les serviteurs diffèrent selon leur intention. Certains désirent ce bas-monde, et d'autres recherchent la satisfaction d'Allah et la Demeure de l'au-delà. Allah سُبْحَانَهُ a dit :

﴿فَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا وَمَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِن خَلْقٍ * وَمِنْهُمْ مَّن يَقُولُ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ النَّارِ * أُولَٰئِكَ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّمَّا كَسَبُوا وَاللَّهُ سَرِيعُ الْحِسَابِ﴾

{Il est des hommes qui disent [uniquement] : « Seigneur ! Accorde-nous [les biens] d'ici-bas ! » et qui n'obtiendront aucune part dans l'au-delà. Et il en est d'autres qui disent : « Seigneur ! Accorde-nous le bien d'ici-bas et le bien de l'au-delà, et protège-nous du Feu. » Ceux-là obtiendront la récompense de ce qu'ils auront accompli. Allah est prompt à régler les comptes.} [S.2, v.200 – 202].

Le victorieux est celui qui accomplit son pèlerinage avec une intention pieuse et sincère, avec des dépenses licites, en évoquant Allah abondamment et en se montrant bon et bénéfique envers les créatures durant ses adorations. Soyez ainsi lors de votre pèlerinage ! Vouez votre religion exclusivement à Allah ! Faites des efforts dans l'accomplissement d'œuvres pieuses ! Et empressez-vous d'atteindre les Paradis de votre Seigneur.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿الْحُجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَاتٌ فَمَن فَرَضَ فِيهِنَّ الْحُجَّ فَلَا رَفْتَ وَلَا فُسُوفَ وَلَا جِدَالَ فِي الْحُجِّ وَمَا تَفَعَّلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمُهُ اللَّهُ وَتَرَوُودُوا فِيَّ خَيْرَ الزَّادِ الشَّقَوِيِّ وَأَتَّقُوا يَا أُولِيَ الْأَلْبَابِ﴾

{Le pèlerinage a lieu en des mois connus. Pour celui qui se l'impose durant cette période [en se sacrifiant], point de rapport charnel, ni de désobéissance [à Allah], ni de dispute pendant le pèlerinage. Quelque bien

que vous fassiez, Allah en a connaissance. Emportez des provisions [pour le voyage], mais sachez que la meilleure provision est la piété. Et craignez-Moi, ô hommes doués de raison !} [S.2, v.197].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit, ô musulmans :

Vous êtes dans dix jours bénis où les œuvres ont un grand mérite. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'y a pas de jour où les œuvres pieuses sont autant aimées que pendant ces jours.** » – C'est-à-dire les dix jours [de Dhoû-l-Hijjah]. – Les Compagnons s'exclamèrent : « Ô Messager d'Allah ! Pas même le combat dans le sentier d'Allah ? » Il répondit : « **Pas même le combat dans le sentier d'Allah, excepté un homme qui part au combat avec ses armes et sa monture, et n'en revient pas.** » (Rapporté par Aboû Dâwoud).

Multipliez-y le *Takbîr*, le *Tahmîd*, la lecture du Coran, l'entretien des liens de parenté, l'aumône, la bienfaisance envers les parents, la dissipation des afflictions, l'aide aux personnes et toute autre sorte d'obéissance. Chaykh Al-Islâm رحمه الله a dit : « Les journées des dix jours de Dhoû-l-Hijjah sont meilleures que celles des dix derniers jours de Ramadan. Cependant, les dix dernières nuits de Ramadan sont meilleures que celles des dix nuits de Dhoû-l-Hijjah. »

Durant ces dix jours, les Compagnons رضي الله عنهم revivifiaient la Sounnah du *Takbîr* au milieu des gens. « Ibn 'Oumar et Aboû Hourayrah رضي الله عنهما se rendaient au marché pendant les dix jours [de Dhoû-l-Hijjah] en faisant le *Takbîr*, et les gens se mettaient à faire de même suite au leur. » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Durant ces dix jours, le bien se poursuit à travers le sacrifice de la bête le jour de l'Aïd et ceux du *Tachrîq*. « Le Prophète ﷺ fit le sacrifice de deux béliers cornus. Il évoqua le nom d'Allah et proclama Sa grandeur,

puis il les égorga. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). La meilleure bête à sacrifier est la plus coûteuse et celle qui a le plus de valeur auprès des éleveurs. Un seul mouton suffit à la personne et son foyer. Il est interdit pendant ces dix jours pour celui qui égorge d'enlever quelque chose de ses cheveux, ses ongles ou sa peau, jusqu'à ce qu'il immole sa bête.

Alors sacrifiez la bête d'une âme consentante ! Mangez-en, offrez de la nourriture et faites-en aumône ! Partez avec vos aumônes vous enquérir des pauvres ! Offrez-en à vos familles et vos voisins ! Préservez vos jours de fête de tout ce qui suscite la colère de votre Créateur ! Et associez-vous aux pèlerins en invoquant Allah et en faisant le *Tablîl* (*Lâ Ilâha Illa Allah*) et le *Takbîr*.

Quant à celui qui est resté au pays pendant que les pèlerins accomplissent les rites, il lui est légiféré de jeûner le jour de 'Arafat. Le Prophète ﷺ a dit : « **J'espère en Allah que le jeûne du jour de 'Arafat expie [les fautes] de l'année précédente et celle d'après.** » (Rapporté par Mouslim).

Tirez profit des périodes de grandes adorations avant qu'elles ne s'en aillent, car la vie est un butin, les jours sont comptés et nos existences sont courtes.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Les finalités du pèlerinage¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, et accrochez-vous fermement à l'Islam.

Ô musulmans :

Allah fait succéder à Ses créatures des périodes de grandes adorations afin de les nettoyer de leurs souillures et de les élever en degrés. D'ailleurs, Allah a juré par la période dans laquelle se trouve l'un des piliers de l'Islam :

﴿وَلَيْالِ عَشْرِ﴾

{Par les dix nuits !} [S.89, v.2].

Il a aussi juré par l'endroit dans lequel il s'accomplit. Allah dit :

﴿لَا أَقْسِمُ بِهَذَا الْبَلَدِ﴾

{Je jure par cette cité.} [S.90, v.1].

Ibn Kathîr رحمه الله commenta ce verset en disant : « Allah a juré par La

¹ Sermon prononcé le vendredi 6 du mois de Dhoû-l-Hijjah, en l'an 1434 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

Mecque, la mère des cités, dans un contexte où la personne y est résidente, pour l'informer de la grandeur de ce lieu lorsque ses habitants sont en état de sacralisation. »

Le pèlerinage fait partie des meilleures œuvres auprès d'Allah. À ce propos, le Prophète ﷺ fut questionné : « Qu'elle est la meilleure œuvre ? » Le Prophète ﷺ répondit : « **Avoir foi en Allah et Son Messager.** » – Et ensuite ? – « **Combattre dans le sentier d'Allah.** » – Et ensuite ? – « **Un pèlerinage dûment accompli.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ibn Battâl رحمه الله a dit : « Si l'Islam devient apparent et se propage, et que le combat dans le sentier d'Allah ne devient une obligation que pour certains musulmans, alors le pèlerinage est meilleur. »

Un jour, parmi les jours du pèlerinage, Allah se vante des pèlerins venus visiter Sa Maison auprès des habitants des cieux. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'y a pas un jour où Allah affranchit du Feu autant de serviteurs que celui de 'Arafat. Il se rapproche, puis Il se vante de Ses serviteurs auprès des Anges en disant : "Que désirent-ils [en venant ici] ?"** » (Rapporté par Mouslim).

L'accomplir nettoie les péchés et les fautes, le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui accomplit le pèlerinage à la Maison sacrée sans proférer d'obscénité ni commettre de péché, sera comme le jour où sa mère l'a mis au monde.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Ibn Hajar رحمه الله a dit : « L'apparence du hadîth indique que les petits et grands péchés, ainsi que toute forme de faute sont pardonnés. »

Les péchés et les fautes sont effacés avec le pèlerinage, le Prophète ﷺ a dit : « **Ne sais-tu pas que [la conversion à] l'Islam, l'émigration et le pèlerinage effacent tous les péchés antérieurs ?** » (Rapporté Mouslim). An-Nawawî رحمه الله a dit : « C'est-à-dire que le pèlerinage les fait disparaître et efface leurs traces. »

C'est un pilier rempli de leçons et d'enseignements. Sa plus grande finalité est d'unifier Allah et de Lui vouer exclusivement l'adoration. On débute ce pilier en annonçant l'unicité d'Allah et le désaveu du polythéisme : « **Me voilà ô Allah, me voilà ! Me voilà, Tu n'as pas**

d'associé ! ». C'est d'ailleurs pour proclamer l'unicité d'Allah et le désaveu du polythéisme que la Ka'bah fut construite :

﴿وَإِذْ بَوَّأْنَا لِإِبْرَاهِيمَ مَكَانَ الْبَيْتِ أَنْ لَا تُشْرِكْ بِي شَيْئًا
وَطَهِّرْ بَيْتِيَ لِلطَّائِفِينَ وَالْقَائِمِينَ وَالرُّكَّعِ السُّجُودِ﴾

{Lorsque Nous avons indiqué à Ibrâhîm l'emplacement de la Maison sacrée et lui avons dit : « Ne M'associe rien et purifie Ma Maison pour ceux qui y accomplissent des circumambulations, s'y tiennent debout en prière, s'y inclinent et s'y prosternent. } [S.22, v.26].

Là où l'unicité domine, la sécurité et la paix y règnent. Allah le Très Haut a dit :

﴿وَإِذْ جَعَلْنَا الْبَيْتَ مَثَابَةً لِّلنَّاسِ وَأَمْنًا﴾

{Rappelle-leur quand Nous fîmes de la Maison [sacrée] un lieu de convergence et un asile pour les hommes.} [S.2, v.125].

Pendant le pèlerinage, la foi aux Messagers se manifeste et l'amour qu'on leur porte se renouvelle. Le sacrifice, la lapidation des stèles et la circumambulation [autour de la Ka'bah] font partie de la voie de notre père Ibrâhîm ﷺ.

L'invocation, c'est l'adoration ! Il y a de grands espoirs pour que les invocations du pèlerin soient exaucées. Les invocations de l'ami intime d'Allah, Ibrâhîm ﷺ, pour que son œuvre soit acceptée, qu'il reste ferme sur l'Islam, qu'il voit la manière dont les rites [du pèlerinage s'accomplissent], pour qu'un messager soit envoyé à La Mecque pour leur réciter les versets d'Allah et leur enseigner le Livre et la Sagesse, mais aussi pour que La Mecque soit un lieu sûr, rempli de ressources, que les gens s'y dirigent, que lui et sa descendance soient préservés de l'adoration des idoles et qu'ils établissent la prière, et les demandes de pardon qu'Ibrâhîm fit pour lui et les croyants... toutes ces invocations ont été faites auprès de la Maison sacrée d'Allah.

Les invocations du Prophète ﷺ étaient variées lors des différentes étapes de son pèlerinage – tel que le jour de 'Arafat et sur les monts de Safâ et Marwah. – Le pèlerin saisit l'occasion de son pèlerinage pour y

multiplier les invocations en suivant l'exemple des Prophètes.

Placer sa confiance en Allah est l'un des deux piliers de l'adoration ; Ibrâhîm ﷺ construisit la Ka'bah en ayant placé sa confiance en Allah :

﴿رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ﴾

{Seigneur ! J'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans cultures, auprès de Ta Maison sacrée.} [S.14, v.37].

Les gens virent ainsi les fruits de la confiance qu'il plaça en Allah.

﴿فَأَجْعَلَ آفِئْدَةً مِنَ النَّاسِ تَهْوِي إِلَيْهِمْ﴾

{[Ibrâhîm dit] : « Fais que le cœur d'une partie des hommes s'incline vers eux. »} [S.14, v.37].

Le regroupement des pèlerins en un seul lieu rappelle le mérite de cette communauté et la grandeur de sa religion.

Dans le pèlerinage, la croyance liée à l'alliance et au désaveu est renforcée. En effet, le Prophète ﷺ ordonna à 'Alî Ibn Abî Tâlib ؓ d'annoncer lors de la période du pèlerinage « **qu'aucun polythéiste n'accomplira de pèlerinage après cette année.** » (Rapporté par Al-Boukhârî). Dans le pèlerinage, on se différencie des mécréants dans leurs adorations héritées de l'époque de l'ignorance (*Al-Jâhiliyyah*) – comme dans la *Talbiyah*, le moment où l'on quitte Mouzdalifah et les nombreuses mentions d'Allah, seul, après l'accomplissement des rites –. Ibn Al-Qayyim ؒ a dit : « La Législation est établie sur la volonté de se différencier des polythéistes, en particulier lors des rites du pèlerinage. »

Le pèlerinage est la plus longue adoration corporelle et la plus précise en Islam. Les adorations qui la composent sont nombreuses – comme prononcer la *Talbiyah*, accomplir la circumambulation, faire le parcours [entre Safâ et Marwah], passer les nuits [à Minâ et Mouzdalifah], lapider les stèles, se raser les cheveux et faire le sacrifice –. Honorer les rites sacrés [d'Allah] lors du pèlerinage et y compléter l'adoration relèvent de la piété du cœur. Ibn Al-Qayyim ؒ a dit : « L'essence même de l'adoration est la révérence et l'amour. Si l'un des deux venait à manquer, l'adoration serait corrompue. »

Les rites [du pèlerinage] incitent le pèlerin à patienter dans l'obéissance à Allah. 'Aïchah رضي الله عنها demanda au Prophète ﷺ : « Nous voyons que le combat est la meilleure des œuvres, ne devrions-nous pas combattre ? » Il répondit : « **Non ! Mais le meilleur combat est un pèlerinage dûment accompli.** » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Répondre à l'appel d'Allah – même si le serviteur n'en connaît pas la sagesse – est l'une des choses qu'implique la soumission à Allah. Allah s'adressa à Ibrâhîm عليه السلام – alors qu'il se trouvait dans une vallée sans culture – :

﴿وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا﴾

{Appelle les hommes au pèlerinage, ils répondront à ton appel.} [S.22, v.27].

Il répondit ainsi à l'ordre d'Allah et appela au pèlerinage. Les gens se rendirent donc à la Maison sacrée d'Allah, désireux de la voir, dépensant de leurs biens durant leur voyage, remplis de joie et de réjouissance. Ibn Kathîr رحمته الله a dit : « Tous les musulmans désirent voir la Ka'bah et y accomplir la circumambulation, ils s'y rendent en provenance des quatre coins du monde. »

C'est un pilier qui permet de se conformer aux ordres du Prophète ﷺ. 'Oumar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه dit au sujet de la pierre noire : « Par Allah ! Je sais que tu n'es qu'une pierre qui ne nuit et ne profite en rien. Si je n'avais pas vu le Prophète ﷺ t'embrasser, je ne l'aurais pas fait. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Les adorations sont bâties sur le suivi [du Prophète], il n'y a pas de place pour l'innovation. La circumambulation [autour de la Ka'bah] et le parcours [entre Safâ et Marwah] sont de sept tours, mais la sagesse de ce nombre échappe à la raison. C'est pourquoi le Prophète ﷺ s'est adressé aux pèlerins en disant : « **Apprenez de moi vos rites !** » (Rapporté par Mouslim). Allah n'a permis la circumambulation qu'autour de la Ka'bah, l'accomplir autour d'une autre chose relève de la perdition.

Le temps est quelque chose de précieux pour le musulman. Durant le pèlerinage, il y a quotidiennement différentes adorations qui ont toutes une durée déterminée, et ces adorations se terminent lorsque leur temps

est écoulé. Ainsi, le déferlement (*Al-Ifâdah*) depuis ‘Arafat se passe après le coucher du soleil, et la durée du stationnement à Mouzdalifah s’achève au lever du soleil. Ne pas porter de vêtements cousus remémore l’approche de l’heure où l’on portera le linceul mortuaire. Allah dit à la fin des versets relatifs au pèlerinage :

﴿وَاتَّقُوا اللَّهَ وَأَعْلَمُوا أَنَّكُمْ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ﴾

{Craignez Allah, et sachez que c’est vers Lui que vous serez rassemblés.} [S.2, v.203].

Ceci afin de rappeler cette réalité-là.

Le rang des gens diffère selon leur piété ; acquérir la piété durant le pèlerinage est le meilleur butin qui soit :

﴿وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَى﴾

{Emportez des provisions [pour le voyage], mais [sachez] que la meilleure provision est la piété.} [S.2, v.197].

Les cœurs vivent à travers la mention d’Allah ; Allah le Très Haut nous a ordonné de multiplier Son évocation durant tout le pèlerinage. Il dit en effet :

﴿وَاذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ﴾

{Mentionnez Allah pendant un nombre de jours déterminés.} [S.2, v.203].

Il spécifia également des moments où il est demandé de multiplier Sa mention. Allah dit :

﴿فَإِذَا أَفَضْتُمْ مِنْ عَرَفَاتٍ فَأَذْكُرُوا اللَّهَ عِنْدَ الْمَشْعَرِ الْحَرَامِ

﴿وَأَذْكُرُوهُ كَمَا هَدَيْتُمْ﴾

{Lorsque vous déferlez depuis ‘Arafât, mentionnez Allah sur le lieu sacré. Mentionnez-Le de la même manière qu’Il vous a guidés.} [S.2, 198].

Et Il dit :

﴿ثُمَّ أَفِيضُوا مِنْ حَيْثُ أَفَاضَ النَّاسُ وَاسْتَغْفِرُوا اللَّهَ﴾

{Ensuite déferlez d'où les gens déferlent, et implorez le pardon d'Allah !} [S.2, v.199].

Lorsque le pèlerin achève les rites [du pèlerinage], Allah lui a ordonné de multiplier Sa mention en disant :

﴿فَإِذَا قَضَيْتُمْ مَنَاسِكَكُمْ فَاذْكُرُوا اللَّهَ كَذِكْرِكُمْ آبَاءَكُمْ أَوْ أَشَدَّ ذِكْرًا﴾

{Après avoir achevé vos rites, mentionnez Allah comme vous mentionnez vos ancêtres, et avec plus de ferveur encore.} [S.2, v.200].

Le Prophète ﷺ a dit : « **La circumambulation autour de la Ka'bah, le parcours entre Safâ et Marwah et la lapidation des stèles n'ont été prescrits que pour mentionner Allah ﷻ.** » (Rapporté par Ahmad).

Le pèlerinage fait naître des caractéristiques et des comportements louables, il incite au bien tout entier. Allah le Très Haut dit :

﴿فَمَنْ فَرَضَ فِيهِنَّ الْحَجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِي الْحَجِّ
وَمَا تَفَعَّلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمَهُ اللَّهُ﴾

{Pour celui qui s'impose le pèlerinage durant cette période [en se sacrifiant], point de rapport charnel, ni de désobéissance [à Allah], ni de dispute pendant le pèlerinage. Quelque bien que vous fassiez, Allah en a connaissance.} [S.16, v.97].

Le pèlerinage ancre la notion de fraternité et d'échange d'intérêts religieux et mondains. Allah ﷻ dit :

﴿لِيَشْهَدُوا مَنَافِعَ لَهُمْ﴾

{Afin d'assister – avantageusement – à de nombreux bienfaits.} [S.22, v.28].

Al-Qourtoubî رحمه الله a dit : « À de nombreux bienfaits qu'ils acquièrent par le biais des rites, du commerce, du pardon [d'Allah], parmi les bienfaits d'ici-bas et de l'au-delà. »

Les rites sacrés d'Allah permettent de consolider les liens de la société,

Allah سُبحَانَهُ a dit :

﴿فَكُلُوا مِنْهَا وَأَطِعُوا الْبَائِسَ الْفَقِيرَ﴾

{Mangez [la viande de la bête immolée] et nourrissez-en le pauvre démuné.} [S.22, v.28].

Ceci dit, ô musulmans :

Le fruit du pèlerinage est d'obtenir les Jardins de la félicité, le Prophète ﷺ a dit : « **Le pèlerinage dûment accompli n'a d'autre récompense que le Paradis.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Obtiendra la félicité celui qui aura accompli le pèlerinage auprès de la Maison sacrée d'Allah en Lui vouant une intention exclusive, qui aura pris pour exemple le Prophète ﷺ lors de ses rites, et qui aura espéré la récompense d'Allah et la Demeure dernière.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿إِنَّ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ كَانَتْ لَهُمْ جَنَّاتُ الْفِرْدَوْسِ نُزُلًا﴾

{Quant à ceux qui croient et accomplissent des œuvres pieuses, ils auront pour séjour les jardins du Paradis.} [S.16, v.97].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Allah ﷻ est bienveillant envers Ses serviteurs. Il est légiféré pour celui qui ne peut accomplir le pèlerinage à la Maison antique d'Allah de se joindre aux pèlerins en évoquant [Allah] et Le glorifiant pendant ces dix jours bénis.

Jeûner le jour de 'Arafat pour celui qui ne fait pas le pèlerinage expie les fautes. Le Prophète ﷺ a dit : « **J'espère en Allah que le jeûne du jour de 'Arafat expie [les fautes] de l'année précédente et celle d'après.** » (Rapporté par Mouslim).

Les jours que vivent les musulmans sont des jours de joie et de bonheur. Allah a légiféré à cette communauté de manifester sa joie par une adoration après que deux piliers de l'Islam aient été accomplis. Il légiféra ainsi une fête après le jeûne de Ramadan et une autre après le jour de 'Arafat. Allah fit de ces jours des jours de nourriture, de boisson et d'évocation d'Allah سُبْحَانَهُ. Le Prophète ﷺ a dit : « **Les jours de Tachrîq sont des jours de nourriture, de boisson et du rappel d'Allah.** » (Rapporté par Mouslim). Le mérite de la mention d'Allah s'élève lorsque les gens sont dans l'insouciance lors des moments de joie, ou lorsqu'ils sont préoccupés dans les moments de tristesse. Et le meilleur jour de l'Aïd est celui où la mention d'Allah est apparente.

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

La plus longue adoration corporelle : le pèlerinage¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Allah **سُبْحَانَهُ** est le Riche, le Fort ; toute chose en dehors de Lui est indigente et a besoin de Lui. Il n'a pas créé les créatures dans le seul but d'en créer un grand nombre, ni pour renforcer Sa majesté, mais Il les créa pour une immense sagesse : Son adoration. C'est en L'adorant qu'elles obtiennent le bonheur.

C'est par Sa grâce et Sa miséricorde envers Ses créatures qu'Il leur a légiféré des œuvres et des paroles à travers lesquelles ils se rapprochent d'Allah, afin qu'Il leur multiplie leurs récompenses et qu'Il réponde à leurs besoins. Il y a des adorations qu'Allah **سُبْحَانَهُ** préfère plus que d'autres ; Il décréta que concrétiser l'unicité, œuvrer avec et s'écarter de tout ce qui l'annule font partie des œuvres les plus importantes qu'Allah aime. Il fit que la proclamation de cette adoration par la parole soit la plus pure des paroles à Son égard. Le Prophète ﷺ a dit : « **Les paroles les plus**

¹ Sermon prononcé le vendredi 1 du mois de Dhoû-l-Hijjah, en l'an 1432 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

aimées auprès d'Allah sont au nombre de quatre : “Gloire et pureté à Allah (*Soubhâna Allah*) ; la louange appartient à Allah (*Al-Hamdoulillah*) ; Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ Ilâha Illa Allah*), et Allah est Le plus Grand (*Allahou Akbar*)”. » (Rapporté par Mouslim). Plus encore, Il fit de Son unicité une condition d'acceptation de toute œuvre pieuse. Si celle-ci venait à manquer, le serviteur ne tirerait aucun profit de son œuvre qui lui sera refusée. Allah **سُبْحَانَهُ** a dit :

﴿وَلَقَدْ أَوْحَىٰ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكَ لَئِن أَشْرَكْتَ
يَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

{Il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si tu attribues un associé à Allah, tes œuvres seront vaines et tu seras du nombre des perdants. »} [S.39, v.65].

Afin de concrétiser la base de la religion et que les serviteurs la proclament à travers les paroles et les œuvres, Allah **سُبْحَانَهُ** diversifia les actes obéissance et les œuvres pieuses afin que le Seigneur soit glorifié en toute circonstance. À peine se termine une période [d'adoration] qu'une autre lui fait suite, dans laquelle les serviteurs proclament l'unicité d'Allah **سُبْحَانَهُ** et se soumettent à Lui. Ainsi, Allah **سُبْحَانَهُ** a prescrit la plus longue adoration corporelle et continue durant laquelle, pendant plusieurs jours, les serviteurs montrent que l'adoration n'est vouée qu'à Allah, Seul, et que celle qui est vouée à un autre que Lui est fausse. Mais aussi pour que leurs corps et leurs biens se purifient, et que leurs cœurs et leurs langues s'assainissent. Celui qui accomplit cette adoration comme Allah l'a ordonné, les feuillets de ses œuvres seront dénués de toute souillure et de péché. Le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui se rend à la Maison sacrée [pour un pèlerinage] sans proférer d'obscénité ni commettre de péché, sera comme le jour où sa mère l'a mis au monde. »** (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Les pèlerins s'exposent durant cette adoration aux faveurs de leur Seigneur dans un lieu grandiose, et dans un jour où il y a le plus d'affranchis parmi les gens du Feu. Le Prophète ﷺ a dit : **« Il n'y a pas un jour où Allah affranchit du Feu autant de serviteurs que celui de**

‘Arafat. Il se rapproche, puis Il se vante de Ses serviteurs auprès des Anges en disant : “Que désirent-ils [en venant ici] ?” » (Rapporté par Mouslim).

Celui qui préserve son pèlerinage de tout ce qu’Allah a interdit, Allah lui promet le Paradis. Le Prophète ﷺ a dit : **« Le pèlerinage dûment accompli n’a d’autre récompense que le Paradis. »** (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Le pèlerinage est un des piliers de la religion, il est rempli de bien et d’enseignements. Allah ﷻ a ordonné qu’il soit accompli dans la terre la plus pure et la plus noble, afin que se réunissent la noblesse de l’œuvre à celle du lieu. L’ami intime [d’Allah] y a construit la Maison d’Allah qu’il bâtit sur la piété et la sincérité. Allah conserva ce qu’Ibrâhîm ؑ bâtit, afin que les serviteurs voient que seules les œuvres qui ont été réalisées sincèrement pour le Visage d’Allah perdurent. D’ailleurs, les pèlerins débutent leur adoration en proclamant l’unicité d’Allah seul, et en se désavouant de ce qui est adoré en dehors de Lui : **« Me voilà ô Allah, me voilà ! Me voilà, Tu n’as pas d’associé ! »**

Attester que Mouhammad est le Messager d’Allah ne peut être complet qu’en obéissant au Prophète ﷺ et en suivant sa voie. Embrasser la pierre noire est donc un exemple d’obéissance [au Prophète ﷺ] et de son suivi. On l’embrasse par adoration et non par demande de bénédiction, car elle ne profite et ne nuit en rien. ‘Oumar ؓ s’approcha de la pierre noire qu’il embrassa puis s’exclama : « Par Allah ! Je sais que tu n’es qu’une pierre qui ne nuit et ne profite en rien. Si je n’avais pas vu le Messager d’Allah ﷺ t’embrasser, je ne l’aurais pas fait. » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Se revêtir des habits de sacralisation (*Al-Ihrâm*) appelle l’âme à désobéir aux passions – c’est pourquoi on ne porte pas de vêtements cousus, on ne se parfume pas, on ne coupe pas ses ongles et on ne fait pas de demande en mariage –.

La noirceur de la pierre noire rappelle aux serviteurs le malheur qu’occasionnent les péchés même sur les choses inertes, mais leurs conséquences sur le cœur sont bien plus graves. Le Prophète ﷺ a dit : **« La pierre noire est descendue du Paradis alors qu’elle était aussi**

blanche que du lait, mais les péchés des hommes l'ont noircie.»
(Rapporté par At-Tirmidhî).

Le pèlerin voit l'effet qu'occasionne le péché sur le désobéissant. Iblîs s'est manifesté à Ibrâhîm ﷺ à trois reprises pour l'empêcher de se conformer à l'ordre de son Seigneur qui lui demandait d'égorger son fils Ismâ'îl. L'ami intime d'Allah lui lança alors des pierres pour l'humilier et lui montrer son hostilité. Mais le fait qu'il revienne auprès de l'ami intime d'Allah est un rappel qu'Allah nous adresse, en nous rappelant qu'Iblîs réitère ses insufflations envers les enfants d'Âdam durant leur vie.

Le pèlerinage montre que l'Islam est la religion de vérité. Tu ne vois pas autant de gens de différentes nationalités, de différents pays et de différentes classes sociales se réunirent en un endroit que pendant le pèlerinage ! Cela fait partie de la grandeur de l'Islam.

Pendant le pèlerinage, c'est l'une des significations de la seigneurie [d'Allah] qui se manifeste, et que c'est Allah qui oriente les cœurs des serviteurs comme Il le souhaite. Le pèlerin, et les autres, constatent ainsi que la guidée est seulement dans la Main d'Allah ; Allah accorde Sa grâce à qui Il veut.

On remarque dans ce pilier que les adorations sont toutes réglées les unes après les autres, que l'œuvre et son temps sont très précis. Il y a des adorations durant la nuit – tel que passer la nuit à Mouzdalifah –, et d'autres le jour – comme le stationnement à 'Arafat – ; il y a aussi des adorations avec la langue en prononçant le *Takbîr* et la *Talbiyah*, et d'autres avec les membres – comme la lapidation des stèles et la circumambulation –. Tout cela nous montre que la vie tout entière du musulman n'est vouée qu'à Allah.

Les œuvres ne valent que par leurs fins. On en verra même les conséquences à l'endroit où les gens seront réunis [dans l'au-delà]. Le Jour de la Résurrection, celui qui faisait des aumônes sera couvert par l'ombre de ce qu'il donnait ; celui qui était juste dans ses jugements sera positionné sur les minbars à droite du Tout Miséricordieux ; et celui qui est mort en état de sacralisation sera ressuscité en train de prononcer la *Talbiyah*.

Que le serviteur considère le jour qui se lève être celui de la fin de sa vie, œuvrant ainsi avec la parole du Prophète ﷺ : **« Considère-toi dans**

cette vie mondaine comme un étranger ou un voyageur. » (Rapporté par Al-Boukhârî). Celui dont le cœur s'attache à Allah et la Demeure dernière, qui ne place pas ses espoirs en cette vie mondaine et qui s'approvisionne de piété, obtiendra alors le salut et le succès.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَىٰ كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِنْ كُلِّ فَجٍّ عَمِيقٍ * لِيَشْهَدُوا مَنَافِعَ لَهُمْ وَيَذْكُرُوا مِن مَّا رَزَقْنَاهُمْ مِن بَهِيمَةِ الْأَنْعَامِ فَكُلُوا مِنْهَا وَأَطْعِمُوا الْبَائِسَ الْفَقِيرَ﴾

{Appelle les hommes au pèlerinage, ils répondront à ton appel [et viendront] à pied et sur toute chamelle émaciée [par le voyage], accourant d'endroits les plus éloignés, afin d'assister – avantagement – à de nombreux bienfaits et de mentionner le Nom d'Allah en des jours connus au moment d'immoler la bête qu'Allah leur a accordée. Mangez-en et nourrissez-en le pauvre démuné.} [S.22, v.27 – 28].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Allah spécifia des lieux en noblesse et mérite. Il choisit des périodes durant l'année dans lesquelles la récompense des œuvres pieuses augmente et est multipliée. Parmi les mois qu'Il choisit se trouvent les mois du pèlerinage et celui du Ramadan ; et parmi les nuits et les jours, il y a les dix derniers jours de Ramadan ainsi que les dix premiers de Dhoû-l-Hijjah. Ces derniers sont d'ailleurs plus méritoires que les dix derniers jours de Ramadan. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'y a pas de jours où l'œuvre est meilleure que ces dix jours.** » Les Compagnons s'exclamèrent : « Pas même le combat dans le sentier d'Allah ? » Il répondit : « **Pas même le combat dans le sentier d'Allah, excepté un homme qui part au combat avec ses armes et sa monture, et n'en revient pas.** » (Rapporté par Al-Boukhârî).

Parmi les œuvres pieuses que l'on accomplit durant ce mois : accroître la bienfaisance envers les parents, entretenir les liens de parenté, faire l'aumône, jeûner, mentionner Allah, lire le Coran, repousser l'affliction de quelqu'un et faire le *Takbîr*. Les Compagnons ﷺ faisaient le *Takbîr* même dans les marchés.

Et enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Les jours du pèlerinage¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable et attachez-vous à la piété. Quiconque s'accroche au câble de l'espoir en Allah, Il lui accorde la réussite et le guide. Et celui qui se réfugie auprès de Lui, Allah le préserve et le protège.

Ô musulmans :

Lorsque la sécurité s'installe, les espoirs se concrétisent. Dans la cité sûre, les âmes des vertueux s'élèvent, ils jouissent des plus beaux jours et des plus belles nuits. C'est autour de la Maison d'Allah que les craintifs y trouvent un lieu sûr :

﴿وَمَنْ دَخَلَهُ كَانَ آمِنًا﴾

{Quiconque y entre est en sécurité.} [S.3, v.97].

Mais la sainteté de la Maison sacrée est bien plus vaste que cela ; c'est un lieu sacré où l'oiseau n'est pas chassé, où les animaux ne sont pas effrayés, où les végétaux ne sont pas coupés, et où l'objet perdu n'est

¹ Sermon prononcé le vendredi 9 du mois de Dhoû-l-Hijjah, en l'an 1419 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

ramassé que dans le but de l'annoncer.

La Maison sacrée est l'emblème éternel de cette religion de miséricorde, elle est aussi la destination des pèlerins de la Maison d'Allah. Ses piliers ont été érigés sur la sincérité, la crainte et la piété.

Elle a été construite par les propres mains d'un prophète avec l'assistance d'un autre prophète. Tous deux élevèrent la plus noble demeure en craignant que leur œuvre ne soit pas acceptée. C'est ainsi qu'ils se réfugièrent auprès d'Allah en invoquant :

﴿رَبَّنَا تَقَبَّلْ مِنَّا إِنَّكَ أَنْتَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ﴾

{« Seigneur, accepte ceci de notre part ! C'est Toi l'Audient, l'Omniscient. »} [S.2, v.127].

Cette noble Maison devint ainsi l'édifice le plus élevé, aux fondations fermes, qui résiste au temps sous la protection et la sécurité d'Allah. Les générations se succèdent pour y accomplir le pèlerinage, et les musulmans s'empressent d'atteindre ses esplanades.

Dans ce lieu sacré, on y trouve sécurité et quiétude ; et dans la proximité de cette Maison se trouve le bien et toutes sortes de fruits :

﴿أَوْفُرْ نُومِكُنْ لَهُمْ حَرَمًا ءَامِنًا يُجْبَىٰ إِلَيْهِ ثَمَرَاتُ كُلِّ شَيْءٍ رِزْقًا مِن لَّدُنَّا
وَلَكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ﴾

{Ne les avons-Nous pas établis dans une enceinte sacrée et sûre, vers laquelle sont acheminés des fruits de toutes espèces que Nous leur avons attribués pour subsistance ? Mais la plupart d'entre eux l'ignorent.} [S.28, v.57].

Auprès de la Maison [sacrée], les âmes se purifient et le cœur s'adoucit. Elle est la Qibla vers laquelle les musulmans se tournent et autour de laquelle les rangs de prières se forment. Ils y trouvent l'étendard sous lequel ils s'abritent et avec lequel ils cheminent. Cet étendard est celui de la foi, sous l'ombre duquel se réunissent de multiples ethnies, aux différentes couleurs, langues et contrées. Là-bas, ils y trouvent la force du rassemblement et le fruit de l'union. L'origine de ce grand rassemblement est l'appel de l'ami intime du Tout Miséricordieux :

﴿وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا﴾

{Appelle les hommes au pèlerinage, ils répondront à ton appel [et viendront] à pied.} [S.22, v.27].

L'objectif de ce rassemblement est de vouer l'intention et l'œuvre exclusivement à Allah.

Ô musulmans :

Le pèlerinage est le plus grand rassemblement de l'Islam ; nombreux sont ceux qui s'y rejoignent en réponse à l'appel de leur père Ibrâhîm. Le cœur du musulman ne cesse de s'orienter vers la Maison sacrée espérant la voir, tourner autour d'elle et y rester.

Tu te rappelles aussi les événements passés ; tu te rappelles Ibrâhîm quand il fit ses adieux à Ismâ'il et sa mère à proximité de la Maison, quand il confia leur sort au Créateur et se tourna vers Allah le Très Haut pour L'invoquer en ayant pleinement confiance en Lui :

﴿رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ﴾

{Seigneur ! J'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans cultures, auprès de Ta Maison sacrée.} [S.14, v.37].

Tu te remémores Hâjar qui recherchait de l'eau pour elle et son nourrisson dans cette vallée – pressant le pas entre les monts Safâ et Marwah -. La soif l'avait épuisée, les efforts qu'elle avait déployés l'avaient affaiblie, et la peine qu'elle avait pour son enfant la tourmentait.

Mais dans cette situation difficile, elle ne s'est pas tournée vers une statue, une idole ou une pierre afin de les solliciter, mais c'est Allah l'Unique, le Seul qu'elle implora. C'est alors que de l'eau se mit à jaillir devant le nourrisson, qui n'est autre que l'eau de ZamZam – résultat de la confiance placée en Allah –, qui est une source de miséricorde, de bien et de bénédiction dans un désert rude et aride :

﴿وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ﴾

{Allah suffit largement à qui placera sa confiance en Lui.} [S.65, v.3].

Il y a dans le parcours de Hâjar un symbole sur l'importance de l'invocation et la confiance en Allah. Ce symbole est sous l'ombre de la

miséricorde d'Allah et d'un lien étroit avec Lui dans chaque parcours, – que ce soit entre Safâ et Marwah ou pour tous les chemins de la vie et ses difficultés –.

Puis les situations et les événements accompagnent les pensées du pèlerin. Il se rappelle ainsi du Messenger de la guidée, le Prophète de la miséricorde – Mouhammad ﷺ – alors qu'il passa son enfance à Al-Bathâ, à La Mecque. Orphelin de ses deux parents, il s'occupait du bétail autour de la Maison [sacrée]. Sa renommée, dû au Message éternel, l'entourait de toute part. Il rencontra à cause de ce message de nombreuses moqueries et des préjugés. Puis il émigra à Médine où il rechercha à renforcer et préserver la propagation de l'Islam. Puis il revint à La Mecque menant les gens à son pèlerinage d'adieu, ses nobles Compagnons l'entouraient de toute part. C'est ainsi que la promesse d'Allah s'est concrétisée pour Ses Prophètes et leurs suiveurs :

﴿ إِنَّا لَنَنْصُرُ رُسُلَنَا وَالَّذِينَ ءَامَنُوا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَيَوْمَ يَقُومُ الْأَشْهُدُ ﴾

{Nous faisons triompher Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie d'ici-bas ainsi qu'au jour où les témoins se dresseront.} [S.40, v.51].

Ô musulmans :

Durant le pèlerinage, le cœur est exclusivement tourné vers Allah, et l'âme est soumise à Lui en toute humilité et servitude. Durant le pèlerinage, on se désavoue des péchés, on s'écarte des erreurs, on se libère du [châtiment] du Feu et on triomphe par l'obtention du Paradis. Durant le pèlerinage, la barrière des nationalités, des langues et des couleurs s'atténue pour laisser place à une balance, ferme, basée sur la piété :

﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ ﴾

{Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous puissiez vous reconnaître. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.} [S.49, v.13].

Il y a dans le pèlerinage des adorations et des rites, des actes d'obéissance et de la conformité, un combat [contre soi-même] et de l'endurance, de la reconnaissance et des *Talbiyah*, de la quiétude et de la sobriété, de l'humilité et de la soumission. Les adorations sont multiples et

les façons de se rapprocher d'Allah différentes. Le pèlerin évoque donc Allah :

﴿فَإِذَا أَقَضْتُمْ مِنْ عَرَفَاتٍ فَأَذْكُرُوا اللَّهَ عِنْدَ الْمَشْعَرِ الْحَرَامِ
وَأذْكُرُوهُ كَمَا هَدَيْتُمْ﴾

{Lorsque vous déferlez depuis 'Arafât, mentionnez Allah sur le lieu sacré. Mentionnez-Le de la même manière qu'Il vous a guidés.} [S.2, 198].

On retrouve aussi la demande de pardon :

﴿ثُمَّ أَفِيضُوا مِنْ حَيْثُ أَفَاضَ النَّاسُ وَاسْتَغْفِرُوا اللَّهَ﴾

{Ensuite déferlez d'où les gens déferlent, et implorez le pardon d'Allah.} [S.2, v.199].

La mention d'Allah les accompagne chaque fois qu'ils s'arrêtent ou se déplacent, ou quand ils dévalent les sentiers d'une colline ou les gravissent. Les pèlerins ont l'honneur de proclamer : **« Me voilà, Tu n'as pas d'associé ! »**

Serviteurs d'Allah :

Lors du jour éminent de 'Arafât, sa terre témoigne de l'afflux des pèlerins. Les larmes coulent, les péchés sont pardonnés et les mauvaises actions effacées. Il n'y a pas un jour où Allah affranchit du Feu autant de serviteurs que celui de 'Arafat, et où le Maître pardonne les péchés et se vante de Ses serviteurs stationnés à 'Arafat auprès de Ses Anges.

Leur stationnement à 'Arafat, puis leur départ, rappellent au croyant le stationnement que connaîtront les serviteurs à l'endroit où ils seront rassemblés pour y être jugés le Jour de la Résurrection. Si tu les vois passer la nuit à Mouzdalifah prêts à obéir, se rapprocher d'Allah au matin à travers l'évocation sur le lieu sacré, puis [que tu les vois] atteindre Minâ – atteignant ainsi l'objectif qu'ils désiraient –, puis lapider les stèles, raser leurs cheveux, sacrifier leurs bêtes, demander à Allah la droiture et la guidée, puis [que tu les vois] se diriger vers la Maison sacrée afin d'y accomplir la circumambulation du déferlement (*Al-Ifâdah*) et le parcours entre Ṣafâ et Marwah, alors ils auront ainsi accompli le pèlerinage.

Comme est magnifique l'œuvre dûment accomplie ! Et quel bienfait

que ce parcours louable ! C'est sur cette voie-là que doivent œuvrer les serviteurs ! Les hommes se concurrencent pour fournir les efforts dans l'obéissance à Allah. La bonne nouvelle est annoncée pour celui qui aura répondu à l'appel de son Seigneur et qui aura accompli la circumambulation autour de la noble Ka'bah. Triomphera celui qui stationne à 'Arafât, répète la *Talbiyah* et proclame la grandeur d'Allah, puis se fait pardonner ses péchés et obtient la plus grande part !

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ طُوبَىٰ لَهُمْ وَحَسَنُ مَا أَجَبَ﴾

{Ceux qui croient et accomplissent des œuvres pieuses, obtiendront la félicité et le meilleur retour [dans l'au-delà].} [S.13, v.29].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{ème} sermon :

Toute la louange revient à Allah qui a permis à ceux qu'Il voulait parmi Ses serviteurs de visiter Sa Maison sacrée, ceux qu'Allah spécifia en plaçant dans leur cœurs l'envie d'accomplir ces rites grandioses.

Je Le loue **سُبْحَانَهُ** pour Ses nombreuses faveurs et Ses immenses bienfaits.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, le Souverain, le grand Connaisseur. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager, le meilleur enseignant et imam.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses nobles compagnons obéissants.

Ô musulmans :

Parmi les finalités de l'Islam dans la législation du pèlerinage, il y a le fait d'affirmer la notion de fraternité islamique par la parole de la piété et de l'attestation de vérité.

Lors du pèlerinage, les liens qui relient les musulmans se tissent ; on ressent toute la grandeur de l'Islam et la puissance de la foi. Le sens de l'égalité islamique apparaît sous ses formes les plus manifestes et ses sens les plus beaux ; l'amour et l'harmonie règnent.

L'unité et l'entente se manifestent lorsque les musulmans stationnent ensemble sur une même terre, dans une même période, avec le même vêtement, en invoquant un Seigneur unique, en se recueillant et s'humiliant pour Allah. Il n'y a pas de différence d'une nationalité à une autre ; ni de distinction entre une personne et une autre ; ni de préférence entre une couleur et une autre. Il n'est donc pas étonnant qu'Allah ait révélé en ce jour – durant le pèlerinage d'adieu – un verset qui parachève la religion islamique :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ﴾

{Aujourd'hui, J'ai parachévé pour vous votre religion.} [S.5, v.3].

S'unir autour du Livre d'Allah et de la Sounnah de Son Messager ﷺ

donne naissance à l'entre-aide sur le bien et la piété, permettant ainsi de réunir la parole [des musulmans], de comprendre véritablement l'Islam et d'œuvrer avec.

Serviteurs d'Allah :

Celui qui est dans l'incapacité d'accomplir une œuvre pieuse pour une raison [légiférée] est récompensé à l'instar de celui qui œuvre. Il se peut même qu'il devance avec son cœur ceux qui se déplacent avec leurs corps. Combien d'intentions ont-elles précédé l'œuvre ?! Que celui qui n'a pas pu stationner à 'Arafat accomplisse le droit d'Allah qu'Il lui a enseigné ; et que celui qui n'a pu passer la nuit à Mouzdalifah soit résolu à obéir à Allah. Il lui a d'ailleurs été légiféré de jeûner le jour de 'Arafat, le Prophète ﷺ a dit : **« J'espère en Allah que le jeûne du jour de 'Arafat expie [les fautes] de l'année précédente et celles d'après. »** (Rapporté par Mouslim).

Associez-vous donc aux pèlerins en invoquant, en faisant le *Tablîl*, le *Takbîr*, le *Tabmîd* et toutes sortes d'évocation car votre Seigneur est généreux. Tirez profit des périodes d'adorations avant qu'elles ne se terminent ! La vie n'est qu'un butin, les jours sont comptés et la vie est courte.

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer ...

Table Des Matières

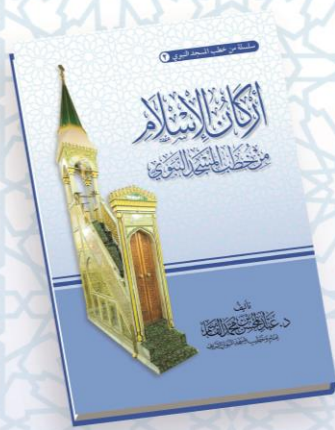
| | |
|---|-----|
| Introduction | 5 |
| Les deux attestations..... | 7 |
| Les mérites de la parole de l'unicité | 9 |
| Connais ton Prophète ﷺ!..... | 25 |
| La prière | 37 |
| La prière en Islam | 39 |
| Le statut de la prière dans la religion | 49 |
| L'obligation de prier en groupe | 61 |
| L'aumône obligatoire | 71 |
| L'aumône obligatoire (<i>Az-Zakât</i>) | 73 |
| Les mérites de l'aumône | 81 |
| Les mérites de dépenser de ses biens | 88 |
| Le jeûne du Ramadan | 97 |
| Se préparer pour le Ramadan..... | 99 |
| Le croissant de lune du mois de Ramadan est apparu | 105 |
| Des jours précieux | 112 |
| Les mérites des dix derniers jours de Ramadan..... | 119 |
| La nuit du décret (<i>Laylatou-l-Qadr</i>)..... | 127 |
| Et Ramadan s'en va... .. | 133 |
| La fin du Ramadan..... | 139 |
| Le pèlerinage | 145 |
| Sur le chemin du pèlerinage..... | 147 |
| Les finalités du pèlerinage..... | 157 |
| La plus longue adoration corporelle : le pèlerinage | 166 |
| Les jours du pèlerinage | 172 |
| Table Des Matières..... | 181 |



L'institut Tâlib Al-'Ilm pour la diffusion et la distribution.

00966506090448





DANS LA MÊME SÉRIE

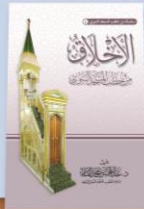
SÉRIE DE SERMONS DE LA MOSQUÉE DU PROPHÈTE ﷺ



LES PILIERS DE LA FOI



L'UNICITÉ



LE COMPORTEMENT
DU MUSULMAN



LE PROPHÈTE
MOUHAMMAD ﷺ
ET SES COMPAGNONS